



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

VOLUME 36

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Monday, October 21, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le lundi 21 octobre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe MacKay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

IV Appearances / Comparutions

Jenny Kwan

Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

Sikh Coalition

Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois

Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress

Dimitri Lascaris

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
ROUNDTABLE : BUILDING DEMOCRATIC RESILIENCE AMID VALUE CONFLICT / TABLE RONDE: RENFORCER LA RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE DANS UN CONTEXTE DE CONFLIT DE VALEURS	2
Panel moderated by/Panel animé par Dr. Nomi Claire Lazar	2
Presentation by/Présentation par Dr. Quassim Cassam	5
Presentation by/Présentation par Mr. Hoi Kong	13
Presentation by/Présentation par Mr. Richard Moon	20
Presentation by/Présentation par Mr. Stephen Maher	26
Presentation by/Présentation par Dr. Tanja Börzel	35
Open discussion/Discussion ouverte	41
ROUNDTABLE : DIPLOMATIC PERSPECTIVES ON THE FOREIGN INTERVENTION 'GRAY ZONE' / TABLE RONDE: PERSPECTIVES DIPLOMATIQUES SUR LA « ZONE GRISE » DE L'INTERVENTION ÉTRANGÈRE	86
Panel moderated by/Panel animé par Dr. Nomi Claire Lazar	86
Presentation by/Présentation par Mr. Michael Morgan	88
Presentation by/Présentation par Ms. Anne Leahy	97
Presentation by/Présentation par M. Daniel Jean	107
Presentation by/Présentation par M. Henri-Paul Normandin	116
Presentation by/Présentation par Dr. Alex Himelfarb	125
Open discussion/Discussion ouverte	130

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le lundi 21 octobre 2024 à 9 h 01

COMMISSAIRE HOGUE: ... qui nous écoutent en webvidéo, alors bienvenue à tout le monde. Certains étaient probablement avec nous dans les dernières semaines, d'autres se joignent peut-être à nous ce matin.

Alors, (non interprété) le monde universitaire, alors que d'autres sont des praticiens qui ont travaillé de nombreuses années dans un secteur pertinent.

Chaque table ronde sera modérée par un des membres du Conseil de recherche. Et nous bénéficierons ainsi de la contribution de près de 40 experts qui participeront à cette table ronde, avec 5 à 7 experts par table ronde.

Nous organiserons deux tables rondes par jour, lundi, mardi et mercredi, et la dernière aura lieu jeudi matin. Chaque table ronde durera trois heures et demie, à peu près. Les deux premières heures seront dédiées à examiner la question déjà identifiée, puis il y aura une pause de 30 minutes durant laquelle les avocats de la Commission, les modérateurs, regarderont les nouvelles questions reçues des partis. Ils identifieront les questions qui sont les plus pertinentes et utiles et débattront de cette question pendant la dernière heure. Je pourrais également moi-même poser des questions à tout moment durant la table ronde, ainsi que l'avocat en-chef.

La question qui sera examinée à chacune de ces tables rondes a été déterminée en collaboration avec les participants, et je veux les remercier de leur aide.

1 Notre première table ronde ce matin
2 s'intitule « Renforcer la résilience démocratique dans un
3 contexte de conflit de valeurs ». Et ce sera modéré par Nomi
4 Claire Lazar, qui est professeure à l'École des affaires
5 publiques internationales à l'Université d'Ottawa.

6 Nous avons également avec nous... alors, deux
7 sont à l'écran et trois sont en personne avec nous dans la
8 salle. J'aimerais les remercier, ainsi que Madame Lazar,
9 d'avoir pris le temps pour participer à cette première table
10 ronde.

11 Et je laisserai Madame Lazar présenter nos
12 panélistes pour ce matin. Alors, Madame Lazar, à vous la
13 parole.

14 **--- TABLE RONDE : RENFORCER LA RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE DANS**
15 **UN CONTEXTE DE CONFLIT DE VALEURS :**

16 **--- PANEL ANIMÉ PAR Dre NOMI CLAIRE LAZARE :**

17 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci, Madame la
18 Commissaire.

19 Bonjour, Panélistes, et membres du public.

20 Cette semaine, nous organisons sept tables
21 rondes au cours desquelles des experts aborderont des
22 questions qui se débattront des options de mesures politiques
23 pour lutter contre l'ingérence étrangère.

24 En plus des mesures de gouvernance et
25 juridiques visant à dissuader et punir l'ingérence étrangère,
26 les tables rondes examineront des mesures de résilience pour
27 réduire la perméabilité des institutions canadiennes et
28 renforcer la capacité des individus, des entreprises, et des

1 communautés à résister aux tentatives d'ingérence étrangère.

2 Pour bâtir la résilience au sein de conflits,
3 notre thème découle des observations suivantes. Pour que les
4 élections servent leur fin attendue, les participants
5 éligibles, et seulement les participants éligibles, doivent
6 choisir un représentant dans le cadre d'un processus fiable
7 qui est libre, équitable et bien informé.

8 C'est en partie parce que l'ingérence
9 étrangère peut avoir un impact sur la liberté, l'équité,
10 l'environnement informationnel des élections et la confiance
11 dans ce processus qu'elle est une source de préoccupation.

12 Mais l'ingérence étrangère est un problème
13 complexe qui nécessite des stratégies pour renforcer la
14 résilience de l'ensemble de la société. Elle peut être
15 ambiguë et qui rend une définition précise difficile. Les
16 modes d'ingérence étrangère peuvent changer de forme pour
17 échapper aux frontières de la loi, et les preuves collectées
18 dans le domaine du renseignement est difficile à utiliser
19 devant les tribunaux, et l'ingérence étrangère peut être
20 difficile à trainer en justice lorsque les auteurs
21 d'ingérence agissent depuis l'étranger. Et des priorités
22 peuvent être en conflit. Ces facteurs peuvent rendre la
23 résilience démocratique essentielle pour faire face à
24 l'ingérence étrangère.

25 Les approches typiques dites de l'ensemble de
26 la société qui visent à renforcer la résilience sont les
27 suivantes : sensibiliser le public aux dangers que représente
28 l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques,

1 éduquer le public et encourager les médias canadiens robustes
2 à soutenir un environnement d'information robuste et réduire
3 l'exposition des personnes jugées vulnérables aux
4 interventions étrangères.

5 Pourtant, nombreux de ces mécanismes de
6 renforcement de la résilience pourraient eux-mêmes avoir un
7 impact négatif sur la démocratie. Par exemple, les efforts
8 visant à protéger l'environnement de l'information peuvent
9 risquer de limiter l'accès aux diverses perspectives qui
10 enrichissent cet environnement. Les efforts visant à soutenir
11 les médias fiables basés au Canada... les médias fiables basés
12 au Canada peuvent donner lieu à des allégations selon
13 lesquelles ces médias sont partiels.

14 Les efforts pour identifier les cas
15 d'ingérence étrangère peuvent soulever de la méfiance de la
16 diaspora, et cela peut contribuer à une perte de confiance au
17 niveau des institutions canadiennes que nous souhaitons
18 protéger. En outre, limiter la zone grise autour de ce qui
19 est considéré comme une ingérence peut rendre l'éducation
20 civique difficile. Ce qui est de l'ingérence mais aussi ce
21 qui est étranger peut être ambigu. Et des coalitions
22 politiques transnationales ont toujours joué un rôle
23 important dans les mouvements politiques. Les intérêts, les
24 idées, les fonds et les stratégies traversent les frontières.

25 Donc, nos panélistes aujourd'hui vont traiter
26 de ces questions et envisager comment les points de vue des
27 domaines du droit, de la politique et de la pratique peuvent
28 informer une approche juste et équitable. Ces thèmes seront

1 transférés aux panels subséquents dans les jours à venir.

2 Donc, nous aurons cinq conférenciers
3 aujourd'hui. Le premier est le professeur du droit Quassim
4 Cassam de l'Université de Warwick, et Hoi Kong, professeur
5 titulaire de la Chaire de la très honorable Beverley
6 McLachlin en droit constitutionnel de l'Université de
7 Colombie-Britannique, suivi du professeur universitaire
8 émérite Richard Moon de l'Université de Windsor. Puis
9 monsieur Stephen Maher, journaliste. Et nous terminerons
10 enfin, mais pas des moindres, avec la professeure Tanja
11 Börzel, qui est directrice du pôle d'excellence Contestations
12 of the Liberal Script Freie Universitaet de Berlin en
13 Allemagne.

14 Donc, j'invite maintenant le professeur
15 Cassam à prendre la parole.

16 **--- PRÉSENTATION PAR Dr QUASSIM CASSAM :**

17 **Dr QUASSIM CASAM:** Merci beaucoup.

18 Je voudrais commencer avec ce que je pense
19 être un point évident, c'est qu'on ne peut pas développer des
20 stratégies pour bâtir la résilience à l'ingérence étrangère
21 si nous n'avons pas une définition satisfaisante de
22 l'ingérence étrangère, au moins une description précise.
23 Donc, dans mon propos, j'aimerais réfléchir à certains des
24 défis lorsqu'il s'agit de définir l'ingérence étrangère.

25 Lorsque nous définissons un terme comme
26 l'ingérence étrangère, nous avons peut-être un aperçu, une
27 idée en tête de ce que c'est. Donc, par exemple, on pourrait
28 imaginer un scénario où une personne qui agit sous la

1 direction d'une puissance étrangère participe à des activités
2 clandestines ou coercitives ou corrompues afin de bénéficier
3 des intérêts de cette puissance étrangère.

4 Ça, ça serait un exemple de ce que l'on
5 pourrait appeler l'ingérence étrangère traditionnelle. Et un
6 rapport public du SCRS utilise ce titre et donne de nombreux
7 exemples d'ingérence étrangère traditionnelle. Une
8 définition satisfaisante de l'ingérence étrangère doit bien
9 sûr couvrir l'ingérence étrangère traditionnelle, mais
10 rencontre également le défi de couvrir des formes moins
11 traditionnelles d'ingérence étrangère, telles que la
12 désinformation des campagnes menées par des États étrangers
13 sur les médias sociaux.

14 Je crois qu'il est important de penser à des
15 définitions un peu comme des filets de pêche. On veut que
16 nos filets de pêche attrapent les poissons voulus et non pas
17 le menu fretin qu'on ne veut pas dans le filet. De la même
18 façon, on veut que la définition de l'ingérence étrangère se
19 rattache à des cas véritables d'ingérence étrangère, sans
20 attraper des choses qui n'en sont pas, de l'ingérence
21 étrangère.

22 Alors, si vous avez cette idée de l'ingérence
23 étrangère, il y a plusieurs façons d'arriver à une définition
24 erronée. Tout d'abord, il y a la possibilité que la
25 définition soit trop vaste. Elle classifie comme ingérence
26 étrangère des activités qui ne devraient pas être classifiées
27 de la sorte. Donc, par exemple, pensez aux activités
28 d'influence légitime des diplomates étrangers. On ne veut

1 pas une définition de l'ingérence étrangère qui couvre ces
2 activités-là. Si c'est le cas, alors, ces activités seront
3 des faux positifs, si vous voulez, dans la définition.

4 Une autre façon d'avoir une définition
5 erronée, c'est si elle ne classe pas comme ingérence
6 étrangère ce qu'elle devrait comptabiliser comme ingérence
7 étrangère. Alors ces cas-là, par exemple, seraient des faux
8 négatifs par rapport à la définition. Donc, ce sont les deux
9 façons d'avoir une mauvaise définition qui peut être trop
10 vaste avec des faux positifs ou trop étroite et génère des
11 faux négatifs. Et une définition parfaite trouverait le
12 genre juste équilibre qui ne trouve ni des faux positifs ni
13 des faux négatifs. Donc, la définition parfaite serait le
14 filet de pêche qui a la maille parfaite pour attraper le
15 poisson voulu et rien d'autre.

16 J'ai quelques observations à propos de cette
17 idée de la perfection. La première, c'est que c'est
18 simplement pas réaliste. Très peu de termes ont des
19 définitions parfaites. Ça, c'est une leçon de la
20 philosophie. Et la pure complexité et variété de techniques
21 d'ingérence étrangère indiquent que toute définition
22 d'ingérence étrangère va forcément générer des faux positifs
23 et des faux négatifs. C'est inévitable.

24 Ma deuxième observation est que ceci n'est
25 peut-être pas aussi important qu'on le pense. Notre
26 objectif, après tout, devrait être de cadrer une définition
27 assez bonne de l'ingérence étrangère qui soit
28 approximativement bonne plutôt qu'une définition parfaite.

1 Et ce que je veux dire par assez bonne ou satisfaisante,
2 c'est une définition que le public peut comprendre, afin que
3 tout le monde comprenne ce qu'est l'ingérence étrangère, et
4 qui couvre à la fois l'ingérence traditionnelle et
5 l'ingérence étrangère non traditionnelle. Ça ne génèrera pas
6 des faux positifs détritimentaux et ça sera utile en termes
7 pratiques pour la sécurité nationale et les affaires
8 juridiques.

9 Alors, ce que j'essaie de dire ici, c'est que
10 les définitions ne sont pas des exercices académiques. Les
11 définitions de termes comme l'ingérence étrangère ne sont pas
12 des exercices intellectuels. Il faut y penser comme
13 utilisables par les gens qui en ont besoin.

14 Donc, en gardant tous ces points à l'esprit,
15 j'aimerais passer maintenant au rapport initial de cette
16 Commission du 3 mai 2024 et sa caractérisation de l'ingérence
17 étrangère. À un moment donné, le rapport initial décrit
18 l'ingérence étrangère comme suit :

19 « ... des activités clandestines de
20 déception de la part d'un État
21 étranger ou ceux qui agissent en son
22 nom et qui sont néfastes aux intérêts
23 du Canada. » (Tel qu'interprété)

24 Donc, des activités clandestines ou qui
25 menacent personnellement ou de la déception par un État
26 étranger ou ceux qui agissent en son nom qui sont néfastes
27 aux intérêts du Canada.

28 Donc, ma question, est-ce que cette

1 définition génère des faux positifs ou des faux négatifs
2 problématiques? Je crois qu'il est utile d'avoir un exemple.
3 Alors, en voici un, et je devrais souligner que cet exemple
4 est complètement fictif.

5 Imaginez une personne qu'on appellera Boris.
6 Boris a déménagé au Canada et est venu d'un pays fictif et il
7 est impliqué dans la menace... pardon, il est venu de
8 Mauritanie (l'interprète avait mal entendu), et il critique
9 toutes les actions qui sont néfastes au gouvernement de
10 Mauritanie, mais il n'a aucun lien avec le gouvernement
11 mauritanien ou les services de renseignement, il agit de sa
12 propre initiative au Canada. Il est autonome. Néanmoins, il
13 agit au nom d'un autre pays dans le sens où il a l'intention
14 que ses actions profitent à la Mauritanie. Il est possible
15 d'agir au nom de quelqu'un d'autre sans leur connaissance.
16 Et supposons également que ses actions fassent mal aux
17 intérêts du Canada.

18 Donc, est-ce que c'est de l'ingérence
19 étrangère? On pourrait dire que oui, du moins par rapport à
20 la définition donnée dans le rapport initial. C'est un cas
21 de ce qu'on pourrait appeler de l'ingérence étrangère sans
22 contact. Donc, dans ce cas-ci, Boris participe à des
23 activités néfastes qui menacent le Canada au nom d'un État
24 étranger avec lequel il n'a pas de contact, d'où l'ingérence
25 sans contact. Donc, une question, c'est de savoir si c'est
26 un faux positif dans la définition de l'ingérence étrangère
27 dans le rapport initial. Et, si oui, est-ce important?

28 Donc, dans l'ingérence étrangère

1 traditionnelle, l'agent de l'ingérence étrangère a un lien
2 important avec une puissance étrangère. Il est un acteur
3 d'État étranger qui est employé par une puissance étrangère
4 financée ou agit en son nom et à sa demande. Si, dans mon
5 exemple, Boris n'a pas de lien de substance avec la
6 Mauritanie et la Mauritanie n'est pas au courant de ce qu'il
7 fait, alors je crois qu'on pourrait dire que ça ne devrait
8 pas être classé comme de l'ingérence étrangère. Et c'est un
9 faux positif dans les définitions.

10 Alors, confronté à un cas comme ça, une
11 réponse pourrait être de dire que c'est pas vraiment
12 important. Donc, ça serait la réponse qui dit que c'est
13 vraiment aux autorités de décider si on poursuit en justice
14 quelqu'un comme Boris, et ils ont la discrétion de ne pas le
15 faire. Le fait que quelqu'un peut avoir des comptes à rendre
16 par rapport à l'ingérence étrangère ne veut pas dire qu'il
17 devrait avoir des comptes à rendre, du moins dans ce type de
18 cas. Je crois qu'il y a quelque chose à dire autour de cette
19 approche, mais je préfère une approche différente.

20 Je crois que nous pourrions simplifier et
21 clarifier les choses en exigeant explicitement que lorsqu'une
22 personne est dite comme agissant au nom d'une puissance
23 étrangère, ce n'est pas suffisant qu'il agit avec l'intention
24 d'un bienfait pour cette puissance étrangère. Il doit aussi
25 avoir un lien fort avec cette puissance étrangère, et je vais
26 appeler ça la condition de lien de substance.

27 Donc, la personne doit avoir un lien de
28 substance avec cette puissance étrangère au nom de laquelle

1 ils agissent pour que ça devienne de l'ingérence étrangère.
2 Et je crois qu'une personne qui satisfait ce lien et a ont un
3 lien de substance seulement si leur conduite est dirigée,
4 financée ou supervisée par une puissance étrangère.

5 Donc, si cette version de la condition d'un
6 lien de substance est adoptée, ça voudrait dire que, par
7 exemple, un résident canadien qui, en secret, répand de la
8 désinformation à propos de la Russie avec l'intention de
9 bénéficié au gouvernement ukrainien n'est pas coupable
10 d'ingérence étrangère à moins qu'il soit dirigé, financé ou
11 supervisé par le gouvernement ukrainien ou ses agences.

12 Alors, dans une conférence récente à Londres,
13 Jonathan Hall, qui est l'examineur de l'État pour la
14 législation de l'État, a examiné l'un des inconvénients de
15 cette définition. On sait que c'est peut-être difficile de
16 prouver que quelqu'un est financé ou supervisé par une
17 puissance étrangère. Et ici, nous voyons la tension entre la
18 précision d'une définition de l'ingérence étrangère et son
19 aspect pratique. Il faudra peut-être décider lequel est le
20 plus important.

21 Avant de conclure, j'aimerais parler
22 brièvement de la question des faux négatifs par rapport à
23 cette idée que l'ingérence étrangère est clandestine,
24 déceptive ou menace personnellement. Alors, imaginez une
25 organisation médiatique étrangère comme *Russia Today* qui ne
26 tente même pas de se cacher et répand de la désinformation
27 qui vise purement à bénéficié, à profiter à un candidat en
28 particulier dans des élections à l'étranger.

1 Alors, ça, ça serait clairement de
2 l'ingérence étrangère. Même si ce n'est pas clandestin, ça
3 ne menace pas personnellement, ou ce n'est pas trompeur quant
4 à l'identité de la personne qui répond à la désinformation,
5 on sait très bien d'où ça vient, alors, ça ressemble à un
6 faux négatif. Ça ressemble à un cas d'ingérence étrangère
7 qui n'est pas couvert par cette définition. Et, néanmoins,
8 c'est une forme importante d'ingérence étrangère.

9 Alors, bien sûr, le fait qu'une définition
10 d'ingérence étrangère génère de faux positifs et de faux
11 négatifs n'est peut-être pas une objection décisive. Peut-
12 être qu'elle peut être réglée en affutant un petit peu la
13 définition, comme je l'ai indiqué, ou tout simplement en
14 acceptant cela, en se disant que certains faux positifs et
15 faux négatifs ne sont pas importants parce qu'ils ne sont pas
16 véritablement néfastes et on devrait se concentrer simplement
17 sur la question de savoir si la définition est utile en
18 termes pratiques.

19 Et, à nouveau, je crois que c'est une
20 discussion importante, et il faut qu'on soit très clair quant
21 aux méfaits potentiels, s'il y en a, des faux positifs ou des
22 faux négatifs.

23 Alors, d'après moi, la définition de
24 l'université [sic] de l'ingérence étrangère suggérée par
25 cette Commission dans son rapport temporaire de mai 2024 peut
26 être améliorée et devrait l'être. Mais il faut néanmoins
27 être réaliste et se souvenir que les définitions, comme les
28 filets de pêche, peuvent être imparfaites mais suffisantes.

1 Et je crois que le défi auquel on est
2 confronté, c'est d'équilibrer le désir naturel d'une
3 définition parfaite de l'ingérence étrangère avec ce besoin
4 d'une définition qui soit utilisable en termes pratiques pour
5 détecter, dissuader et punir les formes les plus importantes
6 d'ingérence étrangère auxquelles on est confronté
7 aujourd'hui. Et il est essentiel que, collectivement, on
8 fasse face à cette question.

9 Merci beaucoup.

10 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci, Professeur
11 Cassam.

12 Nous allons maintenant passer au professeur
13 Hoi Kong, titulaire de la Chaire Beverly McLachlin en droit
14 constitutionnel de l'Université de Colombie-Britannique.

15 **--- PRÉSENTATION PAR M. HOI KONG :**

16 **M. HOI KONG:** Merci beaucoup de m'avoir
17 invité à présenter dans le cadre de cette table ronde.

18 Dans mon propos, je traiterai de deux
19 questions et formulerai deux recommandations par rapport à
20 chacune de ces questions.

21 La première question, qui a déjà été soulevée
22 par mon collègue, Professeur Cassam, est liée au problème de
23 la définition même de l'ingérence étrangère. Et en
24 particulier dans les processus électoraux. Alors, je me
25 concentrerai en particulier sur l'ingérence qui prend la
26 forme de la désinformation, de l'information qui est
27 sciemment fausse et répandue afin d'arriver à un objectif
28 spécifique.

1 Et parce que je traite de cette sous-partie
2 de l'ingérence étrangère, je parlerai aussi d'une deuxième
3 série de problématiques qui sont liées à la réglementation du
4 discours public durant les élections et que ce type de
5 réglementation soulève. Je sais que mon collègue, Professeur
6 Moon, traitera aussi de cette question.

7 Alors, deux questions. Définition de
8 l'ingérence étrangère et les défis soulevés par la
9 réglementation du discours public durant les élections.
10 Alors, je vais commencer avec un point de désaccord, je
11 crois, entre moi et mon collègue. Alors, Professeur Cassam
12 nous a dit qu'il faut des définitions afin d'avoir des
13 stratégies efficaces pour contrer l'ingérence étrangère. Et
14 nous avons déjà entendu dire que d'avoir une définition même
15 et très difficile, parce que ça soulève toutes sortes de
16 problématiques d'avoir une portée trop vaste ou de ne pas
17 assez inclure.

18 Donc je voudrais suggérer qu'on n'a pas
19 besoin d'une définition de l'ingérence étrangère pour faire
20 face aux problèmes de l'ingérence étrangère. Plutôt, je
21 suggère qu'il faut tout d'abord définir quel est l'objet de
22 la réglementation de l'ingérence étrangère. Et puis il faut
23 spécifier des activités spécifiques qui peuvent être
24 réglementées afin de faire avancer cet objectif.

25 Alors, tournons notre attention à l'objectif
26 de la réglementation de l'ingérence étrangère. Je crois que
27 ce que l'on peut dire, de façon générale, c'est que
28 l'ingérence étrangère dans les processus électoraux met à mal

1 la capacité d'arriver à l'autodétermination dans un ensemble
2 démocratique. Donc, au travers des élections, dans les
3 démocraties, les citoyens font des choix libres et informés
4 sur comment ils souhaitent être gouvernés. Le problème de
5 l'ingérence étrangère, du moins dans le contexte électoral,
6 c'est que cette ingérence étrangère met à mal la possibilité
7 de faire des choix libres et informés. Donc, l'objectif ici
8 de régler l'ingérence étrangère est de protéger cette
9 capacité de choix libres et informés des membres d'un
10 processus électoraux pour leur autodétermination. Ça, c'est
11 l'objectif de la réglementation de l'ingérence étrangère.

12 Alors, quel type d'activité devrait être
13 réglementé au vu de cet objectif? Je voudrais suggérer qu'il
14 y a deux types de catégories générales que l'on voudrait
15 réglementer. Tout d'abord, il y a des activités qui
16 interfèrent avec les choix libres et informés, quel que soit
17 l'identité de la personne qui fait l'ingérence. Alors, nous
18 avons des exemples de cela dans la législation, dans la *Loi*
19 *électorale canadienne*.

20 Donc, par exemple, dans l'article 92, il y a
21 l'interdiction de faire de fausses déclarations à propos d'un
22 candidat qui se... qui manifestement interfère avec la
23 possibilité d'un électeur de faire un choix libre et informé.
24 Et notez que c'est une ingérence à laquelle on peut
25 s'objecter, quelle que soit l'identité de la personne qui
26 participe à cette ingérence. Ça peut être un citoyen
27 canadien ou ça peut être un acteur étranger. Donc, ça, c'est
28 la première catégorie d'activités qu'il faut régler afin

1 d'arriver à l'objectif de règlementer l'ingérence étrangère.

2 Évaluons maintenant une deuxième catégorie
3 d'activités qui doivent être règlementées. La deuxième
4 catégorie à règlementer cible spécifiquement l'aspect
5 étranger de l'acteur. Donc, par exemple, dans la *Loi*
6 *canadienne sur les élections*, dans 287.4(1), dans cette
7 disposition, nous avons une interdiction sur l'influence
8 induite par un acteur étranger. Et cette influence induite est
9 définie comme toute tentative pour promouvoir ou dénoncer un
10 parti enregistré ou le chef d'un parti enregistré ou un
11 candidat.

12 Et cette activité cible spécifiquement
13 l'aspect étranger de l'acteur, car, bien sûr, un citoyen
14 canadien pourrait, dans les limites fixées par la loi,
15 participer à un soutien ou à une opposition d'un parti, un
16 candidat ou un chef de parti. Ce type de catégorie cible
17 spécifiquement l'aspect étranger de l'acteur.

18 Alors, ça c'est le premier point que je
19 voulais soulever. Le premier point que je voulais soulever,
20 c'est qu'on n'a pas besoin d'une définition de l'ingérence
21 étrangère. Ce qu'il nous faut, c'est l'objectif de la
22 réglementation de l'ingérence étrangère et cette idée
23 d'activités clés et des différents types d'activités clés que
24 l'on veut règlementer afin d'arriver à ces objectifs.

25 Et ça m'amène à ma première recommandation.
26 Et je suggérerais que la Commission ne passe pas trop de
27 temps à essayer d'offrir une définition claire de l'ingérence
28 étrangère mais plutôt que la Commission se concentre sur les

1 objectifs pour lesquels on règlemente l'ingérence étrangère
2 et identifie les activités qui font avancer ces objectifs.

3 Et comme je l'ai dit, l'objectif fondamental
4 est de protéger la capacité d'une société et de ses membres
5 uniquement à participer à un exercice spécifique
6 d'autodétermination avec l'exercice de choix libre et informé
7 durant une élection. Ça, c'est mon premier point et ma
8 première recommandation.

9 Je vais maintenant passer au deuxième point,
10 les défis autour de la réglementation du discours public
11 durant les élections. Alors, si on veut réglementer la
12 désinformation, on veut réglementer les propos qui ne sont
13 pas véridiques. Et dans la réglementation du contenu du
14 discours public, il y a quelques défis. Envisageons une
15 série de défis qui sont liés à pourquoi les gens s'expriment
16 durant une période électorale.

17 Certains types de discours publics durant les
18 campagnes électorales, on peut penser, bien sûr, à avoir une
19 fonction purement rhétorique, expressive. Il n'y a pas
20 d'intention spécifiquement pour faire une déclaration de
21 faits. Mais il y a un deuxième type de discours qui est
22 ancré dans les faits et qui, si bel et bien précis, informe
23 les choix des électeurs quant aux options qui leur sont
24 disponibles.

25 Donc, il y a deux types d'expression dans les
26 campagnes électorales. Et le risque de la réglementation du
27 contenu de l'expansion... de l'expression est que vous pourriez
28 réglementer sans le vouloir de l'expression en pensant que

1 c'est avec intention d'informer. Ça, c'est l'un des défis
2 quand il s'agit de régler le discours. C'est trop
3 large, probablement, quand il s'agit de régler quand on
4 cherche pas forcément à faire des déclarations de faits
5 précis.

6 Maintenant, pour ce qui est de la difficulté
7 de régler pendant... le discours pendant les élections,
8 imaginez que vous avez une autorité qui va régler le
9 discours pendant une élection et ils vont l'étiqueter comme
10 étant fausse. Et ça, ça va avoir un impact sur le résultat
11 des élections.

12 Évidemment, c'est très difficile de suivre
13 tous les liens causaux, mais ça pourrait donner la perception
14 qui... que ça a affecté le résultat de l'élection. Alors,
15 imaginez, au-delà de cette situation hypothétique, suite à
16 l'élection, c'est clair qu'il y avait une erreur de la part
17 de l'autorité. Donc ça, ça nous donne un deuxième problème
18 quand il s'agit de la réglementation du contenu du discours.
19 C'est le problème de l'erreur et des réactions. L'erreur est
20 faite et, ensuite, c'est révélé, et la légitimité de
21 l'autorité de cet acteur, c'est-à-dire l'État, est remise en
22 question. Et par extension, tout le système électoral est
23 remis en question également.

24 Donc, les défis, donc, des discours pendant
25 les élections, il y a deux types de défis.
26 Surrégulation, la réglementation d'un discours expressif
27 comme si c'était un discours qui cherchait à avoir des
28 informations précises, un contenu précis, et ensuite le

1 problème de l'erreur et des réactions. Et ça peut miner la
2 légitimité de tout le système électoral.

3 Et ça m'amène à une deuxième recommandation.
4 Ma deuxième recommandation est de dire que si nous devons
5 régler le discours, le contenu du discours, pour sa
6 valeur véridique, c'est-à-dire si nous voulons interdire des...
7 un discours qui est faux, il faut définir de façon très
8 stricte ce type de discours.

9 On a des exemples dans la législation. J'ai
10 donné un exemple de l'article 92 des fausses déclarations de
11 retrait. Il y a d'autres dispositions par rapport à
12 l'impersonnification (phon.) du directeur général des
13 élections ou de faussement se présenter comme étant d'une
14 telle profession.

15 Et là, ça peut être des discours qui sont
16 sans précision. Et donc, ça, ce serait une réduction du
17 risque que le type de discours qui est interdit et qui ferait
18 en sorte qu'il y aurait des sanctions, ce serait une erreur
19 de catégorisation qui va punir un discours qui est expressif
20 comme si c'était au sujet de faits. Et ça réduit le risque
21 d'erreur et de réaction. Et c'est assez... on peut... par
22 exemple, c'est assez clair s'il y a une déclaration fautive
23 par rapport aux citoyennetés d'un candidat.

24 Donc, voilà deux problèmes que vous avez
25 quand il s'agit de régler l'ingérence étrangère dans le
26 processus électoral. Tout d'abord, problème de définition.
27 Moi, je pense que c'est vraiment pas un problème. Il ne faut
28 pas essayer d'avoir des définitions parfaites. Il faudrait

1 règlementer par rapport aux raisons de cette ingérence et
2 aussi il faudrait règlementer par rapport au comportement.

3 Deuxièmement, la réglementation du discours
4 électoral. Puisqu'il y a des risques avec ce genre de
5 réglementation du discours, ça peut être une portée trop
6 large et il peut y avoir des réactions néfastes. Les
7 interdictions doivent être très strictes et avec beaucoup de
8 prudence pour éviter ces risques.

9 Alors, voilà, ce sont là mes remarques.

10 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup,
11 Professeur Kong. Je passe la parole maintenant à Professeur
12 Richard Moon, qui est professeur de droit... excusez, à
13 l'Université de Windsor.

14 **--- PRÉSENTATION PAR M. RICHARD MOON :**

15 **M. RICHARD MOON:** Merci beaucoup. Merci
16 beaucoup à la Commission pour l'invitation de participation...
17 pour participer dans ce travail important. C'est... le
18 professeur Kong et moi-même, nous avons des idées ensemble
19 et, en fait, nous sommes d'accord sur bien des choses.

20 Alors, je voudrais reconnaître tout d'abord
21 les façons qu'on est d'accord. Quant à l'intervention, eh
22 bien, quand il s'agit de discours, une expression - et
23 j'utilise ces termes ensemble - s'il y a de la
24 désinformation, une désinformation qui peut être en ligne,
25 pour essayer de la règlementer, il y a des problèmes avec...
26 dans... avec la *Charte*, avec la partie 2b). Vous connaissez
27 très bien, mais la partie 2b) protège entre autres la liberté
28 d'expression des personnes, et la Cour définit l'expression

1 très largement, c'est-à-dire de passer un message.

2 Et d'autres aspects de la *Charte* peuvent être
3 assujettis à des limites avec l'article 1, peuvent être
4 justifiés dans une société libre et démocratique. Dans
5 *Regina contre Oakes*, il y a eu des critères multipartites
6 pour déterminer si une limite était justifiée sur ce droit.

7 L'expression avec 2b), ça s'étend à tout le
8 monde, que ce soit des citoyens ou simplement résidents au
9 Canada. Et ce droit, ce n'est pas simplement le droit de
10 celui qui parle, mais c'est aussi le droit de l'auditoire
11 éventuel. La désinformation que nous reconnaissons
12 maintenant est un problème important. Ça se propage très
13 rapidement et largement sur les médias sociaux, et c'est une
14 préoccupation à savoir que sa source soit nationale ou
15 étrangère.

16 Il peut... il y a... les acteurs étrangers
17 peuvent... surtout les acteurs non étatiques, qui cherchent à
18 diffuser des nouvelles étrangères, ça peut être une source de
19 revenus, tout simplement. Mais les acteurs étrangers de
20 différents types veulent essayer de former l'opinion publique
21 ou d'affecter les élections sur certaines politiques, ou bien
22 ils cherchent simplement à encourager la méfiance dans les
23 institutions comme les médias traditionnels.

24 Alors, normalement, ce n'est pas le rôle de
25 l'État de censurer un discours qu'il détermine est faux.
26 John Stuart Mill a dit qu'il y a trop de couts, trop de
27 risques si c'est l'État qui doit décider quels membres de la
28 communauté on doit pouvoir entendre. Celui qui veut censurer

1 peut peut-être se tromper et il peut y avoir des désaccords.
2 Et dans tout contenu faux, il peut y avoir quelques vérités.
3 Et peut-être que aussi les citoyens, s'ils veulent avoir la
4 capacité de porter des jugements, de distinguer la sagesse de
5 la bêtise, il faut qu'ils puissent entendre plusieurs points
6 de vue.

7 Le discours qui est jugé comme n'étant pas
8 vrai doit être restreint dans seulement des situations très
9 limitées pour que l'auditoire peuvent juger et quand
10 davantage de discours, certainement, ne va pas être une
11 réponse adéquate. Alors, il y a la diffamation des
12 déclarations fausses sur la réputation de quelqu'un ou les
13 fausses publicités. Mais la désinformation ou la déception,
14 c'est différent quand celui qui parle sait que ce n'est pas
15 vrai, quand il cherche à induire en erreur l'auditoire et
16 cette déception mine les communications. Celui qui fait la
17 promotion de la désinformation, celui qui ment, cherche à
18 manipuler son auditoire. Et le mensonge mine la confiance
19 dans la communication.

20 Mais, le problème, ça peut être difficile de
21 déterminer quand le discours n'est pas vrai, mais aussi quand
22 le... c'est un mensonge. Quand c'est de la désinformation, il
23 y a toujours un risque que nous allons décider que la
24 personne ment quand nous pensons que cette information est
25 fausse ou clairement fausse, comme on peut dire. Et la
26 désinformation, souvent, c'est partagé par des personnes qui
27 pensent que c'est vrai, qui croient en la véracité.

28 Donc, il faut faire preuve de prudence quand

1 il s'agit de discours en cas de campagne où il peut y avoir
2 des fausses déclarations ou de la désinformation. Nous avons
3 un discours qui peut être réprimé par les autorités
4 politiques pour des raisons politiques ou partisans. Et
5 c'est pour cette raison que la forme de réglementation pour
6 les campagnes, ça a été les limites au niveau des dépenses,
7 les limites à l'argent qui peut être dépensé pour soutenir le
8 discours mais de façon générale sur le montant de discours
9 plutôt que sur le contenu. Puisque ces plafonds de dépenses
10 ne ciblent pas le contenu d'expression politique, ça
11 représente donc une forme moins inquiétante de restriction
12 sur l'expression que si c'était basé sur le contenu.

13 La justification pour les limites des
14 dépenses sur les candidats sur les partis et sur les tierces
15 parties pendant une campagne électorale, eh bien, la
16 justification est censée assurer que les voix de certains ne
17 vont pas écarter la voix des autres si les dépenses,
18 l'inégalité au niveau des dépenses, si les différences dans
19 les montants de publicité de différents candidats, si ça fait
20 une distorsion au processus démocratique, c'est parce que les
21 communications des campagnes ressemblent aux publicités
22 commerciales. Et voilà pourquoi la répétition du message est
23 importante et les différences de dépenses, car la plupart des
24 campagnes pensent que les électeurs, ce sont des
25 consommateurs d'information et les slogans, les clips visuels
26 vont mettre l'accent sur les images plutôt que la persuasion.

27 Et mon collègue a marqué que dans la
28 définition d'une influence induite par un acteur étranger, ça

1 n'inclut pas un discours qui... où il y a l'expression d'une
2 opinion par rapport au résultat ou le résultat désiré ou même
3 par... sur le mérite d'un certain candidat. Notre
4 préoccupation sur l'ingérence étrangère semblerait être
5 limitée, ou bien la désinformation, ou aussi aux publicités
6 basées sur les images, qui est très efficace, qui est très
7 puissante, quand nous avons beaucoup d'inégalités au niveau
8 des dépenses.

9 Alors, les préjudices au niveau des discours,
10 désinformation, les discours haineux, eh bien, on le voit de
11 plus... beaucoup plus en ligne. La désinformation et ces
12 discours haineux vont être propagés avec... par différents
13 réseaux. Et le potentiel de manipulation de la publicité est
14 beaucoup augmenté grâce aux données qui sont recueillies par
15 les plateformes. Les publicitaires peuvent cibler leur
16 publicité avec les partis pris des différentes personnes, et
17 ça, ils peuvent le faire en dehors d'une exposition publique.

18 Et les réglementations semblent difficiles
19 pour tenir compte de ces préjudices. C'est trop lent et
20 c'est trop lourd. Et on voit que ces formes, c'est peut-être
21 comme les projets de loi qui reconnaissent que tout discours
22 haineux, eh bien, il y a les plateformes qui doivent
23 concevoir leur système de sorte à limiter la diffusion de
24 matériel néfaste, mais ça ne tient pas compte de la
25 désinformation, mais ça met l'accent sur le discours, tel que
26 la pornographie ou le discours haineux. Et c'est
27 compréhensible étant donné les risques et les problèmes quand
28 il s'agit de réglementer la désinformation et les fausses

1 informations en particulier.

2 Alors, pendant une campagne électorale, le
3 professeur Hoi nous a donné des exemples de restreindre
4 (phon.) des fausses déclarations par rapport aux candidats,
5 leur éducation, par exemple. Mais l'expérience peut nous
6 montrer qu'il y a d'autres types de déclarations sur les
7 partis ou les candidats qui vont générer ou qui peuvent
8 induire en erreur les électeurs et peuvent avoir un impact
9 sur le comportement des électeurs. Et il faut réfléchir à ce
10 que ça pourrait être et peut-être élargir la liste. Mais je
11 suis d'accord avec le professeur Kong que nous devons mettre
12 l'accent sur des types de désinformation et non pas essayer
13 de réglementer pour toute la désinformation qui existe.

14 Une autre étape, ça a été d'inclure les
15 publicités et les registres en ligne pour que d'autres
16 peuvent savoir ce que les partis et les candidats disent aux
17 électeurs, bien que ceux qui vont recevoir ces publicités
18 vont peut-être pas forcément être au courant de ce qui est
19 dit dans d'autres publicités.

20 Une autre étape pourrait être d'écarter les
21 publicitaires politiques de l'utilisation des données sur les
22 électeurs. C'est-à-dire, de limiter la possibilité de micro-
23 cibler ces publicités pour augmenter les peurs et les partis
24 pris des électeurs.

25 Les membres des communautés doivent être
26 capables de décider s'ils sont en accord ou en désaccord avec
27 ce que d'autres vont dire. C'est à l'auditoire de décider du
28 mérite du discours, à savoir si c'est vrai ou c'est faux.

1 Et on pense que les êtres humains sont
2 rationnels et sont capables d'évaluer les faits et d'autres
3 déclarations. Et l'hypothèse que le discours public... le
4 débat public est ouvert à bien des points de vue, et il
5 faudrait que les discours puissent être améliorés plutôt que
6 d'être interdits basés sur les jugements et aussi ça dépend
7 des différents points de vue.

8 Nous savons que les points de vue par rapport
9 aux protections n'est peut-être pas parfait. Dans le monde
10 en ligne, ces déclarations fausses n'ont pas de filtre des
11 médias et se propagent très rapidement. Et les outils... on
12 peut pas forcément décider si la source est fiable. Et peut-
13 être qu'ils sont encouragés par des acteurs partisans pour se
14 méfier des acteurs.

15 Et donc, la désinformation, c'est devenu un
16 problème beaucoup plus important pour le débat public, mais
17 il faut faire preuve de prudence quand il s'agit d'y
18 répondre.

19 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci, Professeur
20 Moon. Nous allons maintenant entendre Monsieur Stephen
21 Maher.

22 **--- PRÉSENTATION PAR M. STEPHEN MAHER :**

23 **M. STEPHEN MAHER:** Merci beaucoup. C'est un
24 plaisir pour moi d'être ici.

25 Alors, j'aimerais discuter de deux problèmes
26 que je pense sont importants pour qu'il y ait une meilleure
27 résilience démocratique pour contrer les règles par rapport
28 au leadership et aussi la divulgation des informations

1 financières par rapport aux élections.

2 Je travaille comme journaliste depuis 1989
3 et, depuis bien des années, je m'inquiète... je m'intéresse aux
4 problèmes électoraux. J'ai commencé quand j'étais indigné
5 avec le système électoral, et maintenant c'est plutôt un
6 détachement, car je pense qu'il ne faut pas trop s'exciter
7 quand on est journaliste. J'ai des sources confidentielles
8 par rapport à ce qui se passe derrière... dans les coulisses
9 des partis, et j'écris des commentaires. Et ça, j'ai des
10 sources confidentielles et la communauté du renseignement.

11 J'ai publié un livre, « The Prince : The
12 Turbulent Reign of Justin Trudeau », et j'ai parlé avec des
13 hauts fonctionnaires et d'autres sources pour essayer d'avoir
14 une compréhension de la relation entre la politique et les
15 relations internationales et la politique de la diaspora. Et
16 ça a été très difficile, surtout quand il s'agit de notre
17 relation avec l'Inde et la Chine. Je voulais comprendre
18 pourquoi.

19 J'ai commencé que la politique des diasporas
20 empêche le Canada de poursuivre ses intérêts nationaux dans
21 ses relations. J'ai été informé par ceux qui ont été aux
22 plus hauts niveaux au Gouvernement du Canada. Et je pense
23 que la relation... les controverses les plus importantes avec
24 nos relations avec l'Inde, ça devrait être l'exportation des
25 pois chiches et non pas la question de séparatisme. Et ce
26 n'est pas le cas. Je ne suis pas convaincu qu'un changement
27 de gouvernement va arrêter les problèmes, car les forces qui
28 agissent sur ce gouvernement vont agir sur d'autres

1 gouvernements aussi.

2 C'est un problème important pour le Canada.
3 Et ça fait une distorsion dans notre processus d'élaboration
4 de politique. Et il y a des choses que nous devons faire
5 pour sauvegarder notre indépendance et avoir une résilience
6 démocratique.

7 Il faut parler de la politique des diasporas.
8 Les nouveaux Canadiens sont des participations dans les
9 courses à l'investiture et au leadership, et les Canadiens
10 doivent être fiers de ça. La raison pour les gens qui
11 veulent venir ici, car nous avons un système politique ouvert
12 avec des libertés garanties par la *Charte* de... notre *Charte*.
13 Les gens viennent dans des réunions et y... et c'est une valeur
14 positive toute leur participation.

15 Donc, les courses à l'investiture, comme la
16 Commissaire l'a noté, c'est vraiment la porte ouverte à
17 l'ingérence étrangère. J'ai parlé avec un organisateur cette
18 semaine qui nous a dit qu'il y a certainement plus de non-
19 citoyens qui participent que des citoyens qui participent
20 dans les courses du Parti libéral du Canada, et je pense pas
21 que la partie elle-même pourrait le dire. Il s'agit d'une
22 zone grise.

23 Les participants dans les politiques des
24 diasporas, c'est normal qu'ils s'intéressent à ce qui se
25 passe dans leur pays d'origine plutôt que ce qui se passe ici
26 au Canada. Yann Martel a décrit le Canada comme « l'hôtel le
27 plus important sur le monde ». Il faut pas... les invités sont
28 préoccupés par ce qui se passe dans leur pays d'origine. Et

1 nous avons plus de personnes qui sont nées ailleurs qu'au
2 Canada. Et le pourcentage des citoyens et des non-citoyens
3 qui participent dans ces concours est beaucoup plus élevé
4 encore. Et ça, ça leur donne une influence trop importante
5 dans notre politique et ça ouvre la porte à l'ingérence
6 politique étrangère.

7 Je pense que nous avons vraiment l'indication
8 que la porte est ouverte, et nous invitons l'ingérence
9 étrangère. Pour comprendre ces concours, il faut penser à ce
10 qui motive les participants. Il y a certaines années, on a
11 indiqué qu'un candidat pour un parti provincial a payé plus
12 de 10 000 dollars pour la possibilité de remporter la
13 nomination dans une circonscription qu'il ne pouvait pas
14 remporter.

15 Et là, ce n'est pas une question économique.
16 C'est pas des acteurs qui vont chercher des choses
17 raisonnées, mais ce sont des gens qui sont peut-être très
18 ambitieux et qui cherchent à avoir un statut. Imaginez un
19 concessionnaire dans une grande ville qui veut être un
20 député. Vous avez gagné votre vie, vous faites des bonnes
21 choses et vous rêvez d'une vie en politique. Vous avez le
22 député qui prend la retraite, et il y a un concours à la
23 nomination. Comme bien des circonscriptions au Canada, c'est
24 assuré. Celui qui va remporter la nomination sera député.

25 Vous êtes approuvé par le parti, vous avez eu
26 les contrôles et vous pouvez le remporter. Ça dépend si vous
27 pouvez faire venir plus de gens à votre réunion. Et c'est
28 vraiment un moment important de votre vie. Si vous gagnez,

1 vous procédez à la vie que vous avez rêvée, vous allez être à
2 côté du Premier ministre, mais si vous perdez, vous retournez
3 chez votre concessionnaire.

4 Si vous avez un intermédiaire d'un acteur
5 étranger qui vous offre des votes, eh bien, ça peut être des
6 étudiants étrangers, ça peut être des membres d'un groupe
7 religieux. Il y a de l'argent, parfois un deuxième compte en
8 banque, et pis payer pour des dépenses pour les organisateurs
9 qui vont payer pour les membres. Parfois, les organisateurs
10 sont payés par ceux qui soutiennent le candidat. Les
11 organisateurs sont motivés, car il n'y a pas de deuxième
12 prix. Donc, ils vont... ils n'ont pas à se... et je suis au
13 courant que la plupart des personnes qui font ce genre de
14 travail sont honorables et pensent que c'est dangereux pour
15 eux de tricher. Mais ça arrive tout de même. Mais je pense
16 que c'est de cette façon-là que nous voyons l'ingérence
17 étrangère.

18 Alors, ce qui est important, ce qui pourrait
19 être utile pour contrer-carrer, ce serait éliminer le vote
20 par non-citoyens et par les jeunes. Les votes devraient être
21 dans ces concours, ça devrait être seulement les personnes
22 qui peuvent voter dans l'élection qui suit.

23 Alors, je pense que les acteurs étrangers
24 sont motivés, car ils veulent avoir une influence sur notre
25 système politique, mais ils ont peur que s'ils ne le font
26 pas, d'autres le feront à leur place. Si ça devient plus
27 difficile, si nous pouvons limiter, surtout quand il s'agit
28 de limiter le vote par les non-citoyens, ça pourrait enlever

1 cette enseigne qui indique que le Canada est ouvert et qui
2 motive les acteurs étrangers.

3 Les représentants dans la Chambre des
4 communes peuvent décider de ce qui se passe dans ces
5 processus. Ils voulaient... ils ont un certain pouvoir et ils
6 établissent les dates de façon rétroactive. Donc, ils
7 peuvent avoir l'argent sans avoir des personnes qui ne
8 veulent pas. Moi, je trouve que ces pratiques sont vraiment
9 mauvais, mais c'est pas un problème pour les intérêts
10 nationaux.

11 Mais je ne pense pas qu'il faudrait s'ingérer
12 là-dedans, mais je pense qu'on pourrait leur demander... on
13 pourrait demander « arrêtez de faire en sorte que des non-
14 citoyens peuvent voter », car c'est pas facile de les changer
15 car les partis peuvent décider. Si un parti décide de voter
16 que des non-citoyens peuvent pas voter, ça va être à leur
17 désavantage. Mais il pourrait y avoir une législation d'une
18 limite.

19 Je voudrais aussi parler de davantage de
20 transparence. Je pense que le rôle des journalistes, quand
21 il s'agit de couvrir la tricherie électorale et l'ingérence
22 étrangère, les journalistes font partie d'un écosystème qui
23 fait preuve de résilience. Et je... cette Commission, c'est dû
24 à... au... à l'enquête de journalistes. Et ça peut faire en
25 sorte que les faits sont apportés à la lumière et que les
26 politiques sont obligés de les confronter.

27 Un exemple important, c'était un article dans
28 le *Globe and Mail* qui avait indiqué qu'il y avait eu des

1 menaces à un membre de la famille, à un parlementaire qui
2 était respecté. Le Gouvernement du Canada n'avait pas pu
3 l'informer.

4 Alors, j'en parle pour faire ressortir
5 l'importance du journalisme, et ça peut varier en qualité.
6 Quand on a accès à un matériel secret, il vaut mieux
7 comprendre qu'est-ce qui est précis et qu'est-ce qui ne l'est
8 pas. Les articles qui ne sont pas précis, bien que ça peut
9 être préjudiciable pour les citoyens, mais ça peut se... ça
10 peut faire ressortir des problèmes qui... et ça met en route
11 certaines forces.

12 Albert Camus :

13 "La presse libre peut sans doute être
14 bonne ou mauvaise, mais assurément,
15 sans la liberté, elle ne sera jamais
16 autre chose que mauvaise"

17 C'est important de sauvegarder notre
18 démocratie. Le journalisme ont beaucoup de mal. Les
19 organismes... les journalistes s'affaiblissent des changements
20 au régime des publicités. Ça a causé des problèmes, et il y
21 a un grand pourcentage des Canadiens et des citoyens qui ne
22 regardent plus les médias et ils vont suivre les médias
23 partisans et activistes qui peuvent inclure la
24 désinformation.

25 Les médias traditionnels ont encore un
26 public, et le journalisme d'enquête est encore important.
27 C'est difficile, c'est des journalistes avec expérience qui
28 doivent le faire. Malheureusement, peu de journalistes qui

1 font ce travail ont des racines dans les milieux
2 multiculturels là où il faudrait. Donc, ils peuvent
3 s'inquiéter d'enquêter sur les nouveaux venus au Canada.
4 Donc, il y a peu d'équipes multiculturelles qui se penchent
5 là-dessus et il y en aura certainement moins encore à
6 l'avenir. Et c'est inquiétant, car les journalistes sont les
7 personnes qui peuvent relever les tricheries des acteurs
8 étrangers ou faire en sorte qu'ils sont en courant.

9 En pratique, j'en suis venu à penser que les
10 enquêteurs officiels et les journalistes s'alimentent les uns
11 les autres, pas au travers de la collusion, mais au travers
12 d'un processus qui est d'un autre.

13 N'attendez pas que les tricheurs le révèlent.
14 N'attendez pas que les officiels de partis n'aident les
15 journalistes ou les enquêteurs à découvrir la tricherie. De
16 mon expérience, ils ont autant tendance à attaquer les
17 journalistes et enquêteurs qui cherchent à découvrir la
18 vérité qu'à les aider. Ils pourraient être déshon...
19 malhonnêtes et travailler en secret.

20 Et je m'attends à ce que ce comportement soit
21 plus fréquent alors qu'il y a de plus en plus de
22 polarisation. De plus en plus de Canadiens ont des
23 sentiments hostiles pas vis-à-vis des politiciens qu'ils
24 opposent mais aussi les partisans des autres partis. Dans
25 cet environnement, les partisans ont peur des autres partis
26 et veulent la victoire. Je pense que cela augmentera la
27 possibilité de tricherie et rendra ça plus difficile pour les
28 journalistes et les enquêteurs à découvrir ces cas.

1 Cette dynamique, cette fonction de
2 surveillance du journalisme est en péril. Mais de par la
3 nature du financement du gouvernement pour le gouvernement,
4 elle est au sein d'un débat sain. Je ne crois pas que ce
5 soit approprié pour une enquête de... une commission d'enquête
6 de proposer de financer le journalisme.

7 Je pense néanmoins que des règles plus
8 robustes autour de la divulgation proactive peuvent être
9 utiles. Je ne crois pas que j'ai le temps à l'heure actuelle
10 d'aller dans les détails, qui sont un petit peu un travail de
11 spécialiste, mais c'est très utile de créer un bilan officiel
12 que les journalistes peuvent examiner. Qui sont les
13 organisateurs? Combien sont-ils payés? Est-ce qu'ils ont
14 signé des contrats stipulant qu'ils agiront de façon éthique?
15 Est-ce que l'on peut voir ces contrats? Est-ce qu'on peut
16 voir les reçus? Quand?

17 Les partis peuvent dire que les exigences
18 bureaucratiques devraient pas être aussi strictes au point de
19 décourager la participation, ce qui est une partie vertueuse
20 et nécessaire de la politique. C'est sans aucun doute
21 correct, mais simplement publier les mouvements d'argent
22 publiquement ne devrait pas être une barrière insurmontable.

23 Fixer un bilan plus précis de l'argent
24 dépensé aide tout le monde à être honnête, les souvenirs
25 changent, les gens trouvent des façons d'inventer des
26 farandoles, et les documents changent constamment. Donnant
27 accès à plus de documents aux journalistes sera de grande
28 assistance. Lorsque je faisais du travail d'enquête sur les

1 élections, j'examinais les bases de données maintenues par
2 Élections Canada et examinais des documents et des reçus
3 combinant des petits morceaux du dossier public avec des
4 sources confidentielles.

5 Si vous augmentez la divulgation proactive,
6 vous augmenterez la supervision sur le système qui aide tout
7 le monde à rester honnête. L'origine de ce type de
8 divulgation publique de financement électoral se trouve aux
9 États-Unis à l'époque du scandale du Watergate. Les
10 scandales publics peuvent aider à amener des réformes qui
11 renforcent la reddition de comptes et la transparence. Et
12 j'espère que ce sera le cas dans ce cas-ci également.

13 Merci beaucoup.

14 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci, Monsieur
15 Maher.

16 Nous allons maintenant passer au professeur
17 Docteure Tanja Börzel de la Freie Universitaet de Berlin.

18 **--- PRÉSENTATION PAR Dre TANJA BÖRZEL :**

19 **Dre TANJA BÖRZEL:** Merci beaucoup. Et je
20 regrette vraiment de ne pas pouvoir être avec vous et de
21 devoir participer à distance.

22 Mes collègues se sont concentrés sur la
23 réglementation de l'ingérence étrangère et ses périls, et je
24 partage essentiellement toutes leurs préoccupations et je
25 n'ai pas beaucoup à ajouter.

26 Donc, ce que je vais faire plutôt, c'est que
27 je vais adopter une approche plus centrée autour de la
28 société face à l'ingérence étrangère et à la résilience

1 démocratique. Et je crois que c'est approprié, car, après
2 tout, je suis scientifique en sciences sociales.

3 Donc, une approche centrée autour de la
4 société se concentrerait non seulement sur les États hostiles
5 comme étant ceux qui interfèrent de l'Étranger dans les
6 processus électoraux et démocratiques, mais aussi les acteurs
7 non étatiques. Alors, c'est quelque chose que je veux
8 préférer par rapport à ce sur quoi je vais me concentrer dans
9 les 14 minutes et 15 secondes qu'il me reste.

10 Mais je crois que vous serez tous conscients
11 que ce ne sont pas juste des États hostiles comme la Russie
12 ou la Chine, mais également des acteurs non étatiques, des
13 réseaux terroristes, par exemple, qui sont une menace. Et on
14 peut même y avoir des cercles intellectuels, des groupes de
15 pensée qui peuvent fortement mettre à mal l'intégrité
16 d'institutions démocratiques et leurs processus.

17 Ce que j'aimerais faire autour de cette
18 approche centrée autour de la société, c'est de parler de
19 certaines menaces qui émanent de l'ingérence étrangère et qui
20 n'ont pas reçu autant d'attention que les points soulevés par
21 mes collègues. Ces menaces sont liées à des tentatives par
22 des États étrangers d'alimenter la polarisation. J'y
23 reviendrai dans un instant, mais je voudrais tout d'abord
24 brièvement vous faire part de ma définition de la résilience
25 démocratique.

26 On a beaucoup parlé de ce qu'est l'ingérence
27 étrangère, mais on n'a pas vraiment clarifié ce qu'on
28 pourrait vouloir dire par résilience démocratique. Alors, à

1 nouveau, il y a beaucoup de définitions, et je trouve une
2 définition particulièrement utile qui ne réduit pas la
3 résilience démocratique à simplement résister, mais vraiment
4 avoir cette capacité à s'adapter. Ce n'est pas quelque chose
5 de statique. Il s'agit d'adaptation face à des menaces
6 externes, tout en ne compromettant pas les principes
7 démocratiques et valeurs clés.

8 Mes collègues ont déjà élaboré sur cette
9 ambivalence entre la prise de capacité de la résilience
10 démocratique et le fait de compromettre certaines valeurs
11 démocratiques que l'on cherche eux-mêmes à protéger face à
12 l'intervention étrangère.

13 Alors, pour revenir au type d'ingérence
14 étrangère, j'aimerais me concentrer sur cette ingérence qui
15 diffère beaucoup des autres points mentionnés aujourd'hui et
16 qui est également au cœur du rapport de la Commission jusqu'à
17 présent. Et ceci est lié aux tentatives par des acteurs
18 étrangers, qu'ils soient étatiques ou non, de mettre à mal la
19 confiance même des citoyens canadiens envers tout d'abord
20 leur gouvernement et, de l'autre côté, envers les uns les
21 autres.

22 Donc, la confiance qu'ils ont en leur
23 gouvernement et la confiance qu'ils ont en leurs concitoyens.
24 Et ceci peut être alimenté par une hostilité entre les
25 différents groupes politiques. Et ça, ça se trouve dans la
26 littérature, le milieu où je travaille, comme polarisation.
27 Les citoyens adoptant des points de vue de plus en plus
28 extrêmes sur des questions controversées comme l'immigration

1 et également envers des groupes qui ne partagent pas leurs
2 propres points de vue.

3 Alors, pourquoi est-ce que la polarisation
4 est une menace à la démocratie? La polarisation a un effet
5 profond sur notre vie au quotidien et notre vie sociale.
6 Entre le fait de choisir nos amis, nos conjoints, où vivre,
7 dans quelle province, dans quelle partie de la ville, à quel
8 club on adhère, dans quel bar on va. Et il y a même une
9 tendance à ce que les gens se retirent de groupes où d'autres
10 ne partagent pas leurs propres points de vue et opinions.

11 Donc, en faisant cela, la polarisation met à
12 mal la volonté des citoyens à faire des compromis. Cela les
13 rend plus enclin à accepter des violations des valeurs
14 démocratiques de ceux qui ne partagent pas leurs points de
15 vue et leurs opinions. Donc, dans l'ensemble, la
16 polarisation met à mal la cohésion sociale des démocraties.
17 Et les agents étrangers ont été très aptes à manipuler ou à
18 alimenter cette polarisation en utilisant essentiellement les
19 mêmes stratégies que mes collègues ont si bien décrites.

20 Et on utilise des questions politiques comme
21 étant moralement erronées dans les bulletins de nouvelles
22 communautaires. Par exemple, les gens se voient dire que,
23 quelle que soit l'approche qu'on peut avoir sur la migration,
24 que si on adopte un point de vue différent, c'est non
25 seulement un désaccord politique, mais une question morale.
26 Ce qui les transforme en rivaux politiques, en ennemis, qui
27 peuvent être et devraient être exclus si ce n'est pas
28 poursuivi.

1 Et la deuxième stratégie que les agents
2 étrangers poursuivent, c'est d'aligner les identités
3 politiques et sociales. À savoir que si vous appartenez à
4 une certaine minorité, vous ne devriez pas voter. Vous
5 devriez voter seulement pour un certain parti politique.
6 Donc, les identités sociales doivent être alignées avec les
7 identités politiques, ce qui rend donc ça très difficile
8 d'avoir une discussion différenciée sur des politiques tant
9 soit peu controversées.

10 Alors, pour faire face à cette menace de la
11 polarisation alimentée par les États étrangers, les agents
12 étrangers, une approche de tout le gouvernement n'est pas
13 suffisante. Elle doit être complétée, je dirais, par une
14 approche de toute la société, se concentrant sur la confiance
15 des citoyens en leurs institutions gouvernementales, mais
16 également envers les uns les autres comme étant la colonne
17 vertébrale de la résilience démocratique.

18 Puis, protéger les institutions et le
19 processus démocratique face à l'ingérence étrangère ne traite
20 pas seulement de la réglementation et le renforcement de la
21 capacité des agences de renseignement à détecter, dissuader,
22 punir et combattre l'ingérence étrangère, cela doit également
23 impliquer le renforcement de la résilience des sociétés
24 démocratiques. Et cette résilience repose beaucoup sur la
25 confiance sociale et politique, comme je l'ai dit.

26 La bonne nouvelle, c'est que le Canada est
27 une société qui a un fort capital de confiance, toujours. Si
28 vous regardez les données de l'OCDE, il est indiqué que le

1 capital de confiance des Canadiens en leurs institutions
2 gouvernementales, mais également envers leurs concitoyens,
3 est assez élevé, si on compare avec d'autres pays. Donc, ça,
4 c'est une bonne nouvelle. C'est quelque chose sur laquelle
5 vous pouvez vous reposer pour renforcer la résilience de la
6 société canadienne.

7 Et certaines des stratégies que vous avez
8 identifiées dans votre rapport sont également favorables au
9 renforcement de la confiance des citoyens en les institutions
10 démocratiques et gouvernementales et envers les concitoyens,
11 ou pour éviter, en tout cas, que les agents étrangers mettent
12 à mal cette confiance.

13 Néanmoins, comme on l'a déjà entendu, ces
14 stratégies pour construire la résilience sont ambivalentes.
15 Elles peuvent également affecter négativement la démocratie.
16 Donc, ma recommandation serait de réfléchir, non seulement à
17 une certaine retenue, comme mes collègues l'ont déjà dit,
18 mais également de penser à, non pas des stratégies plus
19 positives, mais des stratégies qui se concentrent sur le
20 renforcement de la résilience plutôt que de détecter,
21 dissuader et punir l'ingérence étrangère.

22 Donc, vous voyez que l'approche tourne un
23 petit peu autour d'une perspective différente et se repose
24 sur le renforcement de la capacité des citoyens canadiens à
25 résister à ces tentatives.

26 Et je conclurais avec deux recommandations
27 d'ordre assez générales, mais j'ai été étudiante au Canada il
28 y a quelques temps, et j'ai toujours été impressionnée par ce

1 discours public fort du Canada qui est une société
2 multiculturelle des peuples de fondement et des autres
3 groupes raciaux et ethniques. Et je crois que c'est un
4 discours public positif qui est tout à fait favorable à
5 éviter les tentatives de polarisation.

6 Et une deuxième stratégie, c'est d'encourager
7 les dialogues inter-partites, surtout sur les questions
8 critiques, notamment l'avortement, la migration et
9 l'ingérence étrangère. Donc, il faut être très clair qu'on
10 peut avoir des points de vue différents sur ces questions,
11 quel que soit le groupe social dans lequel on appartient.

12 Donc, en résumé, la démocratie demande non
13 seulement des institutions démocratiques fortes, mais
14 également une culture démocratique forte où les citoyens sont
15 prêts à être en désaccord de façon respectueuse et faire des
16 compromis dans la délibération et avoir un vote de majorité.

17 Et pour cela, il faut avoir confiance en
18 leurs institutions gouvernementales démocratiques ainsi
19 qu'envers les uns les autres. Et c'est cette confiance que
20 les États et agents hostiles étrangers tentent de détruire.
21 Et les stratégies devraient viser à protéger et renforcer
22 cette capacité.

23 Merci beaucoup.

24 **--- DISCUSSION OUVERTE :**

25 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci.

26 Je vais maintenant demander si mes estimés
27 collègues aimeraient répondre à quelque chose qu'ils ont
28 entendu ou ajouter quelque chose ou se poser des questions

1 entre eux.

2 Professeur Kong.

3 **M. HOI KONG:** Alors, j'ai cité le mauvais
4 article, c'est juste que je me suis mal lu tout à l'heure,
5 bien évidemment.

6 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Professeur Cassam.

7 **Dr QUASSIM CASAM:** Alors, deux observations
8 rapides à propos de la question de savoir si on a besoin
9 d'une définition ou non.

10 Je crois qu'une question, c'est de savoir si
11 l'ingérence étrangère est un délit ou doit être un délit ou
12 non. Si on pense au Royaume-Uni, il y a un nouveau délit
13 criminel d'ingérence étrangère, et ça veut dire que la
14 définition est absolument nécessaire. Et bien sûr, parce que
15 c'est une question complexe, la définition qui est offerte au
16 Royaume-Uni est une définition extrêmement complexe. Mais il
17 en faut une si nous devons la traiter comme délit.

18 L'autre observation traite de l'idée de
19 l'objet clé de la réglementation de l'ingérence étrangère.
20 On pourrait absolument penser à des questions comme
21 l'ingérence dans les élections ou la désinformation, mais je
22 crois que ça vaut la peine de noter qu'en réalité, c'est
23 assez problématique de penser de l'objet clé de la
24 réglementation, parce qu'il y a beaucoup d'objectifs
25 différents autour de cette réglementation de l'ingérence
26 étrangère.

27 Par exemple, il y a de l'ingérence dans les
28 élections, mais il y a également des tentatives par des

1 agents étrangers d'intimider des membres de leur communauté
2 de la diaspora, par exemple. Et il y a beaucoup d'autres
3 formes que peut prendre l'ingérence étrangère. On pourrait
4 parler d'ingérence étrangère dans le contexte des élections,
5 dans le contexte des médias sociaux, mais il y a également
6 l'ingérence étrangère dans le contexte de la sécurité
7 nationale et toutes sortes d'autres questions.

8 Me voilà donc un peu sceptique par rapport à
9 l'objet de cette réglementation, mais, dans tous les cas, je
10 ne suis pas persuadé qu'on n'a pas besoin au moins d'une
11 définition de travail lorsque l'on parle de l'ingérence
12 étrangère. Pas une définition gravée dans le marbre et
13 parfaite, mais comme je le disais, une définition de travail
14 satisfaisante.

15 Merci.

16 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Professeur Kong,
17 voulez-vous répondre?

18 **M. HOI KONG:** Bien sûr. Sur la question de
19 l'objet clé, j'ai spécifié l'objet clé de l'ingérence
20 étrangère dans les processus électoraux. C'est pourquoi j'ai
21 identifié un objet spécifique. Et sur la question de
22 l'ingérence étrangère comme délit, bien sûr, si on va définir
23 un délit, il faut définir le terme. Mais ce que j'essaie de
24 dire, c'est qu'on n'a pas besoin de définir un délit comme
25 ingérence étrangère. On a besoin de définir des cas
26 d'ingérence étrangère et spécifier quels intérêts on essaie
27 de protéger et quelle conduite on cible.

28 Donc, oui, si on définit un délit comme

1 ingérence étrangère, il y aura certainement une définition de
2 travail. Je ne crois pas qu'on ait tout simplement besoin de
3 faire ça. C'est tout.

4 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** D'autres
5 interventions?

6 Et bien, dans ce cas-ci, je vais inviter la
7 Commissaire à poser des questions qu'elle pourrait avoir.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'en ai quelques-unes.
9 Je ne sais pas trop à qui je devrais les poser, donc ça va
10 être lancé à l'assemblée. Et ceux qui pensent pouvoir y
11 répondre peuvent l'attraper à la volée.

12 Il y a une chose qui, pour moi, est assez...
13 qui me laisse perplexe, c'est comment est-ce que on traite de
14 la désinformation, notamment en ligne. Et je vais être très
15 honnête, je ne suis pas la personne qui connaît le mieux la
16 chose, je n'utilise pas du tout les médias sociaux, mais de
17 ce que je comprends, ça devient de plus en plus difficile,
18 même pour ceux qui sont bien informés, de détecter ce qui est
19 parfois de la fausse information, ou même pire, des nouvelles
20 complètement fausses.

21 Et j'écoute ce que vous dites, c'est surtout
22 vous, Monsieur Moon, à propos du risque, je crois que vous
23 avez dit la même chose, le risque d'avoir un impact trop
24 important sur la liberté d'expression. Mais je me demande si
25 on n'est pas naïfs si on veut protéger la liberté
26 d'expression à n'importe quel cout? Ou y a-t-il une façon de
27 trouver un équilibre entre les deux, surtout étant donné ce
28 qui se passe dans les médias sociaux?

1 **M. RICHARD MOON:** Je suis d'accord
2 entièrement, je trouve que la désinformation est un énorme
3 problème, et j'ai déclaré que c'est une plus grande menace à
4 la... au discours public que la censure. Lorsque l'on pense à
5 la liberté d'expression, on pense toujours à la censure
6 étatique ou à la censure privée. Mais, dans un sens, il y a
7 tellement d'informations disponibles qui circulent, même si
8 elles circulent au travers de réseaux, donc certains sont
9 accédés plus que d'autres, certains points de vue ou faits
10 sont disséminés plus que d'autres, et d'autres réseaux
11 peuvent disséminer d'autres idées.

12 Mais je suis assez pessimiste quant à notre
13 capacité à régler ou contrôler la désinformation.
14 J'aimerais beaucoup s'il y avait une façon simple
15 d'identifier les choses qui sont fausses et voir si l'auteur
16 en est conscient. Mais comme je l'ai mentionné dans mon
17 propos, je ne crois pas que ces choses-là devraient être
18 protégées sous la liberté d'expression. Elles mettent à mal
19 la capacité de communication du projet canadien en général.

20 Donc, la vraie question, c'est a-t-on la
21 capacité d'identifier de fausses revendications et qui sont
22 sciemment fausses de la part de l'auteur? Il y a
23 certainement, bon, les entreprises de médias sociaux, Meta,
24 pensent qu'elles peuvent identifier certaines choses qui sont
25 les *deepfakes*, les images faussement générées de toutes
26 sortes, et dans l'ensemble de ce que je comprends, leur
27 stratégie a été de simplement épingler ces *posts*, ces
28 désinformations, et d'indiquer aux consommateurs de cette

1 information ce qu'il en est et de les renvoyer vers une autre
2 source.

3 Mais elles ont un pouvoir qui est pas si
4 différent de la censure, qui est de simplement étouffer un
5 petit peu la présence de certains *posts*. Mais d'autres, bon,
6 il y a tellement de choses en ligne, qu'on se repose sur des
7 moyens automatisés de contrôle. Et les différentes
8 plateformes utilisent de l'informatique pour identifier des
9 discours néfastes, c'est déjà difficile.

10 Donc, je ne sais pas vraiment. Bon, mes
11 cheveux gris indiquent ma compréhension limitée des
12 technologies contemporaines, mais je ne sais pas à quel point
13 ça va être facile d'identifier ce type de désinformation.

14 Mais vous pourriez avoir raison
15 qu'inévitablement, il va falloir mettre en place des systèmes
16 qui ont certains faux positifs ou faux négatifs, et cetera,
17 qui n'ont pas tout ce qu'ils devraient avoir, et inversement,
18 et ça sera peut-être inévitable si on veut à la fois protéger
19 la liberté d'expression tout en faisant face à cet énorme
20 problème de la désinformation.

21 Désolé si je m'égare, mais j'espère que vous
22 en aurez retiré quelque chose.

23 **M. HOI KONG:** Je crois que pour ma part, il y
24 a plusieurs défis dans la réglementation. Une série de
25 défis, c'est qu'est-ce que c'est la réglementation efficace
26 de la littérature sur la vérification des faits. Et si je
27 reviens à ce que le Professeur Börzel disait, vérifier ces
28 faits, c'est utile, surtout si vous avez des préférences et

1 que vous êtes engagé dans un raisonnement motivé.

2 Alors, tout d'abord, si on va règlementer,
3 qu'est-ce que serait une réglementation efficace qui va
4 vraiment résoudre le problème de la désinformation? Donc,
5 ça, c'est un problème général. Et c'est pas clair pour moi
6 que les interdictions affublées de pénalités ne sont pas
7 nécessairement la façon la plus efficace de gérer la
8 question.

9 Donc, vous pouvez imaginer une variété
10 d'instruments réglementaires qui peuvent se concentrer sur
11 l'éducation civique. Et nous avons ces initiatives au
12 Canada. On enseigne aux gens la littératie numérique,
13 rendant les gens conscient de leurs propres préjugés, et des
14 risques d'être la proie de la désinformation étrangère.
15 Donc, ça, c'est un type de réglementation. Il s'agit de
16 l'éducation plutôt que la réglementation coercitive.

17 Deuxième type de réglementation peut être un
18 engagement, un principe, par les entreprises de médias
19 sociaux guidées, ça existe aussi au Canada, pour s'engager à
20 agir sur la désinformation. Alors, bien sûr, il y a toujours
21 le problème de l'application et la question du profit, mais
22 je crois que cet instrument réglementaire collaboratif est
23 aussi une possibilité.

24 Donc, je veux faire attention à la
25 réglementation telle quelle pour la liberté d'expression. Il
26 y a des risques à la réglementation, surtout les
27 interdictions avec des pénalités, et je crois qu'on doit
28 envisager toute la gamme d'instruments réglementaires afin de

1 voir l'efficacité de ces instruments.

2 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Je vois la main de
3 Professeur Cassam et Monsieur Maher.

4 **Dr QUASSIM CASAM:** Oui, je voulais parler
5 brièvement de cette question de la désinformation. L'idée,
6 c'est que ce que l'on devrait peut-être tenter de régler
7 sont les cas où les gens intentionnellement répandent des
8 fausses vérités. C'est pas juste le fait que quelqu'un dit
9 quelque chose qui est faux qui est le problème, c'est le fait
10 qu'ils le font sciemment et intentionnellement.

11 Et même si je vois tout à fait l'attraction
12 de ça, le problème, c'est que ça peut être difficile de
13 déterminer quelle était l'intention ou la croyance de la
14 personne. Si on pense aux théories de la conspiration ou aux
15 gens qui disaient que le président, bon, on parlait du lieu
16 de naissance du président Obama, une question auquel on a
17 souvent... qu'on a souvent confronté à l'époque, c'est est-ce
18 que les gens le pensaient vraiment, pensaient-ils que c'était
19 vrai ou non? Et ça, ça peut être une question très difficile
20 à déterminer. Et lorsque les gens commencent à répéter les
21 observations des autres sur Twitter sur ce genre de choses,
22 la question de ce qu'ils croient véritablement ou non devient
23 encore plus problématique.

24 Donc, la frontière entre la désinformation et
25 la mésinformation de bonne foi est assez claire en théorie,
26 mais est assez difficile à fixer en pratique.

27 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Monsieur Maher.

28 **M. STEPHEN MAHER:** Merci. C'est en effet une

1 frontière difficile à trouver. Je pense que ça serait utile
2 d'envisager s'il y a de la désinformation où la frontière est
3 facile à trouver.

4 Je parlais avec un ami de la famille qui a à
5 peu près 80 ans hier et qui me demandait à propos de Jagmeet
6 Singh. Il avait vu un article disant que son discours avait
7 été interrompu par des gens de la Banque du Canada. Il
8 pensait sincèrement ça.

9 Il y a une publicité commerciale qu'on voit
10 sur un site Web d'un journal qui utilise parfois Jagmeet
11 Singh, et parfois Pierre Poillievre, pour un produit
12 financier, je sais plus ce que c'est, mais ça touche des
13 dizaines de milliers de gens et ça arrive à les convaincre de
14 choses qui ne sont pas vraies.

15 Donc, il devrait y avoir un test de base où
16 on peut éliminer beaucoup de ces bêtises facilement, je
17 penserais. Et il y a d'autres choses où c'est plus difficile
18 de déterminer ce qu'il en est.

19 Mais il y a un concept que je veux soulever,
20 que j'ai trouvé utile au moment des révélations de
21 l'ingérence étrangère dans les élections de 2016, c'est la
22 publicité clandestine. Avec les publicités traditionnelles à
23 la télé, la radio, les journaux, on sait ce que nos voisins
24 apprennent, quels messages leur sont communiqués. Mais avec
25 la désinformation ciblée en ligne, les acteurs peuvent
26 envoyer des messages à des groupes micro-ciblés en secret en
27 utilisant... c'est des montants comparativement faibles, mais
28 qui touchent un assez large groupe de gens, avec un message

1 divisif.

2 Dans le cadre de 2016, c'était souvent les
3 communautés afro-américaines qui recevaient des messages qui
4 faisaient le lien entre Hillary Clinton, qui est stricte sur
5 la criminalité. Moi, je pense que c'est un problème qui vaut
6 la peine d'être examiné, comment on détecte ces publicités
7 clandestines micro-ciblées où les récipiendaires ne savent
8 probablement pas qui leur envoie ces messages. Je pense que
9 ça vaut la peine d'y réfléchir.

10 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Professeur Börzel.

11 **Dre TANJA BÖRZEL:** Oui, merci. Alors,
12 brièvement, lorsque l'on parle de comment on fait face à la
13 désinformation, je crois qu'il y a là deux approches. L'État
14 peut examiner la réglementation, comment on peut identifier
15 des fausses revendications, comment on détecte des messages
16 en particulier, mais qui est le nous?

17 Si on pense aux récipiendaires de ces
18 messages et que l'on se demande comment renforcer leur
19 capacité à identifier des fausses revendications, comment on
20 renforce leur capacité à déterminer ces messages, à détecter
21 ces messages divisifs, je veux juste souligner que la
22 réglementation d'État est très importante, mais il y a
23 également des stratégies qui renforcent la capacité des
24 citoyens à faire face à cela.

25 Donc, faire prendre conscience aux citoyens
26 que ces choses se déroulent, les éduquer sur ce que l'on
27 appelle la littératie des médias, ce sont des choses
28 fondamentales et qu'il ne faut pas oublier.

1 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** J'ajouterais, avant
2 de repasser la parole à la Commissaire, que l'un de nos
3 panélistes cet après-midi, le professeur Morgan, m'a indiqué
4 que durant la Guerre froide, toute la propagande de l'Union
5 soviétique était disponible et disséminée à grande échelle.
6 Et pour souligner ce que la Professeur Börzel disait, il y
7 avait cette attente, cette supposition que la société était
8 capable d'y faire face.

9 Donc, ça vaudrait la peine de penser à ce
10 changement où c'est pas que, tout d'un coup, on a certains
11 types d'informations qui nous parviennent qui sont
12 destructifs, mais plutôt que la question est plus au niveau
13 de la perméabilité et de la résilience de la société quant à
14 comment faire face à cette information.

15 Madame la Commissaire, est-ce que vous voulez
16 continuer?

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, on va poursuivre.
18 Oui, je sais qu'on aura d'autres occasions pour en parler,
19 mais c'est clair que c'est important.

20 La prochaine question que j'ai, j'ai écouté
21 ce que le Professeur Kong et le Professeur Cassam disaient
22 par rapport à la définition ou de regarder la raison d'être
23 d'une activité. Ma question, c'est qu'est-ce qu'on peut
24 faire avec une activité qui, en soi, peut être tout à fait
25 légitime comme activité mais, en même temps, peut être une
26 activité illégitime, dépendamment de sa raison d'être, car
27 c'est presque impossible de savoir quelle est la véritable
28 intention derrière une activité.

1 Un exemple, il y a eu beaucoup de
2 commentaires par rapport à la collecte d'information sur un
3 candidat ou sur un député et, encore une fois, il y en a qui
4 ont dit « la collecte d'informations en soi, eh bien, ce
5 n'est pas quelque chose qui pose problème ». Mais si vous
6 faisiez la collecte de la même information pour menacer les
7 membres de la famille du député ou du candidat, eh bien, là,
8 ça devient vraiment néfaste. Il faut s'objecter.

9 Alors, qu'est-ce qu'on fait avec ce type de
10 comportement? Car si c'est fait par un agent étranger ou par
11 un État étranger, eh bien, c'est clair qu'il faudrait
12 l'empêcher ou essayer de l'empêcher. Mais comment identifier
13 et faire la distinction entre ces deux situations, car c'est
14 le même comportement?

15 **M. HOI KONG:** C'est une très bonne question.
16 Alors, peut-être, pour y réfléchir, il faut penser peut-être
17 à la probabilité que ce comportement illégitime pourrait
18 mener à une activité illégitime. Oui, peut-être qu'on
19 pourrait empêcher ce genre d'activité pour empêcher qu'il y
20 ait une activité illégitime par la suite. Mais si c'est un
21 acteur étranger, cette activité peut être problématique en
22 soi, car c'est le genre d'activité qui devrait être limitée
23 pour... limitée aux citoyens canadiens.

24 L'influence indue, par exemple, pour
25 s'opposer ou soutenir un candidat, en soi, ce n'est pas un
26 problème et ça dépend de l'identité de l'acteur. Donc, il y
27 a deux possibilités. Tout d'abord, il faut penser de façon
28 prophylactique et donc interdire si nous pensons qu'il y a un

1 risque élevé, que ça peut être mal utilisé. Et deuxièmement,
2 on pourrait demander s'il y a quelque chose avec le fait que
3 ce soit un étranger qui agit, qui fait en sorte qu'une
4 activité qui pourrait être légitime devienne illégitime.

5 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Professeur Cassam.

6 **Dr QUASSIM CASAM:** Eh oui, c'est une très
7 bonne question que pose la Commissaire. Alors, il faut voir
8 comment distinguer entre l'intervention étrangère et
9 l'influence étrangère.

10 Les ambassades étrangères, eh bien, ce sont...
11 ils ont des activités de collecte d'informations. Ils vont
12 essayer de recueillir des informations par rapport au vote
13 des députés. Et ça, ça semblerait d'être une activité
14 légitime pour une ambassade. Et même, ils pourraient essayer
15 d'influencer le débat au Canada. Et, encore une fois, ce
16 n'est pas un problème.

17 Mais si on va dire, bon, très bien, mais s'il
18 y a d'autres activités menées par les ambassades qui vont au-
19 delà d'un seuil, ce n'est plus de l'influence, c'est de
20 l'ingérence. Donc, il faut essayer d'établir le seuil et
21 donc avoir une clarté pour déterminer la distinction entre
22 ces deux choses.

23 On peut, oui, reconnaître qu'il y a des zones
24 grises, mais il faut avoir tout de même une conception de
25 comment on peut aller au-delà du seuil. Et c'est pas
26 forcément qu'ils font la même chose dans les deux cas, mais
27 ça pourrait être dans un cas, on fait la collecte
28 d'informations pour avoir une influence légitime, et dans

1 l'autre cas, c'est collecté pour avoir la coercition, par
2 exemple, des députés ou d'utiliser des méthodes corrompues
3 pour les influencer.

4 Donc, pour reprendre toute cette question du
5 besoin d'avoir une conception générale de ce dont on parle
6 quand il s'agit d'ingérence étrangère, et sans que nous
7 faisons ça, et ça va être très difficile de créer un seuil
8 entre... une ligne entre l'influence et l'ingérence.

9 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Le Professeur Maher...
10 Moon, pardon.

11 **M. RICHARD MOON:** Oui, je me demande pourquoi
12 est-ce qu'une activité serait acceptable pour un citoyen ou
13 une citoyenne, et pas pour un acteur étranger? Eh bien, il
14 n'y a pas beaucoup de choses où on pourrait penser que ce
15 serait mauvais qu'il ferait quelque chose... de faire quelque
16 chose si... quand la même chose est faite par un acteur
17 étranger.

18 L'une des types d'activités que nous disons
19 qu'un acteur étranger ne peut pas faire, alors qu'un acteur
20 national peut le faire, ça a à voir avec les dépenses de
21 fonds lors des élections. Et, encore une fois, pourquoi est-
22 ce que c'est le cas? Et je pense que c'est vraiment du fait
23 de notre ambivalence par rapport aux dépenses pendant les
24 campagnes électorales.

25 Si les campagnes électorales, c'était
26 seulement des politiciens et des partis qui proposaient leurs
27 plateformes pour les électeurs, les évaluent, eh bien, on ne
28 serait pas préoccupés si le soutien vient de l'intérieur ou

1 de l'extérieur du pays. Mais le problème, c'est qu'en
2 général, ce discours, ce n'est pas forcément de cette forme-
3 là. En général, c'est genre de publicité basée sur les
4 slogans, les images, ce type de communication.

5 Donc, je pense que dans la portée de notre
6 propre pays, eh bien, pour nous, pour les acteurs nationaux,
7 on ne peut pas réglementer ce que les gens disent. Donc, il
8 faut... et il suffit de limiter ce qu'ils peuvent dépenser.
9 Mais c'est notre ambivalence par rapport à la nature de ce
10 discours qui nous fait dire que les acteurs étrangers ne
11 devraient pas le faire du tout.

12 Alors, de façon normale, je ne sais pas si
13 vraiment c'est important, cette distinction entre l'acteur
14 étranger ou l'acteur national, soit dans ces situations
15 exceptionnelles, où on est tout d'abord ambivalent vis-à-vis
16 de l'activité elle-même dès le départ.

17 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Madame la
18 Commissaire, est-ce que vous voulez poursuivre?

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, non, j'ai beaucoup
20 de questions, en fait. Oui, oui, on pourrait prendre la
21 semaine.

22 Ce que je trouve difficile aussi, c'est la
23 question de la protection de la vie privée. Nous voulons
24 protéger notre vie privée, et je pense que c'est une valeur
25 importante de la société canadienne. Et ce que nous voyons,
26 c'est que des acteurs ou des États étrangers - en tout cas,
27 disons les acteurs étrangers - utilisent des nouveaux moyens
28 de communication avec les citoyens canadiens. Et, parfois,

1 quelque chose qui peut être étiqueté comme étant une
2 discussion privée ou un forum privé devient de plus en plus
3 un forum public, étant donné le nombre de citoyens qui
4 participent à la discussion au forum.

5 Est-ce que ça, c'est quelque chose qui
6 devrait nous inquiéter? Et là, je ne veux pas suggérer qu'il
7 faut se pencher sur ce que disent les gens entre eux, ça,
8 c'est pas du tout ce que je propose. Mais j'essaie de voir
9 comment est-ce qu'on peut composer avec cette nouvelle façon
10 de communiquer avec les citoyens et citoyennes du Canada.

11 Et oui, il y a les plateformes des médias
12 sociaux, mais qu'est-ce qu'on doit faire si ça devient, eh
13 bien, on peut dire ce qu'on veut et qu'on ne peut pas du tout
14 suivre ce qui se passe. Eh bien, ça peut devenir
15 problématique.

16 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Professeur Kong, vous
17 voulez commencer?

18 **M. HOI KONG:** Oui. Eh bien, peut-être que ça
19 peut être utile de penser quel genre de protection de la vie
20 privée, quels intérêts, ça pourrait être un contrôle par
21 rapport à l'information personnelle.

22 Donc, la capacité des médias sociaux de faire
23 la collecte d'informations à votre sujet, peut-être que c'est
24 problématique, car c'est une invasion d'informations que ça
25 devrait être à vous exclusivement. Ça, ça peut être, peut-
26 être, oui, il faut une divulgation dans le contexte des
27 médias sociaux, si cette information est utilisée par des
28 acteurs étrangers pour des affaires étrangères. Donc, ça,

1 c'est un type d'intérêt de vie privée.

2 Et deuxième exemple, il y a différents modes
3 de communication qui se font par moyens en ligne et qui
4 peuvent être préjudiciables. Alors, est-ce que c'est public
5 ou privé? Plutôt que de penser à comment caractériser, il
6 faudrait penser pourquoi est-ce qu'on veut réglementer ce
7 genre de discours.

8 Alors, imaginez que vous avez un discours qui
9 est privé normalement, mais ça fait en sorte qu'il y a une
10 conspiration. Eh bien, je ne pense... peu importe que c'est
11 caractérisée comme étant un discours privé, mais l'idée, ce
12 qui est préoccupant, c'est est-ce que ça peut affecter
13 l'intérêt public?

14 Et, un autre exemple, si vous avez une
15 communication privée en ligne qui risque d'être divulguée
16 publiquement. Donc, vous pouvez imaginer des photos en
17 violation de leur intérêt privé, ce qui est partagé sur des
18 réseaux privés, mais il y a un risque de divulgation
19 publique. Donc, il y a un risque.

20 Donc, de façon générale, je ne pense pas que
21 la caractérisation de la communication comme étant privée ou
22 publique, mais c'est l'intérêt. Et il y a différents types
23 d'intérêts privés. Il y en a où il s'agit de protéger les
24 données privées, et ça, c'est tout à fait pertinent dans ce
25 contexte, car le risque qu'on avait... dont on a parlé sur le
26 microciblage.

27 **M. RICHARD MOON:** Je ne sais pas si j'ai quoi
28 que ce soit d'utile à rajouter, mais je pense à une

1 règlementation sur le discours haineux. Et on peut
2 considérer que la propagation de la haine par des plus petits
3 réseaux, c'est plus dangereux que quand c'est dit
4 publiquement dans un grand auditoire. Mais on fait la
5 règlementation pour le confiner, ces restrictions criminelles
6 en tout cas, ce qui est en place maintenant, à ce qui est en
7 dehors des conversations privées, ce qui est public.

8 Alors, je ne sais pas s'il s'agit du
9 préjudice, mais c'est le jugement que nous avons des intérêts
10 par rapport à la protection de la vie privée, et il faut
11 l'équilibrer avec la préoccupation par la progression des
12 discours haineux. Alors, c'est peut-être la même chose quand
13 il s'agit de désinformation.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.

15 Dans le contexte du processus électoral, nous
16 savons que jusqu'à un certain point, le temps est essentiel.
17 Et admettons que il y a de la désinformation, il peut y avoir
18 de la mésinformation, ça peut-être sur les médias sociaux.
19 Ça pourrait être même dans les médias. Ça peut être sur
20 différents forums.

21 Alors, est-ce que vous avez pensé à l'idée
22 d'avoir une organisation neutre où quelqu'un pourrait aller
23 si ils avaient des préoccupations par rapport à ce genre
24 d'activité? Une organisation neutre, j'ai entendu parler de
25 quelque chose en France où il y a ce genre de travail qui
26 corrige les faits au besoin. Donc, le risque, c'est qu'on
27 devient celui qui propage la vérité et, évidemment, c'est un
28 risque dont il faut aussi réfléchir.

1 Mais qu'en pensez-vous pendant une campagne
2 électorale, de ce genre de centre qui est...

3 **Dre TANJA BÖRZEL:** Eh bien, je voulais
4 mentionner que l'Union européenne a une organisation neutre
5 qui fait la... qui surveille les médias nationaux. Et ils
6 vérifient les faits et ils vont corriger les faits.

7 Mais c'est une question ambivalente, car pour
8 certaines choses, il s'agit de souveraineté nationale. Donc,
9 il ne faut pas être perçu comme étant un agent étranger qui
10 s'ingère. Mais il y a tout de même des institutions qui font
11 ce que vous voulez suggérer. Donc, ça vaut peut-être la
12 peine de regarder ce qui se fait avec l'Union européenne.
13 Ils ont investi des ressources importantes. Je ne me
14 rappelle plus ce que ça s'appelle, c'est une agence, mais en
15 tout cas, vous pouvez faire la recherche.

16 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Je pense que au
17 Singapour aussi, et ça vaudrait peut-être la peine de se
18 pencher, il y a une telle agence. Et certaines personnes
19 vont peut-être poser... remettre en question la question de
20 neutralité, mais il y a aussi des campagnes d'éducation dans
21 les écoles pour créer le civisme et pour contrer la
22 désinformation.

23 Le professeur Cassam.

24 **Dr QUASSIM CASAM:** Eh bien, pour une
25 organisation neutre ou pour que... pour vérifier les faits,
26 pour être efficace, non seulement il faudrait être neutre,
27 mais il faut que ce soit perçu comme étant neutre. Et le
28 problème, pour reprendre les remarques du Professeur Börzel,

1 si vous êtes dans un contexte où il y a vraiment beaucoup de
2 polarisation, un niveau très élevé de polarisation, la
3 possibilité que cette neutralité soit acceptée par toutes les
4 parties, c'est à peu près nul.

5 Imaginez, il y a quelques années, une
6 organisation aux États-Unis qui avait déclaré que le
7 président Obama était né aux États-Unis. Eh bien, je ne
8 pense pas que ça aurait eu un impact très important sur les
9 personnes qui avaient une opinion contraire. Alors, avec
10 Singapour, c'est très utile cet exemple parce que ça montre
11 que ce genre de mécanisme peut être très efficace dans des
12 pays ou dans des systèmes où il y a beaucoup d'unité.

13 Mais ce n'est pas efficace quand vous avez
14 beaucoup... des sociétés très divisées selon les lignées
15 partisans. Donc, je ne crois pas que ça pourrait être très
16 utile dans le contexte dans lequel nous vivons dans bien des
17 pays occidentaux.

18 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Professeur Moon.

19 **M. RICHARD MOON:** Eh bien, oui, je voulais
20 être d'accord. Normalement, c'est les médias traditionnels
21 qui pouvaient jouer ce rôle. Et c'est pas simplement qu'on
22 est polarisé... dans le processus de polarisation, c'est que
23 les acteurs partisans font tout leur possible pour
24 discréditer ceux qui n'aiment pas leur point de vue. Donc,
25 ils peuvent aussi créer de la méfiance par rapport à ce qui
26 était des sources d'expertise ou d'informations fiables,
27 traditionnellement. Donc, ça crée des problèmes.

28 Même pour la question de l'éducation, si vous

1 avez des gens qui sont déjà persuadés qu'ils doivent faire
2 preuve de scepticisme des médias traditionnels, eh bien,
3 c'est très difficile de pénétrer. Alors, je suis désolé de
4 faire preuve de pessimisme.

5 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Monsieur Maher.

6 **M. STEPHEN MAHER:** Je pense qu'il faudrait
7 que je parle au nom de mes collègues plutôt libertaires dans
8 les journalistes.

9 Une telle suggestion, ce serait vraiment un
10 affront que ce serait contreproductif d'essayer de créer une
11 telle réalité. Et je suis d'accord avec le professeur Cassam
12 que ce serait très limité son utilité dans une société
13 polarisée.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous pensez que ce serait
15 même votre point de vue si les gens de l'organisation
16 seraient connus comme étant indépendants et neutres? Car je
17 peux vraiment... facilement comprendre que les journalistes,
18 par exemple, jouent jusqu'à un certain point ce rôle. Mais
19 je ne suis pas sûr qu'ils soient perçus comme étant neutres
20 ni indépendants. Et je ne veux pas offenser qui que ce soit
21 en disant ça, mais c'est une réalité que les gens sont
22 davantage sceptiques par le passé vis-à-vis de ce qu'ils
23 lisent dans les journaux.

24 Alors, est-ce que vous pensez qu'il peut y
25 avoir quelque chose à gagner d'avoir des gens qui sont
26 indépendants et qui sont neutres, de faire ce genre d'effort?

27 **M. STEPHEN MAHER:** Je trouve que c'est
28 difficile de penser qu'un tel organisme peut jouer un rôle,

1 car ce sur quoi ils sont d'accord, eh bien, ça va être
2 l'objet d'un contentieux. Et là, les gens s'objectent à
3 l'idée d'avoir une loi contre le fait de nier les écoles
4 résidentielles. Et donc, si on ne peut pas contester ça, eh
5 bien, qu'est-ce que telle organisation pourrait affirmer qui
6 serait utile, si vous comprenez ce que je veux dire?

7 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Le Professeur Cassam.

8 **Dr QUASSIM CASAM:** Moi, je suis tout à fait
9 d'accord. Pensez à la pandémie. C'était un cas où on aurait
10 pu penser, on aurait pu espérer que des experts médicaux qui
11 n'avaient pas d'affiliation politique, qu'ils auraient été
12 capables de faire des déclarations factuelles sur les
13 vaccins, entre autres.

14 Mais les déclarations de ce genre
15 d'organisation n'ont pas été acceptées par les sceptiques
16 comme étant neutres. Même si c'était neutre, et même si tout
17 ce qu'ils disaient, c'était vrai, ils n'ont pas été perçus
18 comme tels par les gens qui nous préoccupent le plus. Et ça,
19 ça reprend les deux thèmes fondamentaux.

20 Tout d'abord, il y a le manque... enfin, la
21 croissance de la méfiance, qu'il n'y a plus la confiance
22 auparavant. Et la Professeure Börzel a dit qu'il faut pas
23 penser simplement à la source de cette désinformation, mais
24 aussi à la question de la réceptivité de l'auditoire. Si les
25 gens ne sont pas réceptifs à l'idée qu'il y a une instance
26 neutre, c'est difficile de combattre, même si vous voulez
27 tout simplement insister qu'ils sont effectivement neutres.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété).

1 **M. RICHARD MOON:** Non, je n'ai pas grand-
2 chose, mais la vérification des faits, c'est très important.
3 Et je suis sceptique qu'une instance qui peut en fait être
4 neutre sera perçue comme telle des gens.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et puisque nous avons
6 Monsieur Maher avec nous, une question que j'ai, on a
7 entendu, pendant les différents témoignages qu'on a entendus
8 pendant les audiences, qu'une façon facile pour un pays
9 étranger de faire diffuser de l'information qui serait une
10 désinformation, une mésinformation, peu importe lequel, mais
11 ça peut se faire avec les médias s'ils sont publiés dans les
12 langues étrangères, car, souvent, c'est les seuls journaux
13 que certains membres de la communauté vont lire.

14 Donc, c'est très difficile pour d'autres de
15 contrer l'information dans ces journaux de langue étrangère,
16 car si vous avez un journal, si c'est seulement en anglais ou
17 en français et personne dans la communauté ne peut lire ou
18 bien l'anglais ou le français, eh bien, ils vont être limités
19 à ce qu'ils peuvent lire dans les journaux qui sont publiés
20 dans ces langues étrangères.

21 Donc, qu'est-ce qui peut être fait à cet
22 égard pour s'assurer que nous n'ayons pas des groupes qui
23 vont être limités par rapport aux sources d'information
24 auxquelles ils ont accès? Est-ce que ça devrait être fait,
25 je dirais, par les acteurs centraux, si vous voulez, qui
26 doivent trouver des façons d'informer ces communautés? Est-
27 ce que vous avez des idées à cet égard?

28 **M. STEPHEN MAHER:** Eh bien, j'aurais aimé

1 avoir plus d'idées, mais j'ai observé, par exemple, j'ai
2 parlé avec Kenny Chiu en entrevue par rapport à la
3 désinformation sur WeChat à son égard, et de l'extérieur, on
4 pense c'est horrible que ça se passe, mais je ne pense pas
5 que ce soit vraiment différent en degrés par rapport à toutes
6 sortes de désinformation sur les vaccins ou tout ce qu'on
7 trouve dans la société. Il faut espérer que les gens vont
8 trouver des moyens de séparer les bonnes informations des
9 mauvaises, mais sachant que ce ne sera pas toujours possible.

10 Mais ça m'intéresse d'entendre ce que les
11 nouvelles organisations de médias au Canada pour les nouveaux
12 Canadiens, il y en a qui font un très bon travail, et qui
13 font preuve d'excellence. Et il faut faire preuve de
14 confiance dans ces journalistes.

15 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Des dernières
16 questions, Madame la Commissaire, avant de prendre la pause?

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, je pense que c'est
18 bon.

19 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Très bien. Eh bien,
20 nous allons prendre notre pause, une pause de 30 minutes,
21 pour recueillir des questions sur les parties ayant droit.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Trente (30) minutes).

23 --- La séance est suspendue à 10 h 56

24 --- La séance est reprise à 11 h 37

25 **COMMISSIONER HOGUE:** Alors, à vous la parole,
26 Madame Lazar.

27 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup,
28 Madame la Commissaire.

1 Alors, nous avons eu la possibilité de
2 regarder certaines des questions qui sont arrivées pour la
3 considération du panel. Donc, nous avons... nous allons
4 commencer par traiter une question à la Professeure Börzel,
5 qui... alors, oui, je me demande juste si on a perdu la
6 communication Zoom.

7 **Dre TANJA BÖRZEL:** Moi, je vous vois et je
8 vous entends.

9 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Très bien. Alors, la
10 première question que nous avons compile plusieurs questions
11 qui nous sont arrivées de différents participants qui se
12 demandent si vous auriez quelques exemples concrets de
13 différents pays ou compétences, juridictions, sur comment
14 bâtir la résilience démocratique?

15 **Dre TANJA BÖRZEL:** Alors, c'est une énorme
16 question. Et je vais faire court et me puiser beaucoup sur
17 mon expérience avec l'Union européenne, mais également avec
18 les États-Unis. Ce sont les deux domaines dans lesquels je
19 travaille. Donc, je vais essayer de donner un exemple
20 concret pour chaque.

21 Alors, le premier point, ça a déjà été
22 mentionné dans le rapport initial de la Commission. C'est
23 essentiellement de rendre les citoyens conscients de ce dont
24 il s'agit avec cette ingérence étrangère. Qu'est-ce qu'elle
25 cherche à faire? Qu'est-ce qu'elle vise? Donc, informer les
26 citoyens de ces menaces et de ces activités.

27 Et ici, très important, c'est l'éducation au
28 niveau des institutions. Des écoles et universités vont

1 commencer à éduquer nos élèves au niveau des compétences
2 critiques des médias. Ils apprennent comment évaluer
3 critique... en termes critiques ce que l'on appelle ces
4 déclarations de vérité, ces états de faits sur le monde afin
5 qu'ils puissent questionner avec l'esprit critique. C'est ça
6 les sciences sociales; on veut que nos citoyens aient
7 l'esprit critique et qu'ils ne croient pas tout sur parole de
8 ce que le gouvernement ou des agents étrangers pourraient
9 dire.

10 Donc, cette compétence d'esprit critique,
11 surtout lorsqu'il s'agit des médias sociaux, comment est-ce
12 qu'on utilise ChatGPT par exemple, comment est-ce que l'on
13 s'occupe de Wikipédia, d'où on obtient son information, je
14 crois que c'est une stratégie très importante lorsqu'on
15 éduque les citoyens. C'est mon premier point.

16 Deuxième point, et ça, c'est lié plus au
17 gouvernement, nous avons beaucoup parlé du gouvernement qui
18 régule l'ingérence étrangère pour détecter et également punir
19 ces activités. Et je crois que c'est très important de
20 renforcer la confiance des citoyens dans ces mesures du
21 gouvernement en étant transparent et inclusif, que les
22 citoyens soient non seulement conscients des dangers, mais
23 expliquer aux citoyens comment on agit et comment le
24 gouvernement souhaite traiter ces dangers. Quelles sont les
25 réglementations spécifiques? Quelles institutions est-ce que
26 le gouvernement a mis sur pied pour traiter des menaces
27 spécifiques. Et ça, c'est une campagne d'information
28 publique.

1 Et enfin, ça, c'est quelque chose qui est le
2 plus difficile, il me semble, c'est de rendre les citoyens
3 résilients face aux tentatives de semer de l'hostilité, de la
4 discorde et de la dissension dans la société. Et je crois
5 qu'il s'agit vraiment de prise de conscience, utiliser des
6 exemples d'agents nationaux ou étrangers qui, délibérément,
7 tentent de semer la discorde et la dissension entre des pans
8 de la société, qui cherchent à polariser, à pousser des gens
9 dans des retranchements extrêmes en montrant... et montrer
10 qu'il n'y a pas que du blanc et du noir, qu'il y a beaucoup
11 de gris entre les deux, est important.

12 Et à nouveau, ici, le secteur universitaire,
13 scolaire, la science, le journalisme a un rôle important à
14 jouer, non seulement en salle de classe, mais dans le débat
15 public, notamment lorsqu'il s'agit de questions
16 controversées, pour apporter des arguments différenciés basés
17 sur des preuves et non pas chercher à pousser les gens à
18 prendre des positions extrêmes. Ce n'est pas facile, mais je
19 crois qu'en tant que citoyen et scientifique, nous avons une
20 grande responsabilité.

21 Et je terminerai en disant que, étant
22 scientifique moi-même, je vois la tendance de la science
23 elle-même à contribuer à la polarisation et à mettre à mal la
24 confiance en la science en ne faisant pas la distinction
25 entre le fait de donner une déclaration scientifique et
26 défendre une décision politique ou une position politique en
27 particulier. Je vais m'arrêter là.

28 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup. Est-

1 ce que nos autres panélistes veulent intervenir sur cette
2 question? Très bien, alors nous passerons à la prochaine
3 question.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que vous pouvez
5 parler un peu moins vite? Les interprètes langue des signes
6 qui le demandent.

7 **Dr NOMI CLAIRE LAZAR:** Mes excuses.

8 Alors, nous allons passer à notre prochaine
9 question. On nous a demandé de voir quelles stratégies
10 peuvent être mises en œuvre pour contrôler l'ingérence
11 étrangère, qui encourage également la participation dans
12 notre démocratie. Et, face à cette question, j'invite le
13 Professeur Cassam à commencer.

14 **Dr QUASSIM CASAM:** Merci beaucoup. Alors, un
15 petit peu de contexte ici. Il me semble qu'un problème clé,
16 c'est de savoir si l'érosion de la confiance à laquelle on
17 est confronté maintenant est le résultat de l'ingérence
18 étrangère, ou est-ce que c'est plutôt que l'ingérence
19 étrangère exploite une érosion de la confiance préexistante
20 dans les institutions démocratiques? Je crois que c'est une
21 question fondamentale.

22 Une façon d'y penser, c'est de penser à ce
23 corps politique comme un corps humain qui a différents
24 niveaux de résistance. Et on peut penser à l'ingérence
25 étrangère comme un virus, et vous aurez plus de chance de
26 succomber face à ce virus si votre résistance immunitaire est
27 faible.

28 Donc, le point crucial, c'est d'avoir des

1 forts niveaux de résistance face à l'ingérence étrangère et
2 de ne pas céder à l'idée de l'érosion de la confiance dans
3 les institutions est entièrement causée par l'ingérence
4 étrangère. Il semble qu'il y a des facteurs bien plus
5 profonds ici qui sont en jeu et qui sont ensuite exploités
6 par des acteurs étrangers à but néfaste.

7 Donc, je crois qu'en termes de stratégie
8 pratique, j'aurais deux suggestions. Une est plus réfléchie,
9 l'autre est plus pratique, mais en commençant avec une
10 réflexion, je crois que ce qui est nécessaire, c'est d'avoir
11 une période de réflexion sérieuse quant à quand et pourquoi
12 la confiance dans les institutions démocratiques est vraiment
13 entrée en jeu.

14 Ça ne s'est pas fait au moment où les acteurs
15 étrangers ont commencé à s'intéresser dans nos affaires.
16 Cette érosion de la confiance dans les institutions
17 démocratiques a des racines bien plus profondes, et je crois
18 que ce qui est nécessaire, c'est une période de réflexion
19 sérieuse quant à pourquoi et comment ça se fait.

20 Mais ensuite, en termes de mesures pratiques,
21 ici dans un sens, je vais me reposer sur ce que le Professeur
22 Bärzel disait, c'est que la réponse doit être en partie de
23 l'éducation. Je crois qu'on a besoin d'un électorat qui est
24 éduqué au niveau de la pensée critique. Et la façon
25 d'éduquer en termes de pensée critique, c'est pas juste
26 d'enseigner des cours sur la pensée critique, mais plutôt,
27 par exemple, de s'assurer que les étudiants étudient les
28 sciences sociales, où la pensée critique est intégrale à

1 leurs études.

2 Il y a cette dimension, et puis il y a une
3 autre dimension éducative qui est bien plus controversée, je
4 crois, mais je la mentionnerai de toute façon, et au Royaume-
5 Uni, il y avait beaucoup de préoccupations il y a une
6 quinzaine d'années concernant la radicalisation politique de
7 certaines communautés au Royaume-Uni et leur vulnérabilité
8 face à certains types d'influences qui venaient de
9 l'étranger.

10 Et le gouvernement a imposé une obligation
11 sur les institutions publiques au Royaume-Uni de promouvoir
12 activement des valeurs telles que la démocratie et la liberté
13 d'expression, la liberté de religion et l'état de droit. Et
14 c'était connu comme cette obligation de prévention au
15 Royaume-Uni qui est très controversée.

16 Mais je crois que ça traite d'une chose qui
17 est très importante, c'est que ces questions dont on parle
18 sont vraiment des questions de valeurs, des questions de ce
19 que sont les valeurs des gens. Est-ce que nos valeurs sont
20 qu'on doit être plus vulnérable face à ces ingérences
21 étrangères, néfastes ou non? Et je crois que à moins que les
22 gens soient engagés à un niveau approfondi au système
23 démocratique et à l'état de droit, la liberté d'expression,
24 la liberté de religion, engagés face à ces valeurs, je crois
25 qu'ils seront plus vulnérables face à des acteurs étrangers
26 qui feront la promotion de visions alternatives d'une bonne
27 vie.

28 Donc, je crois qu'il faut qu'on confronte ces

1 questions à ce niveau fondamental et que l'on réfléchisse à
2 quelle valeur les citoyens, à quelle sauce nos citoyens sont
3 élevés en termes de valeurs et lesquelles ils soutiennent.
4 Donc, c'est une double stratégie. D'un côté, la promotion
5 des valeurs démocratiques et canadiennes, et l'autre est de
6 faire la promotion de l'éducation dans les compétences de
7 réflexion, de pensée critique qui sont nécessaires pour
8 distinguer entre de la véritable information, par exemple, et
9 de la désinformation. Donc, je crois que ce sont des mesures
10 pratiques. Mais je voulais dire qu'il faut que ce soit
11 soutenu par une réflexion bien plus approfondie sur ce qui
12 nous a rendu vulnérables au départ à l'ingérence étrangère.

13 Je ne crois pas que l'ingérence étrangère
14 soit la cause fondamentale de cette crise de la confiance
15 dans les démocraties. Je crois que l'ingérence étrangère a
16 exploité une crise émergente de la confiance qui était déjà
17 là, et il faut réfléchir très fort à quand et comment cette
18 crise a commencé.

19 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup,
20 Professeur Cassam.

21 Nous allons maintenant passer à Monsieur
22 Maher, qui va traiter de la question de comment les médias
23 peuvent le mieux jouer un rôle pour appuyer les efforts pour
24 contrer l'ingérence étrangère. Et avec cette question va la
25 question supplémentaire qui est, étant donné le niveau de
26 confiance en baisse que le public a envers les médias, y a-t-
27 il des façons pour les médias eux-mêmes d'engendrer un regain
28 dans sa capitale de confiance pour contrer l'ingérence

1 étrangère?

2 **M. STEPHEN MAHER:** (Pas de microphone.) La
3 chose la plus importante que les médias peuvent faire, c'est
4 d'être conscients des limites de leur influence, et se
5 concentrer sur le fait de donner de l'information précise qui
6 ne soit pas biaisée. Nous sommes dans une ère de confiance
7 en déclin dans les nouvelles, et si on regarde le rapport des
8 nouvelles numériques de 2024 sur le Canada, qui montre
9 qu'autour de 40 pour cent des Canadiens sont d'accord avec la
10 déclaration, je crois qu'on peut faire confiance aux
11 nouvelles la plupart du temps. Ce chiffre a baissé fortement
12 depuis une décennie. Ce qui est difficile, c'est que les
13 gens qui sont les plus suspicieux sont ceux qui vont le moins
14 prêter attention aux nouvelles.

15 Les plus sceptiques des médias de nouvelles,
16 qui sont les plus enclins aux théories de la conspiration,
17 sont ceux qui prêtent le moins attention à ces médias de
18 nouvelles. Donc, il faut que les gens des médias soient un
19 peu humbles quant à l'étendue de leur influence. Je trouve
20 que, souvent, les critiques des médias vont dire « c'est pas
21 étonnant que les gens croient tant de sottises, les médias ne
22 corrigent pas la vérité tout le temps ». Il est important de
23 prêter... de noter que les gens qui croient des sottises ne
24 prêtent pas attention aux médias. Et si vous commencez à
25 être un peu docte dans les médias ou faire de la propagande,
26 vous avez plus de chances de perdre encore la confiance de
27 vos lecteurs ou téléspectateurs.

28 Je voudrais rapidement faire référence à un

1 article de Rasmus Kleis Nielsen au moment du rapport des
2 nouvelles numériques de 2024 dans le *Zeit Online*. J'ai
3 trouvé une citation qui m'avait frappée sur le moment, qui
4 dit :

5 « ... le journalisme a toujours un lien
6 fort avec des gens modérés,
7 politiquement affluents et riches,
8 mais qui sont de plus en plus
9 détachés du reste du public. C'est
10 de plus en plus un risque d'être pour
11 les quelques privilégiés et non pas
12 pour la masse. » (Tel qu'interprété)

13 Donc, on voit un affaiblissement continu des
14 médias dans le sens où on a une spirale vers la baisse, où
15 les modèles sont saignés en termes financiers. La qualité du
16 travail baisse, et il y a plus d'argent dans les sources
17 alternatives d'information, la désinformation, les médias
18 militants.

19 Et je crois souvent que c'est peut-être utile
20 d'avoir un point de vue historique. Nous sommes, semble-t-
21 il, à la fin d'une ère de la dominance des journaux papiers,
22 qui a été fortement influencée par les fils des nouvelles.
23 On disait, on a deux points de vue du monde, d'un parti
24 politique et d'un autre parti politique, et on va vous
25 donner, d'après la formule, un condensé des nouvelles. C'est
26 ce que la plupart d'entre nous qui sommes vivants avons vu en
27 grandissant.

28 C'était pas toujours le cas. Moi, je suis de

1 Nouvelle-Écosse. Avant, il y avait cinq quotidiens à Halifax
2 qui reflétaient des points de vue partisans ou religieux
3 différents du monde. On semble se revirer vers un système un
4 peu moins organisé et moins diversifié d'environnement
5 médiatique.

6 Donc, ce sentiment d'arriver à une version
7 officielle des nouvelles qui est partagée par tout le monde,
8 on peut peut-être accepter que ce n'est pas le monde dans
9 lequel on va vivre. Je suis quelque peu inquiet de ce qui va
10 arriver aux médias de masse par rapport à... à la qualité des
11 nouvelles et à la perte de financement, mais il y a des
12 nouvelles choses qui se déroulent, et il faudra espérer que
13 les gens voudront savoir la vérité et chercheront la vérité.

14 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Si je peux brièvement
15 suivre là-dessus. Si, hypothétiquement on espère, c'était le
16 cas que les médias de masse ne peuvent pas se sauver ou qu'on
17 ne peut pas les sauver. Vous avez parlé du fait que ces
18 choses-là ne sont pas statiques d'emblée, que la façon pour
19 les gens de traiter l'information et obtenir l'information
20 peut changer au fil du temps avec ces différentes sources de
21 médias. Avez-vous des idées quant à ce qui pourrait prendre
22 la place des médias de masse, étant donné la société telle
23 qu'elle est plutôt que comment elle pourrait être? Alors,
24 quelque chose de réaliste qui pourrait prendre ce rôle que
25 vous jouez à l'heure actuelle.

26 **M. STEPHEN MAHER:** Moi, je suis encouragé par
27 certains des modèles de fondations comme le *Narwhal*, par
28 exemple, mais il y a des organisations médiatiques plus

1 partisanes ou idéologiques à gauche et à droite qui font du
2 reportage original et qui ajoutent de la valeur pour les gens
3 qui sont d'accord avec eux.

4 Je trouve aussi qu'il y a des modèles
5 d'abonnement commerciaux, comme *The Logic*, qui semblent avoir
6 trouvé un modèle commercial, mais ce n'est pas un média pour
7 tout le monde. Ça tend à toucher seulement des gens dans la
8 communauté d'affaires et motivés par cela.

9 Moi, personnellement, je pense que la
10 diffusion publique est très utile, mais ça, c'est un sujet de
11 débat partisan et il y a des grands désaccords profonds à
12 propos de ça au Canada. Et il faut que l'on prenne nos
13 indices des politiciens là-dessus.

14 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup. Est-
15 ce que d'autres panélistes veulent intervenir?

16 Très bien. Alors, nous allons passer à la
17 prochaine question.

18 Est-ce que le panel serait d'accord à dire
19 que, en cherchant la liberté d'expression et en évitant la
20 censure, nous pourrions mettre à mal la liberté d'expression
21 en permettant à des milliers de votes d'inonder l'espace en
22 ligne et de prendre le contrôle de la conversation?

23 Alors, Professeur Moon.

24 **M. RICHARD MOON:** Ma réponse sera que oui, on
25 doit s'en préoccuper. On devrait se préoccuper du fait que
26 la désinformation est répandue par des robots, et cetera.

27 Comme je l'ai dit dans mon intervention et
28 mes réponses à la Commissaire, le discours public est

1 sévèrement mis à mal par la désinformation, et ça pourrait
2 être un problème bien plus vaste que la censure à ce stade.

3 Donc, le défi, à nouveau, c'est comment est-
4 ce que l'on le régule, comment le contrôler. Et il y a un
5 jugement à faire sur le cout, les risques d'avoir un discours
6 politique ouvert.

7 D'autres sont peut-être en meilleure posture
8 pour faire une évaluation ou un jugement vis-à-vis des
9 stratégies, des techniques que les gouvernements ou les
10 plateformes de médias sociaux peuvent adopter. Et je n'ai
11 pas de réponse simple face à tout cela. Comme je l'ai dit,
12 je ne crois pas que la désinformation elle-même devrait
13 compter comme liberté d'expression protégée, mais toute la
14 question, c'est comment est-ce qu'on l'identifie et comment
15 on détermine ce qui compte comme de la désinformation, quels
16 sont les risques impliqués lorsque l'on fait cette
17 détermination à la liberté d'expression.

18 Donc, je crois qu'il faut que l'on pense à
19 différentes stratégies pour amener la désinformation sous
20 contrôle. Et par rapport à ce point, quand nous parlions de
21 se concentrer au moins dans le contexte des campagnes
22 électorales sur des revendications très spécifiques qui
23 pourraient circuler, des revendications selon lesquelles on
24 peut... il y a vérifications possibles et qui peuvent être
25 identifiées et contrôlées.

26 Mais pour ce qui est des plus grandes
27 stratégies, oui, j'aimerais penser qu'il y aurait des façons
28 d'identifier la désinformation, mais je pense qu'une partie

1 de la question, telle que je le comprends, traitait de
2 sources anonymes de différents types.

3 Et, à nouveau, oui, je pense que se
4 concentrer sur la source pourrait être quelque chose de
5 précieux à faire, mais, à nouveau, d'autres qui participeront
6 dans des panels ultérieurs seront certainement mieux
7 positionnés que moi pour parler d'une approche réaliste et
8 pratique pour essayer d'identifier cela. Ça, c'est en ligne
9 et ce n'est pas vraiment mon domaine d'expertise.

10 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup.

11 Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir?
12 Professeur Kong.

13 **M. HOI KONG:** Oui, je crois qu'une façon de
14 penser au problème des *bots*, des robots, et des opinions
15 automatiquement générées qui inondent le marché de l'idée,
16 c'est de penser par analogie, comme vous l'avez dit tout à
17 l'heure, à la dépense.

18 La raison pour laquelle la dépense est un
19 problème, c'est que ça donne plus de voix à des gens qui ont
20 la capacité d'inonder ce marché de l'idée. Et je crois qu'en
21 termes de doctrine, il y a au moins la possibilité de rendre
22 ce type d'argument valable.

23 La question la plus difficile, c'est comment
24 est-ce qu'on peut régler de façon efficace? Et je pense
25 que là, il s'agit de capacités technologiques et d'autres
26 questions ou d'autres outils peuvent être développés au fil
27 du temps pour régler de façon efficace, et on peut
28 décider vraiment si l'État a un rôle. Mais la préoccupation

1 qui est exprimée dans la question, c'est une préoccupation
2 par rapport au fait qu'on pourrait miner la liberté
3 d'expression en empêchant certaines idées d'inonder le marché
4 des idées. Et ça, c'est déjà un problème qu'on a dans... avec
5 le droit constitutionnel. Et alors, il faut voir si est-ce
6 qu'on peut utiliser ces outils analytiques pour ce phénomène
7 et est-ce qu'on peut régler de façon efficace.

8 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup.

9 Je pense que ça vaut la peine de noter, avant
10 de passer au professeur Cassam, que l'idée d'avoir la
11 technologie pour régler des robots, par exemple, c'est
12 peut-être un espace où le gouvernement pourrait intervenir,
13 car les plateformes elles-mêmes, étant donné les modèles
14 d'affaires, n'ont aucun incitatif pour développer ces outils.

15 Donc, si le problème, c'est une technologie
16 efficace, eh bien, on pourrait changer la structure
17 d'incitatifs pour le développement de cette technologie. Ça
18 pourrait être un outil.

19 Le professeur Cassam. Nous...

20 **Dr QUASSIM CASAM:** Alors, une observation
21 rapide par rapport à la réglementation de la désinformation.

22 Comme l'un des intervenants vient de dire, le
23 défi clé, c'est de définir ce qui est la désinformation. Si
24 vous regardez la définition, la plupart du temps, c'est
25 défini, c'est des fausses informations avec l'intention
26 d'induire en erreur. Donc, le défi clé, c'est comment est-ce
27 qu'on peut établir l'intention d'induire en erreur plutôt que
28 le fait que quelqu'un croit quelque chose d'incroyable.

1 Alors, si vous voulez chercher un algorithme
2 qui va pouvoir dépecer ou contrôler la désinformation, la
3 façon la plus simple de le faire, ce serait de s'attaquer à
4 la mésinformation pour essayer de tenir compte de la
5 mésinformation, car une certaine proportion va être de la
6 désinformation. Mais il peut y avoir de la mésinformation ou
7 il y a pas de désinformation. Donc, il peut y avoir des
8 préoccupations au niveau de la liberté d'expression quand il
9 s'agit de désinformation.

10 La clé du phénomène, c'est vraiment une
11 intention maligne. Alors, il faut vraiment tenir compte des
12 difficultés pratiques de distinguer entre des cas, par
13 exemple, où quelqu'un fait la promotion d'une théorie de
14 conspiration par rapport à Sandy Hook, des cas où il y a
15 vraiment une intention malicieuse qui fait en sorte que c'est
16 de la désinformation vis-à-vis de cas où les gens pensent
17 véritablement ce qu'ils sont en train de dire. Et donc,
18 c'est pas de la désinformation. Donc, c'est une... c'est assez
19 clair, cette distinction, mais c'est difficile de la mettre
20 en œuvre en pratique.

21 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question. Est-
23 ce que vous croyez que c'est plus facile d'identifier
24 l'intention quand ça vient des acteurs étrangers, quand ça
25 s'agit d'un état étranger?

26 **Dr QUASSIM CASAM:** Eh bien, si c'est pour moi
27 de répondre, eh bien, oui. La réponse est oui.

28 Alors, c'est plus facile dans ces cas-là,

1 surtout quand on peut identifier un raisonnement clair sous-
2 jacent à cette désinformation. Alors, la question qu'on
3 pourrait se poser, c'est pourquoi est-ce qu'ils le feraient?

4 Et si vous pouvez penser à une façon dont la
5 promotion d'une désinformation fait la promotion ou avance
6 les visées d'une... d'un acteur étranger, c'est qu'on peut
7 penser que c'est intentionnel. Mais si vous... et s'il s'agit
8 de la désinformation comme problème général, quand on pense
9 aux citoyens et citoyennes canadiens et canadiennes, et ce
10 qu'ils font comme commentaires sur les médias sociaux dans
11 ces cas-là, eh bien, c'est beaucoup plus difficile de savoir
12 ce à quoi on a affaire.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Très bien. Nous
15 allons passer maintenant, dans un instant, à la cinquième et
16 dernière question. Je voulais noter qu'il y avait une
17 distinction intéressante éventuellement entre l'idée d'une
18 personne qui fait directement la promotion de la
19 désinformation et l'utilisation d'un robot, où il peut y
20 avoir des parallèles intéressants, comme l'a fait remarquer
21 le Professeur Moon, pour ce qui est de l'amplification, la
22 capacité d'amplification. Pardon, c'est le Professeur Kong,
23 excusez-moi. Alors, peut-être que là, il y a moyen d'aller
24 au-delà de la nécessité d'identifier l'intention si on pense
25 aux robots de cette façon-là. Alors, je pense que ça vaut la
26 peine d'en réfléchir.

27 Maintenant, passons à la cinquième question.
28 Cette question, c'est par rapport au plan du Canada pour

1 protéger la démocratie. Avec ce plan, en partie, il y a ce
2 qui s'appelle le Panel de cinq, cinq fonctionnaires. L'un
3 des rôles de ce Panel, c'est de soulever la... de sonner
4 l'alerte s'il y a des preuves crédibles comme quoi il y a de
5 l'ingérence étrangère.

6 Alors, il y a quelques questions sur le Panel
7 des cinq. L'une de ces questions, c'est : est-ce que ce
8 serait une bonne idée pour le Panel des cinq de prendre la
9 parole, de communiquer avec les Canadiens avant qu'il y ait
10 une urgence, comme les Canadiens ne connaissent pas ce Panel
11 des cinq? Est-ce qu'il faudrait les entendre sur l'ingérence
12 étrangère avant qu'il y ait une situation difficile?

13 Et la deuxième partie de la question, c'est à
14 savoir si c'est les bonnes personnes qui devraient prendre la
15 parole, étant donné leur rôle de fonctionnaire.

16 Donc, avec ces deux questions, je vais
17 demander tout d'abord le Professeur Kong et ensuite le
18 Professeur Maher de répondre aux questions.

19 **M. HOI KONG:** Très bien. Je pense que cette
20 question soulève des questions reliées à la question de la
21 Commissaire qu'elle a posées auparavant sur les instances
22 neutres et auxquelles on fait confiance. C'est bien que ce
23 genre d'instance explique pourquoi on leur a confié ces
24 responsabilités.

25 Alors, vous pouvez imaginer le Panel qui
26 pourrait expliquer pourquoi ils ont une expertise ou accès à
27 une expertise pour évaluer leurs risques. On pourrait
28 expliquer pourquoi eux et seulement le gouvernement peut

1 avoir accès aux informations sensibles qui sont nécessaires
2 pour déterminer si oui ou non il faudrait faire une annonce
3 publique.

4 Mais ce qui est aussi important que ces deux
5 choses-là, expliquer pourquoi une telle instance peut faire
6 quelque chose et pourquoi c'est l'instance préférée pour
7 faire quelque chose, il s'agit d'expliquer le processus de
8 prise de décision. Et, en particulier, pour le Panel de
9 cinq, il faudrait expliquer les considérations, enfin, les
10 choses dont ils tiennent compte quand ils doivent décider si
11 oui ou non ils vont faire une annonce sur un incident
12 critique.

13 C'est peut-être utile pour eux d'expliquer
14 comment ils vont pondérer ces différents facteurs, les
15 degrés, que ça mine la capacité des Canadiens d'avoir une
16 élection libre ou de miner la crédibilité d'une élection et
17 la confiance que les fonctionnaires ont dans cette infor...
18 dans ce renseignement.

19 Alors, ce serait important d'expliquer
20 comment ils vont appliquer ces critères et quelles sont les
21 justifications pour les seuils établis. L'un des facteurs,
22 un seuil, le degré de confiance qu'ont les fonctionnaires
23 dans le renseignement ou dans l'information.

24 Alors, c'est quoi le seuil? Est-ce que c'est
25 au-delà d'un doute responsable et c'est sur l'équilibre des
26 probabilités? Donc, ce genre d'instances sont bien placées
27 pour contredire avec... en expliquant de façon transparente
28 autant que possible les critères de leur évaluation pour ces

1 informations confidentielles. Même s'ils peuvent pas
2 divulguer l'information confidentielle elle-même.

3 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Monsieur Maher.

4 **M. STEPHEN MAHER:** Je pense que l'idée a un
5 certain mérite. Si j'étais avec la galerie de presse
6 parlementaire, je voudrais que... je trouverais ça intéressant,
7 une présentation du Panel.

8 Mais aussi, on peut s'attendre à ce que les
9 membres de l'opposition et les médias peuvent être sceptiques
10 d'un panel de fonctionnaires. Et ça, ça reprend la
11 discussion qu'on avait plus tôt par rapport à une instance
12 neutre qui émet des opinions. Il y a des questions parmi les
13 médias et les membres de l'opposition par rapport à si oui ou
14 non les fonctionnaires sont neutres. Ou bien, est-ce qu'ils
15 ne vont pas servir au plaisir du Premier ministre?

16 Un rapport clé a été rédigé par un
17 fonctionnaire qui avait joué un rôle dans la Fondation
18 Trudeau, nommée après le père de notre Premier ministre, et
19 qu'il y avait des entités d'État chinois qui finançaient.
20 Donc, d'après moi, l'opposition est tout à fait justifiée de
21 son scepticisme avec ce genre de choses.

22 Quand vous avez un parti d'opposition basé
23 plutôt dans l'Ouest qui est... qui n'aime pas les élites
24 laurentiennes, donc, il me semble qu'il faut vraiment prendre
25 au sérieux ce point de vue si nous voulons une institution
26 auquel on fait confiance, auquel les membres de l'opposition
27 vont faire confiance. Et peut-être qu'on peut faire... on peut
28 se méfier des institutions laurentiennes qui vont émettre des

1 opinions sur la légitimité de nos processus démocratiques.

2 Alors, j'avais pensé, quand j'ai examiné de
3 façon journalistique à savoir si cette organisation devait
4 avoir quelqu'un qui était vraiment indépendant du
5 gouvernement, j'ai compris que le PDG d'Élections Canada, ça
6 ne serait pas approprié du fait que le rôle qu'ils vont jouer
7 plus tard dans le processus électoral - et ça, je comprends
8 la sagesse -, mais peut-être qu'un ancien directeur des
9 élections peut avoir un rôle de conseiller, peut-être qu'il
10 pourrait y avoir une... il pourrait être représenté... il
11 pourrait y avoir des gens sur le Panel qui ne font pas partie
12 de la mécanique gouvernementale qui relève du gouvernement.
13 Ça pourrait aider pour la légitimité.

14 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup.

15 Est-ce que d'autres panélistes veulent dire
16 quelque chose?

17 **M. HOI KONG:** Je pense que c'est très
18 important, un commentaire très important. Et si on veut
19 introduire, présenter un Panel de cinq, on peut dire que,
20 étant donné les options possibles par rapport à ce problème,
21 chaque personne, chaque possibilité a des couts et des
22 avantages. Et on a décidé de telle chose, et voilà pourquoi
23 on choisit un processus et une institution.

24 Ça peut aider si on ne peut pas... si vous
25 pouvez pas répondre au scepticisme ou au criticisme, vous
26 pouvez au moins dire que vous avez inclus tous les facteurs
27 et inclus ceux qui ont été soulevés de façon légitime par
28 l'opposition.

1 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Madame la
2 Commissaire?

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, moi, ça va.

4 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Eh bien, dans ce cas-
5 là, à moins que d'autres panélistes auraient quelque chose à
6 dire pour le compte-rendu, eh bien, je vous passe la parole.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, eh bien, je voudrais
8 vous remercier. C'était vraiment très intéressant. On a
9 beaucoup appris. On a vraiment beaucoup de travail devant
10 nous pour réfléchir à toutes ces questions.

11 Mais j'ai confiance que nous allons réussir
12 au moins à faire en sorte que les bonnes idées, et surtout
13 les idées qui ont été partagées par ceux qui ont accepté de
14 venir cette semaine, ça va nous éclairer.

15 Alors, merci beaucoup d'être venus. Et nous
16 allons revenir à une heure et demie. Merci.

17 --- La séance est suspendue à 12 h 14

18 --- La séance est reprise à 13 h 30

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon après-midi à tous et
20 bienvenue à notre seconde table ronde qui s'intitule
21 « Perspectives diplomatiques sur la 'zone grise' de
22 l'intervention étrangère », et soyez sans crainte, je vais
23 vous laisser faire une belle présentation de nos panélistes.

24 Donc, la table ronde de cet après-midi est
25 intitulée « Perspectives diplomatiques sur la 'zone grise' de
26 l'intervention étrangère ».

27 Alors, nous avons comme vous le constatez, je
28 pense qu'on n'a personne, hein, sur le... sur l'écran cet

1 après-midi? Non. Tout le monde est en présence.

2 Alors, nous avons cet après-midi cinq
3 panélistes que madame Lazar vous présentera, la professeure
4 Lazar vous présentera plus adéquatement que je ne le fais
5 maintenant. Simplement pour les identifier alors on a... je
6 vais commencer à partir de la droite, j'espère que je vais
7 bien prononcer votre nom, Alex Himelfarb, qui est un ancien
8 greffier du Conseil privé et qui a aussi été ambassadeur.

9 Ensuite, monsieur Henri-Paul Normandin, qui
10 est aussi un ancien ambassadeur et maintenant membre de
11 l'Institut d'études internationales de Montréal affilié à
12 l'UQAM, hein, si je ne fais pas erreur.

13 Daniel Jean, bonjour. Ancien conseiller du
14 premier ministre en matière de sécurité nationale et de
15 renseignement et ancien sous-ministre d'Affaires mondiales
16 Canada.

17 Madame Leahy, Anne Leahy qui est une ancienne
18 ambassadrice, et Alex... non, pardon, monsieur Morgan, Michael
19 Morgan, qui est *associate professor of history* à l'Université
20 of North Carolina. (Non interprété)

21 **--- TABLE RONDE : PERSPECTIVES DIPLOMATIQUES SUR LA « ZONE**
22 **GRISE » DE L'INTERVENTION ÉTRANGÈRE :**

23 **--- PANEL ANIMÉ PAR Dre NOMI CLAIRE LAZARE :**

24 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** (Non interprété).

25 Bon après-midi, Madame la Commissaire,
26 Panélistes, et membres du public.

27 Lors de la table ronde de ce matin, nos
28 experts ont abordé la complexité du problème de l'ingérence

1 étrangère soulignant à la fois les conflits de valeurs et les
2 problèmes de définition.

3 Cet après-midi, nous nous pencherons sur un
4 aspect spécifique de cette complexité : la zone grise des
5 pratiques étrangères acceptables.

6 (Non interprété). Le rapport où on établit
7 que cette distinction est parfois difficile à établir. En
8 fait, beaucoup d'observateurs et de nombreux rapports ont
9 parlé d'une zone grise en matière de comportements ambigus,
10 ce qui préoccupe bien des gens au sein de la machine
11 gouvernementale, et on ne peut parler de faire les choses
12 comme d'habitude.

13 Cette ambiguïté peut engendrer au moins trois
14 difficultés potentielles.

15 Premièrement, l'ambiguïté rend plus difficile
16 l'identification claire d'un comportement politique
17 inapproprié tout en risquant d'entraver les efforts
18 politiques ou diplomatiques légitimes.

19 Deuxièmement, les désaccords entre les
20 différentes composantes du gouvernement sur ce qui constitue
21 un comportement préoccupant ou illégal peuvent entraver la
22 capacité d'un gouvernement à prendre des mesures appropriées
23 en temps utile.

24 Et troisièmement, l'ambiguïté peut contribuer
25 à la confusion du public, ce qui peut réduire la probabilité
26 que les citoyens reconnaissent les interventions étrangères
27 potentiellement préoccupantes, ce qui, à son tour, peut
28 conduire à un manque de confiance dans nos institutions.

1 Et pourtant, toutes ces ambiguïtés, et nos
2 panélistes vont en parler, sont importantes pour ce qui est
3 de ce que le Canada entreprend à l'étranger. Toute tentative
4 pour définir ou légaliser cette zone grise devra gérer non
5 seulement la sémantique, mais aussi les choses authentiques,
6 c'est-à-dire est-ce qu'une définition peut capturer la
7 complexité de la diplomatie?

8 S'il s'avère que les définitions ne peuvent
9 être suffisamment applicables et suffisamment vagues pour
10 capter toutes les ambiguïtés, est-ce qu'il y a d'autres
11 moyens pour alerter les citoyens?

12 Cela dit, nous allons demander au Professeur
13 Michael Morgan, notre premier invité, qui est professeur
14 associé et responsable de l'histoire et de la diplomatie à
15 l'Université de Caroline du Nord, de bien vouloir prendre la
16 parole.

17 **--- PRÉSENTATION PAR Dr MICHAEL MORGAN :**

18 **Dr MICHAEL MORGAN:** Alors, bonjour, Madame la
19 Commissaire. C'est un honneur de vous adresser cet après-
20 midi.

21 Chers collègues, Mesdames et Messieurs, en
22 qualité d'historien, la première chose que je veux faire
23 valoir ici, c'est que je dois dire que les Canadiens ne
24 devraient pas être surpris quand on parle d'ingérence
25 étrangère ici au Canada depuis quelques années. C'est
26 l'exemple le plus récent d'un phénomène qui ne date pas
27 d'hier. Dans les démocraties libérales et au Canada, il y a
28 beaucoup d'évènements d'ingérence étrangère.

1 Et quand il est question de la zone grise
2 entre, justement, ces deux phénomènes que sont l'influence et
3 l'ingérence, comme l'ont dit les invités de ce matin, le
4 concept même de cette interférence est difficile à définir.
5 Il y a une zone grise entre l'influence que nous sommes prêts
6 à accepter et l'ingérence que nous ne sommes pas prêts à
7 accepter. Et j'aimerais donc souligner deux arguments de
8 base ici cet après-midi.

9 Premièrement, alors, ce n'est pas approprié
10 de tenter d'établir une distinction très claire entre les
11 deux concepts, et pas seulement pour des raisons
12 conceptuelles ou juridiques, mais aussi pour des raisons
13 pratiques qui ont quelque chose à voir avec la façon dont la
14 diplomatie et l'art de la gouvernance fonctionnent.

15 Les États autoritaires comme la Russie, la
16 Chine, ne donnent pas beaucoup d'importance à cette
17 distinction entre influence et ingérence. Quand on planifie
18 des activités là-bas, on se sert de tous les outils, qu'ils
19 soient légitimes, légaux ou pas, transparents ou clandestins.
20 Tout ce qui compte, c'est d'atteindre l'objectif et, si c'est
21 utile, on s'en sert.

22 Au début de la Guerre froide, les diplomates
23 américains, entre autres George Kennan, ont décrit justement
24 ce spectre très vaste de mesures. Il a dit que c'était une
25 guerre diplomatique, une guerre politique. Et on a dit, au
26 Canada, qu'il fallait avoir recours à tous les moyens dont
27 disposent les pays, à l'exception de la guerre, pour
28 atteindre leurs objectifs nationaux.

1 Or, pour l'Union soviétique - et là, il
2 parlait au milieu des années 40 -, rien n'est interdit, il
3 n'y a pas de limite, il n'y a pas de règles du jeu à
4 respecter. On peut faire n'importe quoi si on juge que c'est
5 dans notre intérêt en Union soviétique. Une seule limite
6 s'impose, et il s'agit des conséquences qu'ils évaluent pour
7 leur propre pays.

8 Donc, la guerre politique va à l'encontre des
9 normes en matière de relations diplomatiques. Ça va à
10 l'encontre des chartes des Nations Unies pour la non-
11 ingérence, ou encore la Convention de Vienne de 1961, entre
12 autres l'article 41, en vertu duquel les diplomates ne
13 doivent pas intervenir dans les affaires internes de l'État
14 qui les reçoit, de l'État hôte.

15 Et ça va à l'encontre aussi de la déclaration
16 de 1970 sur les rapports amicaux entre les États, qui stipule
17 qu'aucun État ne peut intervenir, directement ou
18 indirectement, peu importe la raison invoquée, dans les
19 affaires internes ou externes de pays donnés.

20 Et pourtant, et là c'est mon deuxième
21 argument justement, l'ingérence étrangère peut, de temps à
22 autre, être un outil pour les institutions démocratiques
23 internationales, et ça peut être utile... ça peut être dans
24 l'intérêt du Canada de protéger cette zone grise plutôt que
25 de tenter de l'éliminer à tout prix. Parce qu'il y a des
26 pratiques que nous serions heureux d'accueillir quand des
27 États amicaux y participent, alors que les mêmes pratiques,
28 ben, nous ne les accepterons pas quand ce sont des États

1 inamicaux qui y ont recours.

2 Donc, en dépit de l'interdiction, en dépit de
3 ce que j'ai dit à propos de la Charte des Nations Unies, les
4 pays occidentaux ont fait face à cette guerre politique
5 pendant toute la période de la Guerre froide.

6 Exemple, à l'une des extrémités du spectre de
7 la légalité, les diplomates soviétiques avaient justement
8 recours à la diplomatie traditionnelle entre les États. Dans
9 les journaux communistes comme la *Pravda* ou à *Radio Moscou*,
10 dans les organes de presse, on avait une version soviétique
11 de tout ce qui se passait, et on tentait d'atteindre
12 l'auditoire dans tous les pays du monde pour qu'on accepte le
13 point de vue de Moscou.

14 Dans la zone grise, le Parti communiste avait
15 des liaisons et parfois finançait même les partis communistes
16 dans les États occidentaux. Et des législatures, des
17 assemblées législatives, y compris au Canada, ont eu des
18 députés communistes qui travaillaient à divers degrés... qui
19 travaillaient, donc, pour Moscou. Le gouvernement soviétique
20 appuyait et finançait aussi des ONG occidentales qui se
21 présentaient comme des groupes de militants de base, mais qui
22 souvent s'en tenaient aux lignes directrices venant de Moscou
23 en matière de politique.

24 Et des agences de politique ou de
25 renseignements visaient les pays occidentaux, et on envoyait
26 de fausses rumeurs, et on disait par exemple que le virus de
27 VIH avait été créé par le gouvernement américain dans le
28 cadre d'opérations de guerre biologique. Évidemment, c'était

1 une fausse rumeur, mais il a fallu se battre pour démentir
2 cette rumeur. Et, bien sûr, les Soviétiques recrutèrent
3 aussi des espions dans les corps diplomatiques occidentaux.

4 Et le Canada a été victime de ces efforts
5 pendant des années. Et surtout, il y a eu par exemple la
6 défection de Igor Gouzenko, où là, Gouzenko a quitté
7 l'ambassade ici à Moscou... à Ottawa, c'est-à-dire, pour mettre
8 sur pied des réseaux d'espions. Et il y a des gens qui sont
9 rentrés à Moscou pour rencontrer les dirigeants. Il y avait
10 des rencontres, donc, entre les dirigeants soviétiques, des
11 espions qui fonctionnaient au Canada. Ces efforts,
12 transparents ou pas, voulaient faire changer la politique et
13 l'opinion publique au Canada. Et il vaut la peine de
14 souligner que l'impact a été toutefois marginal.

15 Alors, qu'est-ce que ces exemples disent?
16 C'est que le Canada peut bel et bien résister aux tentatives
17 d'ingérence étrangère. Pendant la Guerre froide, encore, les
18 gouvernements occidentaux eux-mêmes ont eu recours à la
19 guerre de ce genre. Par exemple, on a voulu contenir les
20 soviétiques. Et c'était crucial pour la création de l'OTAN.
21 On voulait entraîner l'échec et la disparition du système
22 soviétique. On voulait surtout des plans militaires,
23 économiques, sociaux, et cetera, utiliser tous les outils
24 pour atteindre l'objectif.

25 Donc, les diplomates canadiens ont exercé des
26 pressions auprès des autorités là-bas pour qu'on change les
27 lois, pour qu'on change les pratiques. On a exigé que l'URSS
28 et ses alliés, par exemple, cessent d'imposer la censure

1 d'État et d'empêcher les voyages de leurs citoyens à
2 l'étranger. Les gouvernements occidentaux se disaient que si
3 on pouvait amener les gouvernements soviétiques et autres à
4 adoucir leurs moyens de coercition, on pouvait éroder les
5 fondements même du communisme.

6 Souvent, les communistes... les diplomates
7 occidentaux appuyaient les dissidents de façon ouverte ou pas
8 en Russie. Et parfois, on donnait même un abri aux gens qui
9 tentaient de fuir leur pays. Par exemple, les sept Sibériens
10 qui s'étaient réfugiés à Moscou à l'ambassade des États-Unis
11 au début des années 80, aussi dans l'ambassade des États-
12 Unis, ou encore les Allemands de l'Est qui, à l'été de 1989,
13 se sont réfugiés dans une ambassade.

14 Et il y a aussi des gens qui envoyaient des
15 signaux pour faire connaître la vérité occidentale aux
16 citoyens soviétiques. Par exemple, *Deutsche Welle* ou la *BBC*
17 fonctionnaient de façon tout à fait transparente et étaient
18 financées par le gouvernement britannique. Mais d'autres
19 étaient en théorie indépendants, mais en fait, il s'agissait
20 de coopérations couvertes avec la CIA pour transmettre ce
21 message occidental.

22 Et les Soviétiques, bien sûr, dénonçaient ces
23 efforts des Occidentaux. On disait c'est de la subversion
24 idéologique. Et, ma foi, on pourrait dire qu'il s'agirait
25 exactement de ça. C'est de la subversion idéologique dont il
26 s'agissait. On dénonçait ces atteintes à la souveraineté, et
27 là on peut débattre cet énoncé. Les gouvernements
28 occidentaux ne s'en sont pas empêchés d'ailleurs.

1 Et bien sûr, avec la fin de la Guerre froide,
2 on aurait pu croire que ça se terminait, mais c'est faux.
3 Par exemple, pendant l'Administration Obama, le gouvernement
4 américain a préparé une version de Twitter pour les citoyens
5 de Cuba afin de circonscrire la censure étatique et pour
6 encourager la dissidence. En 2013, c'est le gouvernement
7 canadien qui a financé un dialogue mondial au sujet de
8 l'avenir de l'Iran. Toujours le même objectif, mais cette
9 fois à l'égard de Téhéran.

10 Donc, il y a eu aussi des efforts pacifiques,
11 et c'était tout à fait conforme aux valeurs démocratiques,
12 mais on pourrait quand même décrire tout cela comme de
13 l'influence ou de l'ingérence étrangère. Et les
14 gouvernements occidentaux ont aussi causé de l'ingérence dans
15 les démocraties amies pendant des décennies. Par exemple,
16 pendant la guerre ouverte, la CIA a financé en Italie et au
17 Japon des pays... des partis du centre de la gamme politique,
18 et d'autres efforts ont été plus ouverts. On pourrait faire
19 valoir, par exemple, qu'en 1967, quand le président Charles
20 de Gaulle a rendu une visite à Montréal pour déclarer « Vive
21 le Québec libre » au balcon de l'hôtel de ville, que c'était
22 une ingérence de façon illégitime dans la politique
23 canadienne.

24 Et certaines des réalisations les plus
25 importantes de la diplomatie canadienne se retrouvent aussi
26 dans cette zone grise entre influence et ingérence. Dans les
27 années 80, par exemple, Alan Gottlieb, ambassadeur canadien à
28 Washington, a fait du lobbying auprès des membres du Congrès

1 en matière de politique commerciale. On aurait pu, du côté
2 américain, juger que c'était une violation de la Convention
3 de Vienne, qui exige que, et je cite :

4 « ... toutes les questions officielles
5 soient menées par l'entremise du
6 ministère des Affaires étrangères. »
7 (Tel qu'interprété)

8 Et non pas en agissant auprès des
9 législateurs. Et pourtant, ces efforts ont été réussis. Et,
10 par la suite, on a repris la même recette à Washington, y
11 compris tout récemment, pendant le gouvernement de Trump,
12 quand on a exercé des pressions pour sauver l'accord de
13 libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. Et on a
14 fait des pressions un peu partout pour, justement, sauver
15 cette entente dans les états à Washington.

16 Et il convient aussi de souligner que, de
17 temps à autre, il y a eu des invitations pour que des
18 étrangers se mêlent aux affaires canadiennes. Par exemple,
19 en 95, avec certains encouragements de la part du
20 Gouvernement Chrétien, c'est le président américain, Bill
21 Clinton, qui deux fois a pris la parole au nom de l'unité
22 canadienne. Et en 2021, il y a des politiciens fédéraux qui
23 ont reçu l'appui de politiciens américains comme Barack Obama
24 et le Sénateur Bernie Sanders.

25 Évidemment, on peut se demander si ce sont
26 vraiment des cas d'ingérence étrangère. Par contre, cela
27 indique que certains dirigeants canadiens, dans certaines
28 circonstances, sont bien heureux d'accueillir de tels

1 phénomènes dans la politique canadienne quand c'est conforme
2 à leurs objectifs canadiens ou encore à leur perception de
3 l'intérêt du Canada.

4 Donc, qu'est-ce que ça signifie, tout ça, au
5 sujet de la façon dont le gouvernement canadien doit
6 envisager l'ingérence étrangère aujourd'hui. Alors, je vais
7 mettre en lumière cinq choses.

8 Premièrement, on peut se servir de la zone
9 grise à notre avantage.

10 Deuxièmement, si le gouvernement devait
11 lancer une initiative diplomatique pour rallier du soutien
12 international pour interdire l'ingérence, c'est peu probable
13 que ça réussisse si c'est une initiative... si on fait cavalier
14 seul. Par exemple, pendant la Guerre froide, les initiatives
15 qui ont réellement fonctionné faisaient partie d'une
16 stratégie très vaste pour, justement, augmenter le spectre
17 des activités plutôt que de se concentrer sur un aspect, sur
18 un traité, sur un élément de la politique seulement.

19 Troisièmement, peu importe la recommandation
20 de cette Commission-ci ou encore de ce que fera le
21 gouvernement canadien, il est probable que les puissances
22 étrangères vont continuer à vouloir intervenir et à s'ingérer
23 dans notre politique et à miner notre système. Et les États
24 qui nous inquiètent le plus au niveau des ingérences ne vont
25 pas respecter le contenu de nouveaux traités, puisqu'ils ne
26 respectent même pas ce qui existe déjà depuis fort longtemps
27 dans le domaine.

28 Ça ne signifie pas que le gouvernement doit

1 faire absolument rien. Au contraire, au contraire. Par
2 contre, ce qu'il faut, c'est être conscient qu'on ne va pas
3 réussir en faisant cavalier seul à persuader les
4 gouvernements étrangers de cesser de telles activités.

5 Quatrièmement, le fait que notre société soit
6 ouverte rend la chose facile pour les gouvernements adverses
7 qui nous prennent pour cibles, ce qui signifie que le
8 gouvernement doit renforcer la résilience du Canada à l'égard
9 de la guerre politique. Et le grand défi, le grand défi,
10 c'est justement de prendre en compte la crise de la
11 légitimité qui sévit au Canada et dans bien d'autres
12 démocraties occidentales en matière de politique.

13 Il faut donc rebâtir la confiance des
14 citoyens à l'égard du système, la conviction que nous avons
15 une bonne constitution, renforcer la cohésion sociale,
16 ressusciter, si vous voulez, les convictions politiques des
17 citoyens canadiens au niveau du projet politique. Une tâche
18 énorme.

19 Et finalement, mon cinquième point, il y a
20 plein d'exemples dans notre histoire quant à la façon dont il
21 faut traiter et régler de tels défis. Le passé nous offre
22 des solutions pour l'avenir.

23 Merci.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.

25 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci.

26 Nous donnons maintenant la parole à Anne
27 Leahy.

28 --- PRÉSENTATION PAR Mme ANNE LEAHY :

1 **Mme ANNE LEAHY:** Merci, Madame la
2 Commissaire, chers collègues.

3 J'ai une présentation complètement
4 différente. Elle reflète mon expérience comme responsable
5 pour les Affaires internes en URRS au creux de la guerre
6 froide, en 80-82, ayant été déclarée moi-même *persona non*
7 *grata* en 88, et ayant été ambassadrice en Russie à la fin des
8 années 90.

9 Je souhaite montrer comment notre présence
10 diplomatique à travers nos ambassades et autres missions
11 contribuent à la défense de nos institutions démocratiques.

12 J'aimerais attirer l'attention de la
13 Commission sur la pertinence de plusieurs recommandations du
14 rapport du Comité du Sénat sur le service extérieur du Canada
15 déposé en 2023. Le gouvernement peut faire d'une pierre deux
16 coups en renforçant considérablement nos capacités
17 diplomatiques, ce qui contribuera directement à l'atteinte
18 des objectifs de la Commission.

19 La diplomatie est un outil parmi d'autres à
20 la disposition du chef de l'État. Ce n'est pas un concept
21 portemanteau. Elle caractérise en premier lieu la conduite
22 des relations entre les États représentés par des agents
23 diplomatiques selon les règles des conventions de Vienne pour
24 les relations diplomatiques ou consulaires.

25 La diplomatie s'exerce dans le contexte des
26 responsabilités de l'État, encadrée par le droit
27 international, en particulier le principe de non-ingérence,
28 qui est le corolaire de l'égalité et de souveraineté des

1 États et du principe de l'autodétermination des peuples.

2 Le respect de ces principes peut parfois les
3 mettre en contradiction, selon les impératifs nationaux, et
4 mener à justifier l'extraterritorialité des lois, ce qui est
5 en soi une forme d'ingérence. Nous avons toujours cette zone
6 grise.

7 Affaires mondiales est le ministère mandaté
8 où réside l'expertise professionnelle en la matière et dont
9 la crédibilité interministérielle repose en dernière analyse
10 sur la qualité de sa présence sur le terrain. Nos alliés
11 nous reprochent, avec raison, notre faible présence
12 diplomatique à l'étranger. Et cela finit par entacher notre
13 crédibilité.

14 En quoi consiste l'avantage sur le terrain?
15 Regardons rapidement des éléments qui sont apparemment
16 disparates et qui sont bien couverts ces jours-ci. L'Inde,
17 la Chine et l'Iran, qui poursuivent séparément et parfois en
18 collusion leurs intérêts nationaux et supranationaux, et ce,
19 en sol canadien. Leurs intérêts convergent avec ceux de la
20 Russie dans sa guerre de reconquête de l'Ukraine, ainsi
21 qu'avec des conflits en terre sainte.

22 D'autres conflits en Afrique nous concernent
23 en vertu de leur diaspora établie au Canada. Et ce qui se
24 passe en Afrique, par exemple, l'implication des groupes
25 armés qui exploitent ces ressources naturelles pour soutenir
26 la guerre russe en Ukraine, nous affecte également.

27 Dans nos ambassades, diverses agences et
28 ministères dans le domaine de la sécurité et de renseignement

1 sont représentés. Et ils participent de façon collégiale aux
2 affaires de l'ambassade. Cela permet d'avoir déjà dans nos
3 missions diplomatiques une discussion bien renseignée et
4 enrichie des différentes compétences et approches sur des
5 sujets complexes, discussions dont les résultats... les
6 résultats, pardon, alimenteront l'apport des Affaires
7 mondiales dans les instances à la centrale.

8 Affaires mondiales fait ainsi bénéficier la
9 communauté de la sécurité et de renseignement à Ottawa d'un
10 point de vue de l'extérieur qui est élargi, qui reflète la
11 réalité sur le terrain et qui est situé dans le contexte des
12 relations entre États.

13 J'aimerais parler de trois articles de la
14 convention ou des conventions de Vienne. Alors, les
15 principes qui font de ces conventions sont le respect de la
16 souveraineté de l'État, la non-ingérence dans les affaires de
17 l'État et, ce qui est très important, la réciprocité.

18 L'Article 41 stipule les privilèges et
19 immunités et les devoirs et responsabilités des envoyés d'un
20 État accrédités dans un pays hôte et aussi des pays hôtes
21 envers eux. Les diplomates canadiens sont tenus de respecter
22 l'Article 41, et nous sommes également tenus de respecter des
23 codes d'éthique et de conduite qui s'appliquent d'ailleurs
24 aux fonctionnaires à travers la fonction publique, mais
25 également spécifiquement pour des envoyés à l'étranger, et
26 encore plus spécifiquement pour des chefs de mission.

27 En plus, les anciens politiciens, des
28 parlementaires qui ont terminé et qui se retrouvent dans le

1 service diplomatique, sont tenus de suivre la directive de
2 2015 pour un gouvernement ouvert et responsable. Les
3 représentants étrangers dument accrédités, s'ils ne sont pas
4 régis par des codes d'éthique nationaux, ont l'obligation de
5 respecter les lois du pays hôte.

6 Alors, un geste peut-il être légal et
7 illégitime? On peut regarder l'individu. On peut regarder
8 l'État. Quand un diplomate étranger cherche à établir une
9 relation avec une personne d'intérêt au Canada, cette
10 personne doit se demander ce qui la rend intéressante, à
11 moins que ce soit public ou évident. Elle doit surtout se
12 dire que le diplomate considère possiblement comme étant
13 légitime dans sa propre culture un comportement qui ne
14 correspond pas à des coutumes qui sont acceptables au Canada.

15 Pour un geste qui enfreindrait nos lois, le
16 diplomate jouit d'une immunité des lois canadiennes. Il
17 serait dans une sorte de légalité. Ce même geste pourrait
18 être vu par les Canadiens comme n'étant pas légitime parce
19 que contraire aux normes culturelles et éthiques de notre
20 société.

21 Les activités d'un État peuvent être légales
22 mais non légitimes. Par exemple, utiliser des médias
23 officiels comme *RT*, *Russia Today*, pour animer des campagnes
24 de désinformation qui contribuent à fausser le résultat d'une
25 consultation populaire ou alimenter des courants de haine
26 raciale.

27 L'Article 9 traite de l'expulsion des
28 diplomates. Aussi étrange que ça puisse paraître, il y a des

1 règles à suivre. C'est l'article que l'Inde aurait enfreint.
2 En 2023, en voulant retirer les privilèges et immunités aux
3 22 diplomates canadiens qui ont éventuellement été expulsés,
4 mais les retirer sans d'abord informer le Canada qu'elle les
5 déclarait indésirables, les rendant ainsi vulnérables à des
6 représailles.

7 L'Article 3 de la convention décrit les
8 fonctions d'une mission diplomatique. Rapidement, la
9 représentation, la protection des intérêts, la négociation,
10 l'information et la promotion des relations et l'accès
11 consulaire. On voit pourquoi il est essentiel de maintenir
12 une présence diplomatique, surtout en période de tension.

13 C'est ici qu'on trouve aussi la réponse à ce
14 qui distingue un diplomate d'un espion. Le diplomate ne doit
15 pas agir de façon clandestine, malgré ce qu'a dit mon
16 collègue. S'informer par tous les moyens illicites des
17 conditions et de l'évolution des événements dans l'État
18 accréditaire et faire rapport à ce sujet au gouvernement de
19 l'État accréditant sont très spécifiquement une des tâches du
20 diplomate. Mais voici une zone grise.

21 Agir ouvertement n'est pas sans risque pour
22 le diplomate et les citoyens locaux. Plus le pays est
23 autoritaire, plus il y a une surveillance et plus la ligne
24 entre ce qui est permis et n'est pas permis est flou et
25 délibérément mal défini.

26 Selon la qualité des relations entre deux
27 pays, le pays hôte peut exprimer son déplaisir en étant plus
28 ou moins tolérant de la nature des contacts qu'entretiennent

1 les diplomates de ce pays. En plus, je dirais que la
2 détention de nos anciens diplomates en Chine récemment a
3 montré qu'il y a de la confusion chez les Canadiens
4 concernant la nature des activités du diplomate. Il est
5 important, je crois, de la dissiper pour ne pas confondre le
6 travail clandestin du travail d'un diplomate qui fonctionne
7 de façon ouverte.

8 Faut-il mettre à jour les conventions de
9 Vienne? Ça paraît tellement évident, ça a 60 ans
10 d'existence. À mon avis, il y a plus à perdre qu'à gagner en
11 s'engageant dans une mise à jour de ces accords. L'intérêt
12 commun de tous les États, quel que soit leur importance, est
13 que les règles s'appliquent à tous. Le principe de
14 réciprocité est fondamental, même pour les superpuissances.
15 Ce sont les États qui appliquent la convention et en
16 demeurent les protagonistes, même avec l'apparition de
17 *proxies* ou d'acteurs non étatiques.

18 Le comportement des puissances est fondé sur
19 le rapport de force et ne changerait pas à cause d'une mise à
20 jour des conventions. Elles sont d'ailleurs rédigées de
21 sorte qu'elles tiennent compte des évolutions technologiques.
22 Le risque de creuser les différences l'emporterait sur la
23 volonté de réaffirmer la validité des principes juridiques
24 qui les sous-tendent.

25 J'aimerais vous donner une échelle de mesure
26 diplomatique, allant de la plus minime à la plus sévère, qui
27 sont à la disposition d'un gouvernement pour faire connaître
28 son déplaisir ou pour répondre à des gestes malveillants

1 entre États.

2 Alors, un État peut être très lent dans
3 l'approbation des visas du personnel diplomatique, peut
4 refuser d'approuver des visas du personnel diplomatique, peut
5 être très lent ou ne pas approuver le visa pour
6 l'accréditation d'un chef de mission et d'un chef de mission
7 militaire. Le gouvernement peut refuser d'accorder
8 l'agrément à un chef de mission proposé. Le gouvernement
9 peut également retirer, demander que soit retiré le personnel
10 engagé localement dans une mission étrangère.

11 Le gouvernement peut déclarer *persona non*
12 *grata* du personnel qui a déjà été approuvé pour venir chez
13 lui mais qui est pas encore en poste. Le gouvernement peut
14 expulser le personnel qui est en poste. Peut également
15 demander une coupure temporaire dans le nombre de postes
16 diplomatiques qui est permis à la mission. Peut expulser du
17 personnel et faire une coupure dans le contingent. Peut
18 finalement fermer un consulat des bureaux d'ambassade.

19 Rapidement, si j'ai encore quelques secondes.
20 Exercer son influence est dans la nature des relations entre
21 États. Son objectif, sa transparence, les moyens et le
22 moment choisi, la durée dans le temps, le degré de
23 concertation entre acteurs et dans le temps sont des critères
24 qui nous permettent de décider si une telle action est
25 bénigne, ambivalente, nocive ou hostile à nos valeurs,
26 intérêts, et intégrité des institutions.

27 J'ai remarqué dans le rapport de monsieur
28 Johnson de mai 2023 une référence fort intéressante qui est

1 celle d'une experte australienne qui utilise non pas le
2 concept des zones mais le concept du continuum pour aller de
3 l'influence à l'ingérence. Elle compare les facteurs
4 identifiant les zones grises dans l'espace militaire et dans
5 le domaine civil et pose des seuils, seuils juridiques, du
6 déni plausible pour passer de l'influence à l'interférence.
7 Parce que l'influence en soi n'est pas... tant qu'elle n'est
8 pas hostile, n'est pas, je dirais, l'objet qui nous intéresse
9 ici, qui est carrément, je dirais, l'ingérence plutôt que
10 l'interférence.

11 Alors, on peut argumenter à propos des
12 balises, des lignes directrices ou des critères qui sont
13 ajustables, mais ce qu'il faut avant tout, ce sont des
14 ressources humaines. Les compétences et les budgets pour des
15 ressources humaines et ce que j'appelle des capacités
16 synaptiques, soit l'expérience et les connaissances pour
17 faire des liens entre des évènements et avec des sources de
18 renseignement de toutes sortes.

19 J'ajouterai ici que les moyens technologiques
20 dont nous disposons, plus sont-ils avancés, plus la
21 vérification humaine, *the reality check* humain, prend de la
22 valeur.

23 Le plus important dans tout ça, c'est
24 certainement la crédibilité de l'analyse du risque politique
25 sur laquelle repose bien sûr la prise de décision politique.

26 Quand je me suis jointe aux Affaires
27 extérieures, la règle sine qua non concernant l'accès aux
28 renseignements sensibles était qu'il se faisait uniquement

1 sur une base de stricte nécessité, le fameux *need-to-know*
2 *basis*. Le partage de ces renseignements ne doit se faire que
3 si strictement nécessaire dans un cadre précis,
4 indépendamment du statut ou de l'importance du lecteur
5 potentiel et indépendamment du niveau de sa cote sécuritaire,
6 qui doit exister bien sûr, même si ce niveau est adéquat pour
7 le document en question.

8 Nos cotes de sécurité devaient être mises à
9 jour constamment et renouvelées, enquête complète, à tous les
10 cinq ans. C'est une sage pratique.

11 Et on a abordé tout à l'heure la résilience
12 de la société, civile et politique. Il y a bien sûr toutes
13 sortes de recommandations qui ont déjà été faites, que j'ai
14 pas besoin de reprendre ici, mais j'aime bien le slogan que
15 j'entends, on peut pas l'éviter quand on prend le métro à
16 Toronto, « if you see something, say something ».

17 Mais pour agir de telle sorte, il faut savoir
18 pourquoi. Il faut être motivé de le faire. Il faut
19 comprendre qu'une non-action de notre part peut en fait être
20 nocive non seulement pour soi-même, sa famille, ou son
21 entourage, mais pour la sécurité nationale.

22 On l'a dit tout à l'heure, le Canada ne peut
23 pas agir seul, vraiment, sur la scène internationale. Il
24 faut agir en concertation. Et si on laisse tomber notre
25 côté, comme on dit en anglais, mauvais anglicisme, nos alliés
26 vont en souffrir, ils vont nous le reprocher, et on aura un
27 peu plus de difficulté à rétablir une crédibilité.

28 Et donc, il faut être conscient, dans ce

1 domaine, que c'est pas seulement nous-même qui sont en jeu,
2 mais il y a la réputation du pays vis-à-vis ses alliés qui
3 est également à prendre en compte.

4 Alors, je crois que je vais terminer ici.
5 Merci.

6 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci.

7 Monsieur Jean?

8 **--- PRÉSENTATION PAR M. DANIEL JEAN :**

9 **M. DANIEL JEAN:** Merci.

10 Madame la Commissaire, je remercie la
11 Commission pour l'invitation. Ça fait plaisir de participer
12 avec vous.

13 Le sujet spécifique du panel d'aujourd'hui
14 m'interpelle particulièrement parce que j'ai navigué dans ces
15 deux mondes durant ma carrière de plus de 35 ans de service.

16 Mes nombreuses affectations à l'étranger
17 comme diplomate, en particulier mon affectation de cinq
18 années à Washington, où on travaille d'arrachepied à protéger
19 et avancer les intérêts du Canada, comme Michael l'a décrit
20 tout à l'heure, mes responsabilités comme sous-ministre des
21 Affaires étrangères pendant trois ans, mon rôle de conseiller
22 à la sécurité nationale pendant deux ans m'ont amené à
23 examiner ces enjeux et travailler de près avec mes collègues
24 des communautés de la sécurité nationale et également des
25 affaires internationales pour mieux cerner ce continuum ou
26 cette ligne entre l'influence comme pratique diplomatique
27 normale, dans le contexte de promouvoir l'intérêt d'un pays,
28 versus des pratiques clandestines et déceptives de s'ingérer

1 dans les affaires internes ou même violer les lois du pays
2 hôte.

3 Avant d'adresser plus directement l'enjeu qui
4 nous intéresse aujourd'hui, je crois qu'il est important de
5 souligner que tout ce débat sur l'ingérence étrangère et les
6 présents travaux de la Commission ont mis en lumière le
7 manque de sensibilisation des Canadiens à la sécurité
8 nationale et à cet enjeu particulier qu'est l'ingérence
9 étrangère, qui n'est pas nouveau, comme Michael le disait.

10 À titre d'illustration, avant l'élection de
11 2015, quand le ministère des Affaires étrangères a émis une
12 note diplomatique rappelant aux missions diplomatiques
13 étrangères présentes au Canada de ne pas s'ingérer dans les
14 questions électorales, en conformité avec la Convention de
15 Vienne, il y a eu très peu de réaction, sauf quelques anciens
16 diplomates retraités qui ont décrit la mesure comme impolie
17 dans un article médiatique. Comme de raison, ils ne savaient
18 peut-être qu'il y avait un petit peu de fumée et on voulait
19 peut-être faire de la prévention.

20 En 2016, lorsque GRU russe, le groupe
21 d'espions russes, ce même groupe qui, quelques mois plus
22 tard, dans l'élection de 2016, a conduit une ingérence dans
23 l'élection américaine, ce même groupe-là a fait... conduit
24 l'attaque cyber sur l'Agence antidopage internationale à
25 Montréal et son partenaire canadien, le Centre canadien sur
26 l'éthique dans les sports, révélant publiquement
27 l'information médicale confidentielle d'athlètes olympiques,
28 dont des Canadiens, dans le cadre d'une campagne de

1 désinformation en représailles pour les sanctions du
2 gouvernement olympique contre la Russie.

3 Pas un seul média canadien n'a initialement
4 couvert l'évènement, malgré que le *New York Times*, *The*
5 *Guardian* et bien d'autres médias étrangers l'ont fait. Je
6 parle de culture et de sécurité nationale.

7 Le débat qui a suivi les fuites d'information
8 classifiée qui a mené à la présente Commission d'enquête a
9 initialement mis énormément d'attention sur le risque
10 d'ingérence étrangère dans le processus électoral. Je ne
11 veux en aucun cas minimiser l'importance de maintenir
12 l'intégrité de nos démocraties, tant durant les élections
13 qu'entre les élections. Je pense qu'on s'entend pour dire
14 que la démocratie, c'est plus large que juste les élections.

15 Toutefois, au moment où on se parle
16 aujourd'hui, il y a présentement deux procédures au criminel
17 engagées au Canada. L'une impliquant un membre actif de la
18 GRC et l'autre un de ces membres retraités allégués d'avoir
19 fourni de l'information sensible à deux pays étrangers, la
20 Chine et le Rwanda, des pays critiqués publiquement pour leur
21 suivi et l'intimidation des membres de la diaspora étranger
22 par des organismes de droits humains reconnus, et nous sommes
23 au cœur d'une crise diplomatique avec l'Inde avec des
24 allégations sérieuses de parrainage via des tiers, d'actes
25 criminels allant de l'intimidation à l'extorsion, jusqu'au
26 meurtre.

27 Essayons de mieux comprendre la tension avec
28 les intérêts de sécurité nationale et de relations

1 étrangères. Et je pense que Michael et Anne nous ont déjà
2 bien aidés.

3 Tout d'abord, la définition de la *Loi sur le*
4 *Service canadien de renseignement* rend ça très clair que ça
5 doit être des activités qui touchent le Canada ou ses rôles
6 et sont préjudiciables, et qu'elle doit être fait de manière
7 clandestine, trompeuse, ou doivent comporter des menaces
8 contre quiconque.

9 La référence pertinente, l'Article 41, que
10 Anne a mentionné tout à l'heure, sur la conduite des
11 relations diplomatiques indique que sans préjudice de leur
12 privilèges et immunités, toutes les personnes qui bénéficient
13 des ces privilèges et immunités ont le devoir de respecter
14 les lois et ils ont également le devoir de ne pas s'immiscer
15 dans les affaires internes de l'État. Ça, c'est les deux
16 paramètres.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pardon. Je veux pas
18 interrompre, mais on a eu une requête de la part des
19 interprètes si on peut ralentir un petit peu.

20 **M. DANIEL JEAN:** Avec plaisir.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

22 **M. DANIEL JEAN:** Il y a très peu de débat
23 entre les institutions concernées sur ce qu'on peut
24 considérer comme des activités de représentation diplomatique
25 normales versus ce que serait des cas flagrants d'ingérence
26 étrangère.

27 Le défi se situe bien entendu au niveau de
28 ces zones grises dont on discute. Mon expérience me laisse

1 croire que la meilleure manière de gérer cette saine tension
2 autour des zones grises sont des échanges francs et réguliers
3 sur des cas précis entre les organismes concernés, parce que
4 c'est un continuum, comme ce que la chercheuse australienne a
5 décrit.

6 Cet exercice peut également informer
7 l'analyse des options de prévention, de dissuasion, ou de
8 mesures plus musclées si elles sont nécessaires ou possibles.
9 Parce que souvent, les services ne voudront pas qu'on prenne
10 action.

11 À titre d'exemple, en 2017, lorsque j'étais
12 conseiller à la sécurité nationale et au renseignement, je
13 voulais mieux sensibiliser le Premier ministre et le
14 gouvernement sur des préoccupations croissantes du SCRS sur
15 certaines activités pouvant s'apparenter à de l'ingérence
16 étrangère. Toutefois, les activités décrites dans les
17 rapports du SCRS comportaient un mélange d'activités
18 diplomatiques normales, d'influence, et d'autres actions
19 pouvant être jugées comme plus préoccupantes.

20 J'ai soulevé le besoin de mieux cerner les
21 exemples crédibles avec le directeur du SCRS. Il a suggéré,
22 je pense que c'était une excellent suggestion, qu'on fasse
23 une rencontre entre les analystes de renseignement des
24 menaces en question et le conseiller à la politique étrangère
25 et à la défense du Premier ministre, un de mes collègues, et
26 moi-même. Cette rencontre nous a mutuellement permis de
27 mieux cerner ces zones grises et d'améliorer la qualité et la
28 crédibilité du renseignement sur les activités les plus

1 préoccupantes qui pourraient constituer une menace.

2 Nous avons également profité de rencontres
3 subséquentes interagences avec des intervenants pertinents
4 des différents ministères et agences, pour regarder des cas
5 comme ça et voir comment la menace se manifeste avec des cas
6 précis et explorer les options, ce qu'on a besoin, pour
7 l'accomplir.

8 Je pense qu'il serait très difficile de
9 développer une définition plus précise que celle de la loi,
10 qui puisse éliminer ces zones grises. Il faut reconnaître
11 qu'un certain niveau d'ambigüité peut être utile. Par
12 exemple, une zone grise qui représente la fumée à l'impact
13 limité mais cause une meilleure sensibilité de la part de la
14 population... de la part d'un groupe, une mission qui peut être
15 impliquée.

16 Quelque chose qui pourrait être une
17 interférence plus important pourrait conduire à une mesure
18 plus grave comme, par exemple, des sanctions si les lois ont
19 été violées, ou si c'est un diplomate qui est impliqué, des
20 mesures diplomatiques.

21 Concernant la possibilité de modifier la
22 Convention de Vienne pour mieux identifier les lignes rouges,
23 ce serait un effort important qui comporte certains risques,
24 parce que la convention générale continue de bien servir les
25 objectifs. Et même si de tels amendements pourraient se
26 greffer à la Convention, Michael l'a dit, il est peu probable
27 qu'ils seraient entérinés ou respectés par les États les plus
28 susceptibles des comportements inacceptables qu'on veut

1 corriger.

2 Cependant, je crois que le Canada pourrait
3 s'inspirer du leadership qu'il a démontré de l'élaboration,
4 de l'approbation de près de 60 pays, maintenant 78, à la
5 déclaration de détention arbitraire de relations entre les
6 États, lancée en février 2021.

7 On pourrait concevoir une déclaration qui
8 compte sur les principes existants, qui guide les relations
9 diplomatiques, écrire les comportements d'ingérence étrangère
10 qu'il faut dissuader. D'ailleurs la déclaration d'Ottawa sur
11 la détention arbitraire suit le modèle qui fait référence aux
12 principes existants, par exemple, la Déclaration universelle
13 droits de la personne, le Pacte international du droit civil
14 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires.

15 Et de là, dans le contexte de partenariat, un
16 peu comme on essayait de le faire vis-à-vis les attaques
17 cyber par... cyber parrainées par des États, la déclaration
18 pourrait envisager une attribution collective et l'adoption
19 de sanctions communes ou complémentaires quand un État
20 transgresse.

21 Une telle initiative pourrait susciter de
22 l'intérêt. Et on a analysé l'ingérence étrangère dans
23 d'autres pays; on note que les communautés espionnées ou
24 intimidées varient selon les provenances des bassins
25 d'immigration.

26 La gestion par le Royaume-Uni de la
27 transgression électorale au sommet de 2018 à Charlevoix,
28 mesures destinées à renforcer la coordination entre les pays

1 du G7 et identifier et réagir à des menaces.

2 Une réponse très complète était la gestion
3 par le Royaume-Uni de l'agression territoriale grave qui
4 était l'empoisonnement chimique des Skripals par des agents
5 russes. Cela constitue une des plus belles études de cas de
6 l'histoire récente en termes de réponse. Il faut se rappeler
7 qu'au départ, des membres d'opposition du Parlement du
8 Royaume-Uni ont émis du scepticisme lors de l'attribution
9 initiale à la Russie à l'attentat par le Premier ministre.

10 Mais l'identification forensique rapide du
11 poison et des suspects et un engagement ralliant rapidement
12 la communauté internationale, dont le Canada, à joindre
13 l'attribution et à conjuguer les sanctions. D'ailleurs,
14 cette attention concertée sur la Russie a mené cette dernière
15 à commettre une erreur, les compromettant davantage quand les
16 autorités néerlandaises ont arrêté les agents qui
17 transportaient du matériel technologique et d'espionner
18 l'enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes
19 chimiques, The Hague.

20 Bien entendu, il est toujours plus facile
21 d'agir lorsqu'on suspecte... sont déjà en boîte de pénalité,
22 comme la Russie. Mais nous avons eu les mêmes réticences par
23 plusieurs pays à ne pas *rock the boat*, faire des vagues avec
24 la Chine en 2017 dans le contexte des efforts sur la sécurité
25 économique, la protection des technologies est sensible.

26 Pour un pays comme le Canada, favoriser une
27 approche concertée avec plusieurs pays aura beaucoup plus
28 d'impact tout en réduisant le risque d'être cible de

1 représailles latérales.

2 En ce qui concerne les mesures pouvant
3 dissuader l'ingérence étrangère ici au Canada, la mise en
4 place du registre des agents, selon le contexte de la C-70, a
5 déjà apporté plus de transparence sur les activités des
6 intermédiaires qui représentent les intérêts de pays étranger
7 au Canada.

8 Pour ces activités diplomates étrangers par
9 ces intermédiaires qui agiraient dans l'ombre du registre des
10 agents, il est important que les institutions publiques, par
11 exemple, les parlementaires, soient mieux sensibilisés à la
12 menace via la mise à jour régulière des menaces. Ces
13 institutions devraient envisager de mettre à jour le code de
14 conduite pour s'adapter à ce type de menace.

15 En ce qui concerne les partis politiques,
16 compte tenu que, contrairement à d'autres pays, comme
17 l'Australie, les processus de nomination au Canada ne seront
18 pas assujettis aux mesures mises en place au niveau de la loi
19 et que les partis politiques ont indiqué qu'ils veulent
20 s'autoréglementer. Et donc, il serait à la fois dans leur
21 intérêt et l'intérêt du public de les voir adopter des règles
22 de conduite transparentes qui puissent rassurer les Canadiens
23 par rapport à certaines préoccupations. Et je dirais que ce
24 paragraphe concerne essentiellement ce qu'elle a dit sur le
25 rétablissement de confiance.

26 En terminant, permettez-moi de nouveau de
27 vous remercier de l'invitation. Je suis enthousiaste
28 d'échanger avec les autres panélistes et représentants de la

1 Commission.

2 Merci.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.

4 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci, Monsieur Jean.

5 Et maintenant, Monsieur Normandin.

6 **--- PRÉSENTATION PAR M. HENRI-PAUL NORMANDIN :**

7 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Madame la
8 Commissaire, chers collègues, mesdames et messieurs, bonjour.

9 Merci bien... est-ce que le son est là? Merci
10 bien, dans un premier temps, de nous avoir invité à cette
11 table pour parler de diplomatie et d'ingérence. Et, comme ça
12 a été souligné à plusieurs reprises, il existe en effet une
13 zone grise, ou ce que j'appellerais une zone d'ombre, pour
14 faire la différence entre les deux.

15 Et l'objet de ma présentation sera justement
16 de tenter de jeter un peu de lumière sur cette zone d'ombre
17 sans pour autant prétendre qu'on peut en arriver à un endroit
18 ou une situation où on a une ligne claire entre les deux.

19 Si on peut avoir l'appui des techniciens pour
20 partir ceci. Ça fonctionnait tantôt.

21 **M. DANIEL JEAN:** C'est l'ingérence.

22 **(RIRES)**

23 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Voilà, voilà. Il y
24 a de l'interférence.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** On va espérer que c'est
26 plutôt la pile.

27 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Voilà.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Voilà.

1 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Alors, dans un
2 premier temps, je pense que si on veut faire la distinction,
3 la première chose qu'il y a lieu de faire, c'est de définir
4 ce dont on parle. La diplomatie et l'ingérence. En matière
5 d'ingérence, il y a évidemment plusieurs définitions. En
6 fait, on va y revenir. En matière de diplomatie, il y a très
7 peu sur le sujet.

8 Alors, plus spécifiquement, l'objectif de ma
9 présentation, ce sera de tenter de formuler une définition
10 utile de la diplomatie de l'ingérence. Ensuite, de présenter
11 un outil pour tenter de faire la distinction entre les deux.
12 Et, ensuite, je terminerai avec quelques recommandations.

13 Mais d'abord, quelques mots sur l'influence.
14 Selon moi, le mot influence est utilisé un peu à tort et à
15 travers. C'est-à-dire que, parfois, on utilise influence
16 dans le sens de synonyme d'ingérence. Et à l'opposé,
17 parfois, on utilise le terme influence comme voulant dire
18 « ça, c'est légitime, c'est de la diplomatie, et ensuite, il
19 y a quelque chose d'autre de différent qui s'appelle
20 l'ingérence ».

21 Selon moi, l'influence est au cœur des deux.
22 Il y a de l'influence qui est légitime et acceptable, c'est
23 notamment par les voies de la diplomatie, aussi de façon plus
24 générale par le *soft power*, mais il y a aussi de l'ingérence
25 qui est... de l'influence, pardon, qui est illégitime et
26 inacceptable. Et ça, ça constitue de l'ingérence.

27 Alors, ma première suggestion, c'est que
28 quand on utilise le mot influence, il ne faut pas l'utiliser

1 comme synonyme de l'un ou de l'autre, mais plutôt le voir
2 comme étant au cœur des deux notions.

3 Ce qui m'amène à la définition de la
4 diplomatie. Aussi surprenant que ça puisse paraître, depuis
5 le temps qu'on pratique de la diplomatie, il n'existe pas une
6 définition universellement acceptée de ce qu'est la
7 diplomatie. Si vous regardez la littérature, vous allez
8 trouver plusieurs définitions différentes, mais il n'y en a
9 pas une qui fait autorité.

10 Alors, j'ai tenté, en m'inspirant de
11 différentes définitions et aussi de mon expérience
12 personnelle comme diplomate d'en venir à une définition de la
13 diplomatie, et c'est celle que vous voyez au tableau
14 présentement. Et je la lis :

15 « La diplomatie comprend l'ensemble
16 des moyens pacifiques et légitimes
17 déployés par le gouvernement pour
18 promouvoir ses objectifs et défendre
19 ses intérêts sur la scène
20 internationale, en tentant
21 d'influencer les positions, [les]
22 décisions et [les] actions d'autres
23 intervenants. »

24 J'attire votre attention sur deux choses en
25 cette définition. Premièrement, il y a l'utilisation du mot
26 « influence ». Oui, la diplomatie vise à influencer. Et
27 d'autre part, bien sûr, la notion de la diplomatie, ben,
28 c'est là pour promouvoir des objectifs et des intérêts.

1 Quelques notes complémentaires sur la... cette
2 définition de la diplomatie. Première chose, on... la plupart
3 du temps, quand on parle de diplomatie, on fait référence aux
4 gouvernements nationaux, mais il y a aussi des gouvernements
5 d'autres niveaux, comme les villes, les provinces, qui
6 peuvent faire de la diplomatie.

7 Ensuite, les moyens utilisés se doivent
8 d'être légitimes, transparents, pacifiques, comme le
9 dialogue, comme la persuasion, et cetera.

10 Et ensuite, comme vous l'avez souligné dans
11 votre rapport, Madame la Commissaire, la diplomatie peut
12 aussi être... être agressive. Alors, exercer des pressions,
13 même la coercition, par exemple, l'utilisation de sanctions
14 économiques ou de droits de douane, par exemple, ça peut être
15 un instrument de la diplomatie.

16 Alors donc, la diplomatie, c'est un
17 instrument privilégié pour mettre en œuvre la politique
18 étrangère d'un gouvernement, bien sûr, mais ce n'est pas le
19 seul mécanisme d'influence.

20 Ce qui nous amène à l'ingérence. Et avant
21 d'en venir à une définition, quelques constats et remarques.

22 Le premier, c'est que si je demande au
23 Gouvernement du Canada quelle est la définition de
24 l'ingérence, je n'aurai pas une réponse, je vais avoir
25 plusieurs réponses, parce que l'ingérence est définie et
26 expliquée de façons différentes dans plusieurs lois et
27 plusieurs documents.

28 Il y a une certaine cohérence, quand même, à

1 tout cela. Et je reconnais aussi que c'est utile, parce que
2 si on veut, par exemple, pour les fins de la *Loi électorale*
3 ou pour les fins du renseignement, je comprends très bien
4 qu'on puisse définir l'ingérence et l'expliquer de façon un
5 peu différente. Mais c'est quand même un peu surprenant que
6 le Gouvernement du Canada nulle part n'ait dit « notre
7 définition de l'ingérence, c'est celle-ci ».

8 Deuxième constat, la définition qui est le
9 plus souvent utilisée, c'est celle que l'on retrouve à la *Loi*
10 *sur le SCRS*. Or, c'est un peu, je dirais, incongru que cette
11 définition, en fait, n'inclut même pas le mot « ingérence ».
12 Alors, c'est un peu inhabituel, quand même.

13 Autre observation dans un autre domaine, la
14 Convention de Vienne. On en a beaucoup parlé un peu plus tôt
15 ce matin. Elle postule le principe fondamental d'interdire
16 l'ingérence. Donc, elle est fondamentale, mais elle ne
17 définit pas ce qu'est l'ingérence. Alors, pour essayer de
18 comprendre ce qu'est l'ingérence versus la diplomatie, la
19 Convention de Vienne, dans les faits, est presque... est d'une
20 utilité limitée.

21 Le troisième point que je ferais, et ça,
22 c'est un peu fondamental à tout le reste de mon
23 argumentation, c'est que si on veut tenter de définir ce qui
24 est d'expliquer ou de faire la différence entre ce qui est de
25 la diplomatie et de l'ingérence, je pense que c'est très
26 utile de faire la distinction entre l'action et l'intention.
27 Et je vais y revenir en plus grand détail. Mais ça m'amène à
28 formuler la définition générique suivante de l'ingérence.

1 J'utilise le terme « générique » parce que je
2 veux pas dire par là qu'il faut mettre de côté toutes les
3 définitions qu'on utilise, incluant celle du SCRS. Mais je
4 pense que ce serait utile d'avoir une définition plus
5 générique qui, notamment, fait cette distinction entre action
6 et intention.

7 Alors, je vous la lis, et vous l'avez ici en
8 français et en anglais :

9 « Constitue de l'ingérence le fait,
10 pour un pays, une entité étrangère ou
11 un intermédiaire, de chercher à
12 exercer une influence indue dans un
13 autre pays, soit (i) par le biais
14 d'actions illégitimes, et/ou (ii) par
15 le biais d'actions porteuses d'une
16 intention malveillante, le plus
17 souvent de manière clandestine. »

18 Vous allez retrouver certains des éléments
19 que l'on retrouve ailleurs, comme la notion d'agir de façon
20 clandestine, mais j'attire votre attention sur deux choses.
21 D'abord, le mot « influence » est encore utilisé ici, mais on
22 l'a qualifié. Influence indue. Et deuxièmement, la
23 définition, justement, fait la distinction entre action et
24 intention.

25 Ce qui m'amène à présenter ce qui se suit.
26 J'ai tenté d'élaborer un outil, une grille d'analyse, en
27 fait, qui nous permettrait... qui nous aiderait plutôt à
28 essayer de faire cette distinction entre les eux. J'ai donc

1 décortiqué un peu tout ça, action, intention. Et ça va
2 donner ce qui suit.

3 Tout d'abord, au niveau des actions. Vous
4 avez deux colonnes ici, une à gauche, une à droite. La
5 colonne de gauche présente ce que je concevrais se situe dans
6 la zone d'actions légitimes qui ressortent de la diplomatie.

7 Alors, vous avez une liste ici. Je ne vais
8 pas tout lire. Simplement quelques-unes. Établir des
9 relations, ça va de soi. Obtenir des informations, oui, ça
10 fait partie de la diplomatie. Faire un plaidoyer,
11 évidemment. Informer des conséquences légitimes d'une prise
12 de décision par le gouvernement hôte. Tout ça, à prime
13 abord, ce sont des actions légitimes, sauf si elles
14 conjuguées avec une intention illégitime. Et je vais y venir
15 dans un instant.

16 Mais avant, on va regarder la colonne de
17 droite, ce que j'appelle la zone illégitime. Des actions qui
18 constituent de l'ingérence. En commençant tout en haut par
19 dissimuler son identité et ses intentions, et ça, ça rejoint
20 beaucoup la définition actuelle qui parle d'activités
21 trompeuses. Dès qu'on entre dans cette zone-là de dissimuler
22 notre identité et nos intentions, je pense qu'on est en zone
23 d'ingérence.

24 Encore une fois, ici, il y a toute une liste.
25 Je ne vais pas tout lire, mais des activités comme
26 désinformer, user de menaces et d'intimidation contre des
27 individus, et la toute dernière en bas, faire des activités
28 illégalles. Bref, dès qu'on fait des activités de ce type-là,

1 selon moi, on est en zone illégitime d'ingérence.

2 Ce qui m'amène aux intentions, par la suite.
3 Encore une fois, dans la colonne de gauche, des actions... des
4 intentions, pardon, qui à prime abord sont dans la zone
5 légitime de la diplomatie, par exemple, évidemment, avancer
6 des objectifs et des intérêts, atténuer les critiques, oui,
7 et même faire changer des politiques et des décisions du
8 gouvernement hôte, oui, à prime abord, c'est une action
9 légitime en matière de diplomatie, sauf si ces intentions-là
10 sont appuyées par des actions illégitimes qu'on vient de voir
11 il y a quelques instants.

12 Et dans la colonne de droite, la zone
13 illégitime, les intentions malveillantes qui constituent de
14 l'ingérence. Encore une fois, toute une liste ici, je ne
15 vais tout lire; je vais en mentionner simplement quelques-
16 unes. Saper la cohésion sociale. On parle beaucoup, par
17 exemple, des États étrangers qui encouragent la polarisation.
18 Contrer l'exercice de droits et libertés, s'immiscer dans des
19 processus démocratiques, réprimer la dissidence ou les
20 critiques. Tout ça, ce sont des intentions malveillantes
21 qui, selon moi, entrent dans la zone de l'ingérence.

22 Alors, bref, je pense que si on veut analyser
23 une situation pour voir si c'est de la diplomatie ou de
24 l'ingérence, dans un premier temps, il faut décortiquer
25 action et intention, et il y a trois à quatre figures.

26 Si on est en présence d'une action légitime
27 avec une intention légitime, on est en zone diplomatique. Si
28 on est en présence d'une action malveillante du type que j'ai

1 présenté, on est dans le domaine de l'ingérence.

2 Et dernier cas, si on a - et le plus
3 difficile, souvent - si on a une action qui, à prime abord, a
4 l'air légitime, mais qui est animée d'une intention
5 malveillante, telle que décrite ici, je pense que là, on est
6 encore une fois en zone d'ingérence.

7 Alors, bref, il faut décortiquer action et
8 intention, légitime et illégitime, pour par la suite regarder
9 ça comme un tout. Et c'est ça, je pense, qui va nous
10 permettre d'identifier dans quelle zone on se trouve.

11 Alors, c'est essentiellement ce que je
12 voulais partager avec vous. Je conclus sur deux brèves
13 recommandations.

14 La première, c'est que le Gouvernement du
15 Canada, je pense, aurait avantage à énoncer une définition de
16 la diplomatie et de l'ingérence, définition générique. Je ne
17 suggère pas du tout que ces définitions soient à des fins
18 juridiques, mais elle peut servir à des fins plus politiques,
19 d'organisation interne, et de communication. Surtout en
20 matière de diplomatie, on a jamais tenté de définir ce
21 qu'était la diplomatie et de l'expliquer. En matière
22 d'ingérence, encore une fois, je pense que ce serait utile
23 d'avoir quelque chose qui fait la distinction entre action et
24 intention.

25 Et, la deuxième et dernière recommandation,
26 mais ça, je pense qu'il y en a beaucoup d'autres qui l'ont
27 fait et qui vont le faire, c'est que je pense que le
28 Gouvernement du Canada doit développer des outils

1 d'information, de formation, d'éducation à l'intention de
2 différents publics pour expliquer qu'est-ce qui est légitime
3 et acceptable de ce qui est illégitime et inacceptable.

4 Alors, voilà, Madame la Commissaire, ce que
5 je voulais vous présenter aujourd'hui.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.

7 **--- PRÉSENTATION PAR DR. ALEX HIMELFARB :**

8 **Dr ALEX HIMELFARB:** Merci. Merci à la
9 Commission. Merci de cette invitation.

10 C'est un défi quand on est le dernier à
11 prendre la parole, les bonnes choses ont déjà été dites.
12 Alors, moi, je vais me contenter de revenir sur certains des
13 thèmes que j'aime bien et je vais laisser de côté ceux que
14 j'aime moins.

15 Je pense qu'il est assez clair que nous ne
16 serons pas en mesure de définir une façon de faire les
17 choses. Il y aura une zone floue et ce n'est pas avantageux
18 de renouveler les principes qui sont sous-jacents en matière
19 de Convention de Vienne, ou encore de mieux comprendre, si
20 vous voulez, l'aspect continu en ce qui concerne l'influence
21 légitime d'une part et l'ingérence d'autre part.

22 On ne va pas trouver le consensus en ce qui
23 concerne ces deux concepts et pour toutes sortes de raisons.
24 Comme Michael l'a dit, dans certains pays, on ne tient pas
25 compte de cette distinction. Ça ne les intéresse pas. Et il
26 y a des pays alliés qui partagent nos principes qui, pour
27 toutes sortes de raisons, seront à désaccord et ils ne seront
28 pas d'accord pour tracer la ligne de démarcation ici ou là.

1 Et tous les pays vont conserver leur capacité d'influence et
2 d'exercer de l'influence et ils ne voudront pas avoir les
3 mains liées de quelque façon que ce soit.

4 Donc, la zone grise va survivre. Et, ma foi,
5 j'ai bien aimé tout ce qui a été dit. Et l'aspect historique
6 surtout. Parce que ça nous rappelle que ce n'est pas
7 nouveau. Nous avons géré ces situations dans le passé. Nous
8 avons survécu.

9 Alors, l'ingérence, ben, on le voit. On le
10 voit. Et là, on dit « bon, ça existe ». Mais plus on est
11 sensibilisés, mieux la situation sera claire. Nonobstant...
12 nonobstant la valeur de cet aspect historique, dans le monde
13 de l'influence et de l'interfé... l'ingérence, les choses ont
14 changé. Sur le plan diplomatique aussi.

15 Premièrement, les technologies de
16 l'information et des communications, l'écosystème, si vous
17 voulez, a complètement changé. Et la prolifération des
18 acteurs non étatiques en ce qui concerne justement
19 l'influence qui est exercée. Tout ça a changé, je crois, la
20 dynamique quand il est question de la façon dont on
21 interprète la Convention de Vienne.

22 Maintenant, en ce qui concerne, par exemple,
23 le nouvel environnement de l'information dans lequel nous
24 évoluons, je pense que ça remonte à 2016. Dans le
25 dictionnaire *Oxford*, on a parlé du mot de l'année, le « post-
26 truth » en anglais. Donc, quelques années plus tard, le
27 dictionnaire *Webster* a dit « le terme de l'année, c'est 'gas
28 lighting', en anglais ». Donc, jeter de l'huile sur le feu,

1 si vous voulez. Donc, l'environnement a complètement changé,
2 mais ça signifie aussi que la façon dont on peut exercer de
3 l'influence, de la façon dont on peut créer de l'ingérence,
4 ça aussi, ça a évolué, ça a changé.

5 Encore une fois, je citerai un exemple. J'ai
6 participé à un panel en matière de désinformation sur la
7 science et la santé. Et, évidemment, on ne voulait pas
8 parler de politique ou de sujets vraiment controversés, mais
9 c'était au beau milieu de la pandémie de la COVID, et nous
10 nous penchions sur la controverse entourant les masques, la
11 vaccination.

12 Ce que nous avons constaté, c'est que,
13 premièrement, il y avait beaucoup de désinformation délibérée
14 et, en bonne partie, ça provenait de l'étranger. Et, en
15 théorie, ça n'avait rien à voir avec la politique et avec les
16 élections non plus. Et, finalement, c'était tout le
17 contraire. C'était une question liée à la politique et aux
18 élections. Nous nous sommes rendu compte que cette
19 désinformation avait lieu... avait des rapports avec
20 l'idéologie, avec l'identité. C'est exploité à des fins
21 idéologiques. Et cela n'avait rien à voir avec la période
22 d'émission des mandats en période électorale.

23 Et pourtant, c'est une façon indirecte
24 d'exercer de l'influence sur le processus électoral, et une
25 façon de miner la démocratie, très certainement. Je pense
26 qu'il faut tirer des leçons.

27 En Suède, par exemple, on a mis sur pied un
28 institut, un peu comme vous l'avez recommandé, pour

1 l'éducation, pour la promotion de certaines de ces valeurs
2 qui, justement, sont à la base de la distinction entre les
3 deux concepts. On a parlé de déficience dans ce domaine, et
4 on a dit « bon, ben, c'est très important, il faut faire
5 quelque chose ». Et là encore, eux, ils ont interprété d'une
6 certaine façon cette ligne de démarcation.

7 Et l'ingérence électorale, c'est un sous-
8 ensemble de cette réalité, parce qu'on comprend que l'impact
9 sur les élections, ben, ça ne touche pas seulement la période
10 électorale, et ça se fait de façon très subtile, de toutes
11 sortes de façons, en fait. Et on s'est penché sur
12 l'ingérence à l'égard de la démocratie, qui comprend en bonne
13 partie de la désinformation, d'une part. Et les élections,
14 encore une fois, c'est un sous-ensemble. Et c'est plus
15 intense, bien sûr, c'est plus spécifique en ce qui concerne
16 les lignes directrices en matière d'élections, mais, encore
17 une fois, ce n'est qu'une partie du casse-tête, un élément
18 seulement.

19 Autre chose qui a changé, il y a beaucoup
20 d'acteurs et beaucoup de paramètres qui ont changé. Et là,
21 on ne peut plus faire la distinction entre ce qui est
22 d'intérêt national et ce qui est international. Et ce que
23 l'on a vu, justement, en matière d'ingérence étrangère
24 récemment, ce sont des allégations, entre autres, selon
25 lesquelles les intérêts étrangers veulent s'ingérer dans
26 notre vie démocratique et qu'on fait appel à des influenceurs
27 intérieurs. Non seulement parce que ces gens-là propagent
28 des discours provenant de l'étranger, mais aussi le fait que

1 les intérêts étrangers amplifient les messages pour
2 l'intérieur.

3 Donc, ça circule dans les deux sens, de
4 l'intérieur vers l'international et vice-versa. Ce qui
5 indique que la zone grise est encore plus grise, et que cette
6 ligne de démarcation entre ce qui est de l'ingérence
7 nationale ou internationale avant ou pendant les périodes
8 électorales, encore une fois, c'est plus flou, c'est plus
9 vague que jamais.

10 À mon avis, par conséquent, toute stratégie
11 globale doit examiner cela comme étant un phénomène qui
12 s'étudie couche par couche. Il y a l'influence étrangère sur
13 notre vie démocratique, qui comprend les élections mais qui
14 ne porte pas seulement sur le cycle électoral.

15 L'influence, en période électorale, qui porte
16 sur les institutions électorales, ça c'est une chose, et il y
17 a la désinformation, que ce soit de source étrangère ou pas,
18 parce que, très souvent, on ne sait pas d'où ça vient et on
19 ne peut pas jurer de la provenance de cette source.

20 Donc, deux enjeux stratégiques essentiels à
21 prendre en compte. Premièrement, je pense que tout le monde
22 l'a dit ici, aucun pays ne peut agir et faire cavalier seul.
23 Donc, avec les pays alliés qui partagent nos valeurs, il faut
24 trouver un cadre pour aborder ces systèmes. Donc, on peut
25 compter sur, par exemple, le G7 pour s'attaquer à ces enjeux
26 de l'information.

27 Travailler avec les pays alliés qui partagent
28 nos valeurs, c'est essentiel, mais l'aspect le plus exigeant,

1 et je vais terminer sur cela, comme Michael, donc, la
2 confiance. La confiance sociale.

3 Si on veut vraiment augmenter la résilience
4 démocratique, il faut prendre en compte nos vulnérabilités en
5 matière d'ingérence étrangère et il faut constituer nos
6 institutions, les bâtir pour qu'elles inspirent la confiance,
7 pour que les gens se disent « il n'y a pas d'influence
8 politique ». C'est vraiment une institution, ce sont des
9 institutions, et à l'heure actuelle, on ne fait pas confiance
10 à ces institutions. Il faut que ça change. Et tous les
11 remèdes, tous les recours doivent comprendre, à mon avis, un
12 engagement pour rebâtir deux types de confiance.

13 La confiance sociale, parce qu'à l'heure
14 actuelle, tellement d'interventions ne font qu'exacerber les
15 polarisations entre telle collectivité et telle autre. Donc,
16 il faut bâtir la confiance sociale pour ne pas empirer la
17 situation en matière de cohésion sociale.

18 Il y a aussi la cohésion, la confiance
19 politique, pour s'assurer que nos institutions soient bel et
20 bien transparentes. Et faire participer les communautés, les
21 habiliter à agir.

22 Je m'arrête là-dessus.

23 **--- DISCUSSION OUVERTE :**

24 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci beaucoup.

25 Maintenant, on offre l'occasion aux
26 panélistes de répondre aux interventions de leurs collègues à
27 tour de rôle, s'ils le veulent.

28 Ma foi, vous êtes comme dans les colloques

1 que j'anime à l'université. Tout le monde est silencieux.

2 Monsieur Morgan.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon, voilà, voilà un
4 premier volontaire.

5 **Dr MICHAEL MORGAN:** Merci, merci beaucoup.
6 Je remercie mes collègues. Les présentations étaient tout
7 simplement fascinantes.

8 Maintenant, j'aimerais revenir sur un ou deux
9 points. Premièrement, Henri-Paul, monsieur Normandin, a
10 traité d'un sujet, et monsieur Himelfarb aussi a abordé un
11 autre sujet que me tient à cœur.

12 Monsieur Normandin, dans votre présentation,
13 vous avez insisté sur l'importance de la distinction entre
14 les activités légitimes et non légitimes. Vous avez laissé
15 entendre que le gouvernement devrait pondre une définition de
16 la diplomatie et de l'ingérence qui reposerait sur cette
17 distinction entre légitimité et illégitimité.

18 À mon avis, le problème, c'est que si on
19 songe à la situation à l'international, c'est que les États
20 ont des concepts différents de ce qu'on entend par
21 légitimité. Donc, les actions au Canada ou dans d'autres
22 démocraties libérales qui pourraient paraître légitimes.

23 Par exemple, la défense des droits de la
24 personne qui sont malmenées. Je ne sais pas moi, les
25 Ouighours ou les Tibétains en Chine qui veulent, par exemple...
26 et ceux qui veulent préserver la démocratie à Taïwan, le
27 Gouvernement de Taïwan... de Pékin dirait « ça, c'est
28 illégitime ». Donc, ça pose des problèmes quand nous voulons

1 en arriver à une définition claire qui serait défendue par le
2 gouvernement.

3 Si on dit « nous sommes d'accord avec tout ce
4 qui est légitime et en désaccord avec tout ce qui est non
5 légitime », ça veut dire que les Iraniens, les Chinois et les
6 autres pourraient tout simplement critiquer la défense des
7 droits de la personne ici parce que ça pourrait créer,
8 justement, de la dissidence ici au Canada à l'égard de nos
9 propres politiques et augmenter donc la méfiance à l'égard de
10 nos propres institutions.

11 Et c'est pourquoi je me pose la question. Je
12 comprends bien ce que vous avez présenté comme grille
13 d'analyse, mais est-ce que ce n'est pas éviter le problème
14 sous-jacent, le vrai problème?

15 Et Monsieur Himelfarb, je crois que nous
16 sommes d'accord. Il faudra rebâtir la confiance, confiance
17 sociale, et cetera. Et ça, c'est un problème que j'essaie
18 d'aborder depuis longtemps. C'est facile de dire cela de
19 façon abstraite, en principe, mais moi, personnellement,
20 j'essaie depuis longtemps de proposer, de concevoir des
21 façons concrètes justement d'y parvenir. Et quelque chose
22 qui pourrait se faire sur un horizon chronologique
23 raisonnable, parce que moi, je me dis que c'est un projet de
24 générations. Il ne suffira pas d'adopter une loi demain
25 matin pour régler le problème.

26 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Monsieur Normandin,
27 pouvez-vous répondre?

28 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Oui, deux choses.

1 Premièrement, la définition que je proposais, moi, je ne dis
2 pas que ce soit une définition juridique. C'est un énoncé
3 politique, surtout, dont il est question.

4 Et deuxièmement, je présente cette
5 proposition à des fins canadiennes pour notre pays. Et ce
6 que je peux dire, c'est que je suis tout à fait d'accord avec
7 vous. Les compréhensions varient d'un pays à l'autre.
8 Qu'est-ce qui est légitime? Qu'est-ce qui ne l'est pas? Ça,
9 c'est un fait incontournable.

10 Et je pense qu'il y a ici consensus. C'est
11 fort intéressant. C'est-à-dire que tenter de rouvrir la
12 Convention de Vienne ou quoi que ce soit de ce genre, ça ne
13 va pas être utile de quelque façon que ce soit. Justement
14 pour cette raison, les points de vue sont trop divergents.
15 On n'arrivera jamais à destination.

16 Donc, ce que je propose, moi, c'est à des
17 fins strictement canadiennes. Et je reconnais... je reconnais
18 que ça a ses limites. De la même façon que toute définition
19 en soi a ses limites. On ne peut pas couvrir tous les cas de
20 figure.

21 Mais je vous relance mon défi. Vers la fin,
22 vous disiez que d'inscrire cela dans une définition, c'est
23 une façon d'éviter le problème. Mais pourquoi est-ce qu'on
24 peut parler d'éviter le problème? Oui, ce n'est pas
25 satisfaisant comme tentative pour régler le problème,
26 d'accord, mais on ne parle pas d'éviter le problème. Au
27 contraire, on l'affronte de front, à mon avis.

28 **Dr MICHAEL MORGAN:** Oui, je prends note... je

1 prends note de ce que vous dites. Mais on évite le problème
2 parce que toute définition qui dit qu'on est d'accord avec ce
3 qui est légitime comme pratique et on rejette ce qui ne l'est
4 pas, ça nous ramène à la définition même de légitimité.
5 Donc, on dit, on est d'accord avec les pratiques qui sont
6 conformes à, je ne sais pas, la *Charte* ou qui sont conformes
7 aux principes des valeurs canadiennes, de la démocratie, et
8 cetera. Mais encore une fois, encore une fois, la question
9 demeure entière.

10 De la même façon que si on regarde, par
11 exemple, les pratiques américaines pendant la Guerre froide,
12 il y a toutes sortes de cas de figure, d'exemples dans la
13 politique étrangère. Et je ne dis pas que j'étais d'accord,
14 mais de façon transparente ou clandestine, le gouvernement a
15 visé des objectifs à des fins démocratiques, mais on s'est
16 servi de moyens qui, ma foi, étaient pour le moins peu
17 démocratiques.

18 Par exemple, on a financé clandestinement des
19 partis politiques vraiment pas démocratiques comme un parti
20 démocratique chrétien. Donc, oui, nous sommes violemment en
21 désaccord l'un avec l'autre, mais les zones grises sont
22 inévitables à mon avis.

23 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Madame Leahy?

24 **Mme ANNE LEAHY:** Oui, deux choses.

25 Les États-Unis ont financé *Solidarność*, qui a
26 engendré la chute du gouvernement en Pologne. Est-ce que
27 c'était de notre côté ou de leur côté? On ne peut pas sortir
28 de l'argument.

1 Légitime, pour revenir à ce que monsieur
2 Henri-Paul disait, légitime dans une culture, disons, au
3 Canada, c'est l'exemple que nous utilisons, on devrait savoir
4 ce qui est légitime, ce qui est acceptable, ce qui ne l'est
5 pas. Battre votre mari lorsque vous revenez du travail parce
6 que vous êtes frustré, ce n'est ni légitime ni légal. Peut-
7 être ailleurs, mais si un diplomate fait ça ici, il est
8 renvoyé.

9 Et il y a ensuite la communauté
10 internationale, le droit international. La question de
11 souveraineté étatique qui subit l'érosion à cause du devoir
12 d'intervention, l'exercice de Lloyd Axworthy, à la fin du 21^e
13 siècle, où on faisait preuve d'enthousiasme, où c'est arrivé
14 à un moment où ça ne pouvait plus aller plus loin, parce que
15 si on sondait aujourd'hui, on se rendrait compte que des
16 dizaines de pays ne sont pas d'accord avec l'empiètement sur
17 le principe de souveraineté étatique.

18 Donc, ce qui est légitime pour nous à
19 l'international, il n'y a pas de consensus. C'est pour ça
20 qu'on est sur un terrain plus glissant, plus fragile, si on
21 tente de voir quelle est l'entente au Canada. Voici ce qu'on
22 veut de la part des espions, des diplomates, des agents
23 d'influence, qu'ils soient bien au courant de ce qui est
24 acceptable et légal ici et de ce qui causera des problèmes
25 sinon.

26 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci. Monsieur
27 Himelfarb, vous voulez répondre?

28 **Dr ALEX HIMELFARB:** Je suis d'accord avec

1 vous, Michael, complètement. Non seulement ça porte à
2 confusion, mais ça prend toute une génération. Rebâtir la
3 confiance, la confiance sociale, la cohésion sociale, et la
4 confiance face à nos institutions, ça nous a pris des
5 générations à y nuire, à la détruire, et ça prendra des
6 générations à la rebâtir.

7 Et c'est évident que ça va bien au-delà de ce
8 que cette Commission peut faire. La Commission devrait au
9 moins reconnaître que c'est un fardeau énorme. Donc, à tout
10 le moins, on ne devrait pas empirer les choses. Faire preuve
11 de transparence, être du côté de l'engagement, de tout ce qui
12 renforce la confiance des gens face aux institutions. Donc,
13 n'empirez pas les choses.

14 Et à plus long terme, les solutions sont une
15 question de politique publique. Il y a des documents fiables
16 qui disent que les sociétés égalitaires sont des sociétés où
17 il y a plus de confiance. Plus la société est inclusive,
18 plus il y a de la confiance. On peut voir ce que fait la
19 Finlande dans son système d'enseignement pour préparer les
20 gens à un monde de mésinformation, comment on bâtit le
21 système scolaire. Ça va bien au-delà du mandat de la
22 présente Commission, mais il n'y a pas de solution unique
23 sans résoudre ces problèmes, selon moi.

24 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci. Monsieur
25 Jean?

26 **L'INTERPRÈTE:** Microphone, s'il vous plaît.

27 **M. DANIEL JEAN:** Ce qu'Alex vient de dire,
28 peut-être que les États amplifient des messages qui nuisent à

1 la confiance et qui minent la cohésion. J'utiliserai les
2 deux exemples récents que j'ai utilisés. Il faut connaître
3 nos vulnérabilités comme pays et c'est peut-être pas les
4 élections.

5 Par exemple, lorsque les Russes ont attaqué
6 les dossiers médicaux, ce qu'ils voulaient, c'était montrer
7 que Simone Biles, par exemple, un des athlètes les plus
8 fameux et... prenait des drogues, donc ça donne un avantage.
9 Donc, leur narratif dans leur propagande, c'était que, de
10 toute évidence, vous trichez dans l'Ouest, vous avez créé vos
11 propres façons de tricher.

12 Bien sûr, ce qu'ils n'ont pas dit, c'est
13 qu'elle prenait des médicaments depuis qu'elle était toute
14 petite, parce qu'elle avait eu un diagnostic, il y avait des
15 diagnostics médicaux qui le justifiaient. Il y a aux États-
16 Unis, où il y avait des cibles olympiques aussi, ce qu'ils
17 ont fait, c'est qu'ils ont montré la division entre Clinton
18 et Sanders pour nuire au Parti démocratique... au Parti
19 démocrate.

20 Notre réaction au Canada, c'était de se
21 concentrer sur nos élections, et je ne dis pas que ce n'est
22 pas important, qu'on ne devrait pas s'y concentrer, mais on
23 s'est dit qu'il y avait peut-être des vulnérabilités pires.
24 Par exemple, l'identité au Québec, l'aliénation de l'Ouest.
25 Ce serait beaucoup plus facile de faire de l'influence
26 étatique, comme ce qu'ils ont fait dans les élections aux
27 États-Unis, en utilisant ces amplificateurs pour renforcer
28 ces problèmes.

1 Et lorsqu'il y a eu la pandémie, j'étais
2 retraité, mais dans des conversations avec d'anciens
3 collègues, on a vu cette façon de créer les doutes face aux
4 vaccins, la réponse médicale. Donc, ce que je dis, c'est
5 qu'il faut être au courant, savoir où on est vulnérable, il
6 faut s'assurer qu'il y ait prévention et qu'on ait les outils
7 pour y faire face, en plus de tout ce qu'on fait à propos des
8 élections et tous les processus démocratiques.

9 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Merci. Monsieur
10 Himelfarb.

11 **Dr ALEX HIMELFARB:** Oui, je veux revenir à
12 cette discussion. Un des défis pour les démocraties
13 occidentales, c'est que leur force et leur vulnérabilité,
14 notre engagement à la liberté d'expression, au dialogue
15 ouvert, c'est notre vulnérabilité. Et les solutions qu'on a
16 nous imposent de protéger cette vulnérabilité. On ne peut
17 pas le faire au détriment de ces valeurs fondamentales, mais
18 ça crée un dilemme parce que beaucoup de l'amplification des
19 messages se produit dans les médias sociaux et les
20 applications de médias sociaux. Et on a beaucoup hésité,
21 avec raison, de légiférer et de réglementer ces médias.

22 En même temps, il s'agit de services publics
23 et il faut commencer à examiner cette hésitation et de le
24 faire en respectant la liberté de parole. Il y a des façons
25 de le faire. Par exemple, d'exiger plus de transparence de
26 la part des médias sociaux. Et un des avantages d'exiger de
27 la transparence des médias sociaux sur l'utilisation des
28 robots ou leur algorithme et la logique derrière l'algorithme

1 et la surveillance qu'eux font, avec quels résultats, un des
2 avantages de la transparence, c'est qu'on apprendra beaucoup.
3 On apprendra beaucoup sur la façon dont ces outils sont
4 utilisés contre nous.

5 Ce n'est pas un mauvais endroit où commencer,
6 mais... et c'est lié à ce que vous demandiez, Michael, sur
7 comment on bâtit la confiance. Ce sera très difficile de
8 donner confiance sans s'occuper des médias sociaux, parce que
9 les gens vivent dans des bulles d'auto-affirmation. Ils
10 n'entendent que ce qui fait partie de leur environnement
11 cognitif, et on doit trouver des façons de faire face à cette
12 question.

13 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Professeur Morgan?

14 **Dr MICHAEL MORGAN:** C'est excellent comme
15 point. Fondamentalement, il y a une asymétrie entre les
16 démocraties libérales, démocratiques, et les pays
17 autoritaires qui tentent d'endommager nos systèmes
18 politiques. De façon générale, c'est la différence entre une
19 société ouverte et une société fermée. C'est à la base de la
20 Guerre froide. C'est un vieux phénomène.

21 Et ce que je suggèrerais, en faisant appel à
22 l'histoire, c'est qu'il est possible de voir les sociétés
23 ouvertes, l'ouverture, non seulement comme une vulnérabilité,
24 non seulement pour répondre aux problèmes de façon défensive,
25 mais de commencer à voir cette ouverture comme une source de
26 force face aux sociétés autoritatives (phon.) Et c'était... ça
27 a été très important pour le succès de l'Ouest dans la Guerre
28 froide. L'ouverture est une force, plutôt que de la traiter

1 comme une faiblesse.

2 Et l'asymétrie, dans les années 70-80,
3 l'asymétrie a fait gagner l'Ouest face à l'Union soviétique,
4 grâce à des groupes comme Solidarité, au résultat qu'on a vu
5 en 89, 91.

6 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Monsieur Normandin?

7 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Sur la question de
8 la désinformation par le biais des médias sociaux, un ajout.
9 C'est effectivement une situation très délicate et très
10 difficile. Selon moi, les États étrangers ou leurs
11 représentants qui fabriquent de la désinformation ou qui
12 créent des trolls qui vont reproduire cette désinformation,
13 là, on est clairement dans un cas d'ingérence. Est-ce qu'on
14 est capable d'intervenir? Ça, c'est une autre question, mais
15 là, on est clairement dans un cas d'ingérence. Par contre, si
16 des citoyens ou des citoyennes canadiens reprennent cette
17 désinformation et, sans être complices et sans intention
18 malicieuse, reproduisent cette désinformation, ça, on ne peut
19 pas toucher. Alors, c'est extrêmement difficile. Parce
20 qu'allez donc savoir qui sont derrière ces trolls et tout,
21 c'est difficile.

22 Mais pour moi, le principe, si on crée de la...
23 un État étranger crée de la désinformation et utilise des
24 trolls pour propager, cet État étranger commet de
25 l'ingérence.

26 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Madame Leahy?

27 **Mme ANNE LEAHY:** Oui, est-ce que je peux
28 rajouter? Oui, on peut faire quelque chose si c'est repris

1 par des influenceurs, comme on dit « *wittingly, semi-*
2 *wittingly or unwittingly* », et ça, c'est la résilience
3 civile. Et si on regarde l'organigramme des Affaires
4 étrangères... – excusez-moi, je suis une vieille – les Affaires
5 mondiales, vous verrez qu'on a des unités qui n'existent... qui
6 n'auraient même pas pu exister il y a dix ans, qui sont... il y
7 a des groupes entiers qui travaillent avec des contreparties
8 dans d'autres ministères amis, si on veut, mais des... pour
9 déconstruire les slogans, déconstruire les... pardon, les
10 campagnes d'information. On a des campagnes d'éducation
11 civique, comment vous méfier, et cetera.

12 Donc, oui, on peut faire quelque chose. On
13 peut certainement pas les prendre et les mettre en prison,
14 mais on peut leur faire comprendre... c'était le point... un des
15 points que je faisais pour les leaders politiques et leur
16 personnel exonéré, qui sont souvent les premières personnes
17 qui sont approchées dans ces choses-là, mais leur faire
18 comprendre le pourquoi qu'il faut... il faut se méfier. Et
19 comment on le fait. Puis ça, on commence à le faire. Et de
20 façon concertée. Donc, on peut faire quelque chose.

21 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Il y a des autres?
22 D'autres questions? D'autres commentaires?
23 Dans ce cas, Madame la Commissaire, on prend
24 la pause?

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, prenons la pause.
26 J'ai reçu des questions de la part des participants. Et moi-
27 même j'ai beaucoup de questions, en fait. Mais prenons la
28 pause. Ce serait plus pratique de le faire maintenant, et on

1 prendra une pause un peu plus longue parce qu'il faut
2 colliger toutes les questions.

3 Donc, 30 minutes. On reviendra vers 15 h 35.

4 --- La séance est suspendue à 15h03

5 --- La séance est reprise à 15h47

6 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Alors, nous allons
7 reprendre. On va commencer avec une question pour Daniel
8 Jean.

9 Quelle est la boîte à outils de Affaires
10 mondiales Canada pour contrer l'ingérence, surtout pendant la
11 période après l'émission de bref? Est-ce qu'il y a davantage
12 que le ministère peut faire pour améliorer la compréhension
13 entre les missions pour savoir ce qui est acceptable et ce
14 qui n'est pas admissible pour les missions diplomatiques au
15 Canada?

16 **M. DANIEL JEAN:** Bon, comme on a déjà
17 expliqué ce matin, on peut commencer à sensibiliser les
18 missions diplomatiques et leur dire qu'ils doivent respecter
19 l'article 41 de la Convention de Vienne. Voilà, c'est un bon
20 rappel, très utile. C'est ce que nous avons fait en 2015,
21 une des premières fois que nous l'avons fait, parce que nous
22 pensons qu'il y avait de la fumée, pas beaucoup de feu, et il
23 fallait donc informer les gens de ce qui était nécessaire.

24 Et depuis, il s'est produit beaucoup de
25 choses au Canada, en Europe, aux États-Unis, concernant les
26 élections. Et comme nous l'avons dit ce matin, il est
27 nécessaire d'aller un peu plus loin et déterminer, définir
28 les lignes rouges qu'on ne peut pas franchir, quels sont les

1 comportements qui ne sont pas acceptables.

2 Donc, Monsieur Morrison a déjà parlé dans son
3 témoignage précédent, il faut élaborer des points pour parler
4 avec les missions sur les attentes avant l'émission du bref
5 et après l'émission du bref. Mais à un certain point, il
6 faut être plus précis. Quand on assiste à des comportements,
7 certains comportements, je pense qu'il faut utiliser d'autres
8 outils. Il faut commencer à entamer un dialogue, une
9 démarche plus formelle, rappeler ce qui est acceptable et ce
10 qui n'est pas acceptable.

11 Et comme je l'ai dit dans ma présentation, le
12 ministère élabore des outils dans le contexte de leur travail
13 avec le G7, où il surveille certaines informations utilisées
14 pour miner les élections de la démocratie.

15 Si vous arrivez au point, surtout avec les
16 missions les plus problématiques, où on voit de manière
17 répétée le même comportement, dans ce cas-là, il faut entamer
18 un dialogue avec le pays en question et décider quelles sont
19 les mesures appropriées étant donné le comportement. Les
20 gens ont tendance à aller le plus rapidement possible à une
21 solution extrême, c'est-à-dire *persona non grata*. Mais vous
22 devez décider aussi quand vous allez appliquer ces mesures.

23 Par exemple, j'ai parlé des cas d'études, des
24 Skripals. Dans le communiqué de presse, le gouvernement
25 était très clair. Il avait dit que ces personnes avaient
26 participé à une campagne de désinformation au Canada. Ça
27 veut pas dire qu'on avait décidé de les déclarer *persona non*
28 *grata* au début, mais nous avons compilé des informations et

1 quand l'occasion se présente, au meilleur moment, nous avons
2 imposé des conséquences. Et cela, c'est très important.

3 Et si je dis qu'il ne faut pas utiliser trop
4 vite la disposition de *persona non grata*, dans la plupart des
5 missions de l'étranger, nous sommes sous-représentés, encore,
6 par exemple, avec d'autres pays qui sont plus problématiques.
7 Et donc, si c'est une question de chiffres, vous allez
8 perdre. Et donc, il faut trouver dans votre boîte à outils
9 d'autres façons d'imposer des conséquences. Et expliquer que
10 c'est nécessaire de travailler - Michael a parlé de cela - il
11 est nécessaire de travailler avec des alliés pour appliquer
12 des conséquences non seulement imposées par un pays, mais par
13 plusieurs pays, parce qu'il y a moins de risques... dans ces
14 circonstances-là, il y a moins de risques de représailles.

15 **Dr NOMI CLAIRE LAZAR:** Est-ce que quelqu'un
16 d'autre veut intervenir?

17 D'accord, on passe à la question suivante.
18 Est-ce qu'il existe un mécanisme dans le gouvernement pour
19 moduler les différentes perspectives des ministères pour ce
20 qui est des renseignements et des accusations ou des
21 allégations d'ingérence étrangère? Comment est-ce qu'on peut
22 moduler les différentes perspectives pour obtenir les
23 meilleurs résultats? Et je vais poser cette question à
24 Docteur Himelfarb.

25 **Dr ALEX HIMELFARB:** Merci.

26 Tout d'abord, il faut expliquer clairement
27 qu'il y aura toujours des perspectives différentes de ce que
28 l'on entend par l'ingérence, sur le niveau de risque, la

1 nature du risque. Et ça découle des différentes fonctions
2 des ministères impliqués.

3 Donc, vous pouvez vous attendre à ce qu'une
4 agence responsable de sécurité à s'inquiéter si elle ne voit
5 pas de risque. Affaires étrangères, les ambassadeurs, les
6 diplomates s'inquiètent davantage des faux positifs qui
7 pourraient nuire à la relation avec le pays ou les
8 communautés de diaspora. Et les agences d'exécution de la
9 loi vont essayer de voir ce qui est conforme aux normes de
10 preuves juridiques.

11 Tout ça, c'est très utile à condition que ces
12 perspectives soient intégrées pour les décideurs. Comme Anne
13 l'a dit dans son exposé au niveau de la mission, chaque chef
14 de mission politique a des responsables de politique
15 étrangère. Et leur responsabilité, c'est de l'intégrer au
16 niveau du pays qui reçoit la demande.

17 Avant de donner un conseil aux décideurs,
18 tout est examiné par le conseil, au Bureau du Conseil privé,
19 par le conseiller en sécurité nationale. Moi, j'ai été, il y
20 a très longtemps, au Bureau du Premier ministre. Je ne sais
21 pas si le processus aujourd'hui est très rigoureux, mais il
22 faut toujours s'assurer qu'on respecte ce processus.

23 Mais il y a un autre élément public aussi,
24 pour déterminer l'action prise par le gouvernement et pour la
25 communication du public en matière de risque et leurs propres
26 responsabilités. Nous avons un comité de députés... de sous-
27 ministres, pardon, qui fait actuellement ce travail. Et une
28 chose qui serait très utile, c'est de savoir si on peut

1 renforcer ce mécanisme pour maximiser la confiance du public,
2 nous assurer que l'intégration de ces éléments soit
3 considérée dans l'intérêt du public.

4 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Est-ce que quelqu'un
5 d'autre veut intervenir?

6 **M. DANIEL JEAN:** Tout d'abord, je suis tout à
7 fait d'accord avec le docteur Himelfarb que les divergences
8 sont normales, ils sont utiles, et ils viennent des mandats
9 différents que les agences ont. Et, qu'en fait, ces
10 tensions-là... et je l'ai vu dans les autres... dans les
11 procédures que la Commission a eues, ces tensions-là,
12 plusieurs l'ont dit, sont *healthy*. Il y a un aspect qui est
13 bon qu'il y ait ces tensions-là.

14 C'est important, comme de raison, qu'il y ait
15 un espace et une opportunité pour ces différents intervenants
16 d'être capables de discuter et de sous-peser les intérêts de
17 la sécurité nationale, les intérêts de politique étrangère.
18 Souvent, il y a d'autres intérêts, intérêts économiques en
19 jeu. Et, effectivement, normalement, ça se fait, ça, à
20 travers le rôle de PCO.

21 Le rôle traditionnel de PCO, c'est trois
22 rôles, avis indépendant au Premier ministre; le deuxième,
23 c'est soutenir la structure de Cabinet, les discussions de
24 Cabinet sur les enjeux, dans le cas de la sécurité nationale,
25 c'est ça; et le *convening role*, qui est vraiment le rôle
26 justement d'amener une coordination des discussions pour
27 qu'il y ait une cohérence, une approche coordonnée tant au
28 niveau des développements des politiques qu'au niveau des

1 opérations.

2 Dans le modèle de Westminster, où on est, le
3 rôle du *National Security Advisor*, c'est le miroir de PCO.
4 Il n'a pas les autorités pour prendre les actions, mais il a
5 l'autorité morale d'amener, avec son *convening role*, ces
6 discussions-là sur les cohérences sur les actions. Et c'est
7 le rôle qu'il joue et, normalement, la personne qui est dans
8 le rôle de conseiller national est un haut fonctionnaire
9 sénior, souvent qui a travaillé très près avec les
10 fonctionnaires dont on parle, tant au niveau de la sécurité
11 que des questions internationales, qui est respecté et qui
12 est capable d'apporter assez de valeur ajoutée au discours
13 pour être capable, justement, de jouer ce rôle-là.

14 Mon expérience, c'est que ce rôle-là se joue
15 très, très bien. Maintenant, quand on arrive à la phase dont
16 Alex a parlé tout à l'heure, qui est la phase beaucoup plus
17 publique, que ce soit par exemple dans le contexte d'avoir
18 créé le Panel de cinq, dans le contexte des élections ou si
19 des déclarations publiques doivent se faire, je pense que
20 c'est très difficile, ce que l'expérience récente nous
21 montre, c'est que c'est très difficile pour des
22 fonctionnaires compte tenu de leur désir de respecter leur
23 non-partisanerie de jouer ce rôle-là.

24 Alors, je pense que Alex pose une bonne
25 question que... quand vient le temps... sur l'aspect plus public,
26 probablement il y a une question qui se pose si on a les
27 bonnes structures en place.

28 Ça m'amène à un commentaire, parce que c'est

1 une question qui a été soulevée à la Commission
2 régulièrement, est-ce qu'on devrait mettre le rôle du
3 conseiller de la sécurité nationale dans la *Loi*. J'ai eu
4 cette question-là au moins 10 fois lors de comparutions au
5 Parlement, dans des conférences. Je n'ai aucune objection,
6 mais à la fin de la journée, ce que vous allez avoir, ça va
7 être une définition qui va être très, très près de ce que je
8 vous ai dit, qui est le miroir de ce qu'est le rôle du
9 Conseil privé.

10 Maintenant, ce qui est vraiment important, si
11 vous voulez avoir un *modus operandi* qui va s'assurer que ces
12 discussions-là franches et honnêtes, avec la tension qui
13 s'exprime, amène le meilleur renseignement et guide les
14 meilleures actions possibles du Premier ministre, il est
15 extrêmement important que vous ayez la bonne personne qui est
16 respectée de ces collègues-là et qui va avoir l'oreille du
17 Premier ministre. Et ça, c'est pas quelque chose qu'on peut
18 mettre dans une loi.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question, moi.
20 Je pense ce serait pour Monsieur Jean.

21 Est-ce que, selon vous, compte tenu des rôles
22 que vous avez joués, est-ce que, selon vous, le fait de
23 questionner et de même mettre à l'épreuve, dans certains cas,
24 les analyses provenant des agences de sécurité ou les
25 conclusions qui... provenant des agences de sécurité est
26 quelque chose de sain, ou est-ce que, selon vous, on devrait
27 plutôt s'en remettre à l'expertise des agences de sécurité
28 lorsqu'ils font une analyse et mettent des conclusions ou des

1 recommandations?

2 **M. DANIEL JEAN:** Question très, très bonne.
3 Et question, effectivement, très, très saine. C'est-à-dire
4 qu'il y a un continuum. Le renseignement est indépendant, la
5 collecte, l'analyse, les conclusions à laquelle ils viennent
6 sont indépendantes, mais ça veut pas dire que ça devrait se
7 faire en un *vacuum* par rapport aux auditoires qui vont
8 recevoir ce renseignement-là.

9 De la même façon que le renseignement, lui,
10 il est... on a dit en anglais « policy neutral », neutre par
11 rapport aux politiques ou au développement. Il les informe,
12 mais les gens qui font du renseignement ne devraient pas dire
13 ce que devraient être les politiques publiques ou ce que
14 devraient être les opérations à prendre.

15 Maintenant, le problème qu'on a dans la..
16 l'exercice de ces fonctions-là, c'est que pendant longtemps,
17 on a fait ça de façon très séquentielle, justement, sans
18 qu'il y ait ces échanges-là. Ces échanges-là, ils sont
19 essentiels. Je vais vous donner un exemple précis.

20 Pendant plusieurs années, nos services de
21 renseignement parlaient d'une compagnie canadienne très
22 importante qui aurait été victime d'une menace étrangère en
23 termes de sécurité économique. Et le jour où on a finalement
24 eu la conversation avec cette compagnie-là en question, la
25 compagnie a dit « oui, on a des problèmes avec ce pays-là,
26 mais c'est pas du tout ceux que vous avez relaté, et que
27 maintenant plusieurs académiques relatent dans leurs papiers,
28 c'est une légende urbaine. La vraie problématique qu'on a,

1 c'est ça. »

2 Et, de manière intéressante, moi, je disais
3 la problématique qu'ils avaient, c'était pas tellement une
4 problématique, c'était plus une problématique de politique
5 commerciale. Et les outils étaient pas dans la boîte à
6 outils au niveau de sécurité et renseignement, ils étaient
7 dans la... les démarches qu'on peut faire auprès de
8 l'Organisation mondiale du commerce. Donc, ça ne peut pas
9 s'opérer dans un *vacuum*. C'est un des problèmes fondamental.

10 Et à titre d'illustration, Madame la
11 Commissaire, si vous me permettez, ça va me permettre
12 d'enlever certaines remarques mercredi, c'est intéressant que
13 dans ce que... les travaux que vous avez faits à date, tant de
14 personnes ont vu exactement les mêmes rapports de
15 renseignement et arrivent à des interprétations différentes.
16 Alors, je fais allusion, bien entendu, au rapport du Comité
17 des parlementaires et la lecture par certains politiciens,
18 mais surtout, le Service qui est revenu il y a quelques jours
19 pour donner son interprétation qui a des nuances par rapport
20 à la compréhension que le Comité des parlementaires en a.

21 Ça, pour moi, ça représente le besoin
22 d'améliorer le niveau de maturité de nos rapports de
23 renseignements, que nos gens de renseignement comprennent que
24 dans la nouvelle réalité mondiale dans laquelle on est, leurs
25 rapports ne sont plus juste pour un auditoire interne, mais
26 vont être utilisés pour des actions ou des utilisations
27 politiques qui ont des conséquences. Et il doit avoir une
28 imputabilité.

1 Des rapports de renseignements, ça l'a divers
2 degrés de fiabilité. Si vous avez intercepté une
3 conversation, c'est la quasi-certitude. Si c'est petit Jo
4 qui a dit que son frère a dit, c'est une pas mal plus basse
5 probabilité. Ces rapports-là doivent vraiment être beaucoup
6 plus étoffés, documentés. Et d'avoir ces conversations-là
7 aiderait beaucoup.

8 Donc, absolument. C'est un continuum, ça
9 devrait pas être vu, mais le continuum devrait être vu où
10 l'intelligence, le renseignement demeure *policy-neutral*, et
11 ce n'est pas aux acteurs ou aux auditoires à dicter ce que le
12 renseignement devrait être, mais en ayant ces échanges-là, le
13 renseignement devient meilleur, nos actions, nos politiques
14 deviennent meilleures.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Une question... une autre
16 question qui découle de cela. Et ça peut... peut-être qu'il y
17 a d'autres personnes qui voudront aussi y répondre, mais est-
18 ce que, selon vous, on sait que dans les rapports des agences
19 de sécurité, ils indiquent effectivement ce qu'ils perçoivent
20 être la fiabilité, alors, est-ce que c'est une source... bon.

21 Est-ce que, selon vous, ce mécanisme-là, tel
22 qu'il est actuellement utilisé, est suffisant pour bien
23 communiquer... là, c'est moi qui s'exprime pas bien.

24 Est-ce que cette échelle-là qui est utilisée
25 actuellement, selon vous, est suffisante dans le nouveau
26 monde dans lequel on vit, où il y a toutes sortes
27 d'impératifs pour vraiment permettre aux récipiendaires de
28 l'information d'être en mesure d'évaluer la fiabilité de

1 l'information qui leur est transmise? Ou est-ce qu'il y
2 aurait lieu de raffiner ou d'ajouter?

3 **M. DANIEL JEAN:** Il y a probablement lieu
4 d'affiner, de peaufiner certains de ces outils-là, et puis
5 moi, si je donne... puis ça m'arrive de donner des
6 présentations aux gens du Renseignement, c'est certain que je
7 vais leur dire qu'ils devraient regarder ce qui s'est passé
8 dans le contexte de la Commission puis comment le nombre de
9 personnes qui ont lu les mêmes rapports de renseignement sont
10 arrivées à des conclusions différentes, comme une leçon pour
11 eux dans la rédaction de ces rapports-là pour qu'ils
12 comprennent qu'ils doivent... une clarté qu'ils puissent... et
13 dans cette clarté-là, les degrés de fiabilité demeurent
14 extrêmement importants.

15 Dans les premières semaines du débat, la
16 docteure Calvin a fait un cadeau dans sa lettre ouverte au
17 *Globe and Mail* quand elle a défini qu'est-ce qu'est le
18 renseignement puis qu'est-ce qu'est l'évidence, et de ne pas
19 confondre les deux.

20 Je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure.
21 Si vous avez un intercept d'une communication écrite ou d'une
22 communication verbale où vous entendez la personne qui le
23 dit, vous avez pas mal une certitude. Mais lorsque c'est basé
24 sur une source, ce qu'un ancien conseiller à la Sécurité
25 nationale des fois disait, « un *gossip* sophistiqué », ben, il
26 faut que ce soit vraiment défini comme tel, et ça, il y a
27 énormément de progrès à faire. Ça n'empêche pas que les gens
28 qui font ce travail-là sont des professionnels avec qui j'ai

1 adoré travailler, mais leur culture, la façon dont ils
2 travaillent doivent être adaptées pour le monde comme il est
3 maintenant.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça m'amène à une autre
5 question qui découle aussi de ça. On est tous un peu formatés
6 en fonction de la formation qu'on a, l'expérience qu'on a, le
7 domaine dans lequel on travaille, et on a tous, dans chacun
8 de nos domaines, on a tous un jargon qu'on utilise, et on
9 peut voir que c'est le cas ou également au niveau, par
10 exemple, des agences de sécurité.

11 Est-ce que, selon vous, l'utilisation d'une
12 terminologie particulière est aussi un élément qui peut
13 rendre un peu plus difficile la communication entre les
14 différentes parties prenantes?

15 **M. DANIEL JEAN:** OK. Alors, vous avez utilisé
16 deux choses que j'aime : « domaine » et « jargon ». Je vais
17 commencer par « domaine ».

18 De plus en plus, les joyaux de la Couronne ne
19 sont plus avec le gouvernement, ils ne sont plus dans la
20 Couronne. Les technologies sensibles de nos secteurs privés,
21 les recherches dans nos... contrôler les citoyens à travers la
22 désinformation, c'est toutes des choses qui sont à
23 l'extérieur du gouvernement. Mais on a encore une culture au
24 niveau sécurité et renseignement qui a été bâtie pour
25 l'ancien domaine, l'ancien système où les joyaux de la
26 Couronne étaient à l'intérieur.

27 Pourquoi je dis ça? Parce que c'est pour ça
28 qu'on a un « *inside baseball* » langage, hein? On a un langage

1 qui est « *inside baseball* » parce que pendant longtemps ç'a
2 été ça. Il faut changer ça. Il faut, dans la façon dont on
3 recrute, qu'on forme, qu'on encourage, qu'on récompense le
4 bon travail au niveau sécurité et renseignement, ça apprend à
5 ces gens-là qu'un de leur devoir fondamental de nos jours,
6 c'est non seulement informer le gouvernement, les
7 politiciens, c'est informer le secteur privé, c'est informer
8 nos populations et tout ça, et que pour faire ça, leur
9 langage doit changer. Et il y a certaines zones de confort à
10 rester à l'intérieur du « *inside baseball* ».

11 Et je vous ai parlé de plein d'exemples
12 aujourd'hui puis j'ai jamais eu à dire si cette information-
13 là est classifiée. J'ai été chercher toute cette information-
14 là de l'information ouverte. C'est tout basé sur de
15 l'information ouverte.

16 Il y a une certaine réticence des fois à... OK,
17 je prendrai pas mon information classifiée, mais il y a assez
18 d'information de la menace qui existe pour être capable
19 d'avoir une conversation avec quelqu'un qui n'a pas les cotes
20 de sécurité pour lui donner une bonne lecture de la menace,
21 des tactiques qui sont utilisées puis comment il devrait se
22 protéger. OK? Et ça va être d'autant plus important parce que
23 maintenant, avec C-70, le SCRS va avoir l'autorité de faire
24 ça. Avant, ils étaient un petit peu muselés, mais maintenant
25 ils vont avoir l'autorité de le faire. Donc, ce changement
26 culturel là, il doit s'opérer.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

28 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** (Non interprété).

1 **Dr ALEX HIMELFARB:** Oui. Ben, tout d'abord,
2 la question du renseignement, ça a toujours été quelque chose
3 qui a été mis au défi. C'est le rôle du Bureau du Conseil
4 privé, par exemple. Il faut mettre au défi le renseignement.
5 Alors, ce n'est pas une critique des agences du
6 renseignement, non. C'est tout simplement un fait. Il faut
7 reconnaitre que l'information n'est pas toujours à maturité
8 et il faut toujours contextualiser.

9 D'autre part, ce n'est pas une recette pour
10 passer à l'action. C'est neutre sur le plan de la politique.
11 C'est la même tension dans le monde des sciences. Quand on
12 parle de la science et du gouvernement, il y a un malaise,
13 parce que la politique ne reflète pas toujours la science,
14 mais la prise de décision est très différente selon le milieu
15 dans lequel on agit, scientifique ou gouvernemental.

16 Donc, pour l'avenir, il faut vraiment
17 élaborer de nouveaux types d'instruments, de nouvelles
18 agences, des agences qui vont travailler avec tout ce qui
19 existe déjà au Canada, avec le secteur privé, avec le secteur
20 public, avec tous les paliers de gouvernement. Et ça se fait
21 dans certains pays où on a mis au point des institutions dont
22 le travail consiste justement à intégrer toutes les
23 contributions et à s'assurer que la confiance règne avec le
24 public.

25 Ces agences, ces institutions - et c'est le
26 cas en France, c'est le cas en Suède -, ces agences nouvelles
27 sont plus efficaces pour changer la culture dans les autres
28 agences, plus que toutes conférences, parce qu'on informe, on

1 éduque. Et on le fait dans le cadre de toutes ces agences où
2 on reconnaît les modèles très différents par rapport à ce qui
3 existait auparavant.

4 Et sur le plan international, il y a beaucoup
5 d'exemples. En Australie, en France, en Suède, de telles
6 agences ont été élaborées. Pourquoi? Dans le seul but
7 d'intégrer, de, justement, de relever le défi et de
8 s'attaquer à la communication avec tous les citoyens, le
9 public, tous les niveaux de gouvernement, tous les paliers
10 administratifs pour augmenter la résilience.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

12 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Maintenant, passons à
13 la question suivante.

14 Monsieur Normandin, vous avez fait allusion à
15 l'intention. Vous avez dit que c'était un élément important
16 pour déterminer si une activité était ou pas un cas
17 d'ingérence ou encore s'il s'agissait tout simplement d'une
18 influence légitime. Donc, aspect légitime plutôt
19 qu'illégitime. Mais comment en arriver à trancher et comment
20 prendre en compte justement la fameuse intention?

21 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Le défi de
22 déterminer l'intention est difficile, en effet. La seule
23 réponse que je peux donner, c'est qu'on essaie de déterminer
24 l'intention à partir des éléments d'information que nous
25 pouvons avoir, et parfois y'en a pas d'éléments
26 d'information, parfois il peut y en avoir plusieurs. Je vais
27 donner des exemples.

28 Par exemple, l'expérience passée de la part

1 d'un pays. J'hésite un peu d'utiliser le terme anglais, mais
2 le « pattern », si je peux le dire ainsi. Par exemple, si un
3 État étranger a l'habitude de collecter, d'obtenir de
4 l'information de nature personnelle à propos d'individus, et
5 qu'on a vu dans le passé que lorsque l'État étranger a obtenu
6 de telles informations, par la suite il y a eu des menaces à
7 cette personne ou à sa famille. Alors, je pense qu'on peut
8 présumer que si ce même État étranger est encore en train de
9 solliciter de l'information d'une autre personne, information
10 de nature privée, c'est fort probable que l'intention, c'est
11 une intention malveillante et d'effecteur de l'ingérence. Ça,
12 c'est un premier exemple.

13 Un deuxième. Par exemple, si un État étranger
14 envoie régulièrement de ses agents dans des réunions de
15 groupes communautaires – parlons de la diaspora, par exemple
16 –, et qu'on a constaté que, par hasard, lorsque cet agent
17 étranger va dans des réunions de la diaspora, tout d'un coup
18 on constate que par la suite, la position ou les actions de
19 ce groupe communautaire changent. Alors, on peut présumer que
20 s'il envoie à nouveau un agent dans de telles réunions, c'est
21 parce que l'intention est de faire de l'ingérence.

22 Une autre pratique, par exemple. Si un État
23 étranger rencontre régulièrement une personne, qu'il lui
24 téléphone régulièrement, et que cette personne-là est
25 toujours seule par opposition d'être... que ce soit une réunion
26 de groupe, ah! je pense que ça soulève des soupçons et peut-
27 être que, là, on a des éléments d'intention qui vont nous
28 porter à croire qu'il y aura ingérence.

1 Dernier exemple. Il y a des pays qui, dans
2 leurs documents, parfois confidentiels, mais même parfois
3 publics, énoncent presque ouvertement leur intention de
4 réprimer l'opinion critique, de contrôler notamment la
5 diaspora. Il y a des pays que c'est presque explicite dans
6 leurs documents. Alors, quand on regarde ces publications et
7 qu'on regarde le comportement d'un État on peut dire, ah,
8 dans ces cas-ci, effectivement, on peut voir que c'est un
9 élément de l'intention.

10 Alors donc, c'est un ensemble d'éléments et
11 d'informations qui nous permettent de déterminer ou non. Je
12 ne dis pas que c'est facile, mais c'est la première chose.

13 La deuxième chose que je tiens à souligner,
14 les juristes dans la salle auront probablement constaté que
15 lorsque je tente de faire la distinction entre l'action et
16 l'intention, c'est un peu un parallèle avec le monde
17 criminel, c'est-à-dire que pour déterminer s'il y a une
18 infraction criminelle, dans le *Code criminel* canadien, on
19 regarde l'action, ce qu'on appelle en latin l'*actus reus*, et
20 on regarde aussi l'intention, le *mens rea*. Et c'est
21 seulement... règle générale, c'est seulement si on a les deux
22 qu'on va avoir une infraction criminelle.

23 Donc, j'ai fait un peu ce parallèle, mais
24 avec deux nuances fort importantes. La première, c'est que
25 l'ingérence, c'est d'abord et avant tout un phénomène
26 politique. On peut décider que l'ingérence ou certains
27 éléments de l'ingérence sont aussi des infractions
28 administratives au criminel, mai d'abord et avant tout, c'est

1 un phénomène politique.

2 Ce qui m'amène à la deuxième nuance fort
3 importante. En droit criminel, le standard est très élevé
4 pour qu'on détermine s'il s'agit d'un acte criminel ou non.
5 Le standard, c'est qu'il faut qu'il y ait de la preuve hors
6 de tout doute raisonnable. Or, en matière d'ingérence
7 étrangère, phénomène politique, le standard n'est pas
8 semblable. Il ne faut pas essayer d'avoir de la preuve hors
9 de tout doute raisonnable avant de conclure qu'on est en
10 présence d'ingérence. Je pense qu'à partir du moment où on a
11 un ensemble d'éléments qui nous permettent de porter un
12 jugement que c'est probablement une intention malveillante et
13 de l'ingérence, donc, je pense qu'on peut conclure à
14 l'ingérence.

15 Alors donc, je répète que je fais ce
16 parallèle avec le droit criminel avec ces deux nuances fort
17 importantes.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai juste une petite
19 question, ensuite on va revenir à vous, mais je veux être
20 sûre de...

21 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Oui.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...de ne pas la manquer
23 celle-là.

24 Vous dites on n'a pas besoin d'avoir un
25 standard hors de tout doute raisonnable avant de conclure à
26 l'ingérence, est-ce que, si on regarde ça d'un point de vue
27 diplomatie, on est en mesure ou il est légitime pour le
28 Canada d'intervenir auprès d'un État étranger ou de ses

1 représentants sur le territoire canadien pour les aviser
2 qu'on ne tolérera pas, par exemple, certains agissements,
3 même si on n'a pas atteint une conviction, je ne dirais même
4 pas hors de tout doute raisonnable, mais une conviction assez
5 certaine? À partir d'où peut-on se sentir à l'aise
6 d'intervenir auprès d'un État étranger?

7 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Ma réponse claire à
8 votre question juste un peu précédemment, c'est oui. On peut
9 se permettre d'intervenir auprès d'un État étranger pour
10 dire, « attention ici, nous, on constate des choses avec... que
11 nous jugeons inacceptables et qui constituent de
12 l'ingérence », et je pense qu'on peut le faire à partir du
13 moment où on croit sincèrement que nous avons suffisamment
14 d'éléments d'information qui nous permettent d'en arriver à
15 ce jugement. Alors donc, oui, je pense qu'on devrait, qu'on
16 doit et qu'on a la possibilité de le faire.

17 Et j'ajouterais aussi d'ailleurs que... parce
18 que si on ne le fait pas, on va toujours être en retard par
19 rapport à ce qui se passe.

20 Mais j'ajouterais aussi que dans la... la
21 Convention de Vienne nous permet d'expulser des diplomates
22 par exemple, et c'est un peu une mesure extrême, mais ça nous
23 permet d'expulser des diplomates sans même avoir à expliquer
24 le pourquoi. On n'est pas obligés d'expliquer pourquoi on
25 expulse un diplomate. En pratique, on peut choisir de le
26 faire. Ça, c'est un choix qu'on peut faire, mais on n'est pas
27 obligés de le faire.

28 Alors, définitivement, oui, je pense qu'on

1 peut intervenir à partir du moment où on a suffisamment
2 d'éléments qui nous permettent de conclure qu'on est en
3 présence d'ingérence.

4 **M. DANIEL JEAN:** Si vous me permettez sur
5 votre question, la nature de l'intervention va dépendre de
6 comment sérieux est le comportement et l'impact. Alors, ça
7 peut être juste une...

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et le niveau de
9 conviction.

10 **M. DANIEL JEAN:** ...démarche diplomatique, alors
11 que si c'est vraiment quelque chose sérieux puis qu'il y a
12 pas mal de feux avec de la fumée, ça va peut-être être une
13 atténuation de la menace où, là, on va aller plus loin
14 qu'avoir une conversation.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, le remède peut
16 dépendre...

17 **M. DANIEL JEAN:** Tout à fait.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...un, de la sévérité de
19 l'acte reproché, et aussi du niveau de conviction qu'on a,
20 par exemple si c'est une question d'intention, du niveau de
21 conviction qu'on a.

22 **M. DANIEL JEAN:** Tout à fait.

23 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Tout à fait.
24 Entièrement d'accord.

25 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Madame Leahy?

26 **Mme ANNE LEAHY:** Oui. Je voudrais compliquer
27 vos questions.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Sont déjà assez

1 compliquées.

2 **Mme ANNE LEAHY:** En faisant le parallèle avec
3 le droit criminel, parce qu'on ne l'a pas fait ici
4 ostensiblement, en tout cas pendant notre section, les États
5 n'utilisent pas leurs diplomates qu'ils veulent protéger, ils
6 ne veulent pas être déclarés *persona non grata*, ils utilisent
7 des faire-valoir, si je peux dire, et souvent les réseaux
8 criminels. Et là, je crois qu'il y a peut-être une
9 possibilité d'en faire plus de ce côté-là en termes de marier
10 le contexte, qui vient du renseignement et aussi informé par
11 les relations diplomatiques, bien sûr, mais faire l'arrimage
12 entre des comportements de réseaux criminels et ce qu'on peut
13 détecter comme étant peut-être une campagne d'intimidation.
14 Par exemple, de le faire assez tôt, et pour pouvoir accumuler
15 la preuve, parce que justement la barre est plus haute dans
16 le criminel.

17 Et puis ç'a été, n'est-ce pas — je m'adresse
18 aux spécialistes en sécurité —, le problème a été souvent
19 qu'on savait ce qui se passait, mais on n'avait pas la preuve
20 qui serait assez forte pour résister à la cour. N'est-ce pas?

21 Alors, c'est peut-être là où on a une
22 possibilité de s'améliorer, si je peux dire.

23 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Docteur Himelfard.

24 **Dr ALEX HIMELFARB:** J'allais répéter ce que
25 Daniel a dit. L'intervention diplomatique est un continuum.
26 On peut intervenir lorsqu'on croit qu'il y a peut-être de la
27 fumée, et on dit à l'homologue, peut-être qu'il y a quelque
28 chose, et la fumée nous donne de la difficulté à respirer.

1 Donc, si vous pouviez faire quelque chose, ce serait utile.
2 Lorsque c'est plus fort, l'intervention est plus forte.

3 Bien sûr, on intervient tout le temps avec
4 l'information partielle. On intervient tôt pour s'assurer
5 que les choses ne deviennent pas non gérables.

6 Il y a d'autres types d'interventions aussi.
7 Souvent, on peut intervenir pour équiper des cibles à être
8 plus résistantes à un problème dont on doute. On n'est pas
9 obligé de le savoir avec certitude. On donne à la cible
10 potentielle un avis pour qu'ils puissent être équipés, qu'ils
11 connaissent le risque, leurs vulnérabilités, ce qu'ils
12 peuvent faire. On n'a pas besoin d'une preuve énorme.

13 Je voulais aussi ajouter un commentaire sur
14 l'intention. Moi, je ne passerais pas beaucoup d'énergie là-
15 dessus. Si le comportement est secret, il va à l'encontre de
16 nos valeurs, de nos intérêts, ça suffit pour moi. Il n'est
17 pas nécessaire de passer beaucoup de temps sur la
18 malveillance de l'intention. Ça devient un argument de
19 valeur politique, tout simplement.

20 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Quelqu'un d'autre?

21 Madame la Commissaire, je vous redonne la
22 parole, si vous avez d'autres questions pour les panélistes.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, j'en ai encore.

24 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Je me disais que oui.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'en ai une pour
26 Professeur Morgan.

27 Vous avez dit que l'ingérence étrangère, ce
28 n'était pas un nouveau phénomène. Cependant, on sait, parce

1 qu'on a tous remarqué les fuites en 2023, qui ont engendré
2 beaucoup de commentaires, beaucoup de réactions, pouvez-vous
3 nous expliquer pourquoi, selon vous, selon l'histoire,
4 pourquoi dans ce cas-ci, la réaction a été d'une telle
5 ampleur si l'ingérence étrangère, ce n'est pas nouveau comme
6 phénomène?

7 **Dr MICHAEL MORGAN:** C'est une excellente
8 question. Je suggérerais qu'il y a deux raisons peut-être.

9 D'abord, depuis combien de temps le Canada
10 considère-t-il être dans une lutte politique? En d'autres
11 termes, la Guerre froide est finie depuis longtemps. Pendant
12 la Guerre froide, la plupart des responsables canadiens, les
13 citoyens canadiens, comprenaient que les Soviétiques, les
14 Chinois, les Cubains, peu importe, voulaient miner le système
15 politique, la confiance au système. Ça, ce n'était pas un
16 secret. Donc, beaucoup de gens n'auraient pas été surpris et
17 ils étaient conscients de la possibilité de l'ingérence
18 étrangère.

19 La Guerre froide est finie depuis longtemps,
20 et je pense qu'on commence à comprendre la nouvelle réalité,
21 mais ça prend du temps avant de s'habituer. Et cette enquête
22 fait partie du processus de rattrapage.

23 Le deuxième facteur que je pointerai du
24 doigt, c'est un peu plus ambigu, c'est plus difficile à
25 cerner. C'est peut-être un fait de la culture canadienne
26 politique. Beaucoup de Canadiens, de façon explicite ou
27 implicite, supposent que les conflits internationaux se
28 passent ailleurs. Ça arrive dans un autre pays. Le Canada

1 est un endroit sûr. On est loin des régions houleuses du
2 monde. Notre histoire au pays est pacifique. Donc, ce n'est
3 pas un problème qui nous touche. Donc, il n'y a pas autant de
4 nécessité de prendre ça au sérieux.

5 Je ne crois pas que ce soit une bonne
6 perspective du monde. La phrase que le Canada est à
7 l'épreuve du feu, ce n'était pas vrai pendant la guerre et
8 après non plus, mais la culture politique ne comprend pas
9 encore ça. Surtout ceux qui sont en politique et en sécurité
10 n'ont jamais eu d'illusions sur la réalité. Mais dans la
11 culture politique, la façon dont les Canadiens parlent du
12 débat et débattent des affaires internationales, il y a
13 parfois, de façon implicite ou explicite, la croyance qu'on
14 est immunisés des courants de l'histoire et de la
15 géopolitique.

16 Donc, ce qui se passe dans le débat public
17 actuellement, entre autres, c'est qu'on perd nos illusions.
18 La réalité nous rattrape.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Quelqu'un d'autre
20 aurait des commentaires?

21 **Dr ALEX HIMELFARB:** Je suis d'accord avec
22 tout ce que Michael vient de dire. Je pense que c'est très
23 vrai, mais je rajouterais deux choses.

24 Dans une ère de manque de confiance face à
25 nos établissements publics, ça donne l'impression que les
26 gouvernements ne sont pas capables. Donc, il y a plein de
27 gens qui sont prêts à ne pas être satisfaits du gouvernement.

28 Il y a aussi la polarisation de

1 l'environnement politique. Ça devient des points chauds
2 politiques. Lorsque les gens font des fuites de ce genre,
3 ils savent que l'environnement fera en sorte que c'est un
4 problème. Je pense qu'on a vécu dans un faux confort au
5 Canada, et c'est peut-être bien de s'en faire réveiller, mais
6 c'est un confiance... un climat de méconiance (phon.) face aux
7 établissements publics et un environnement très politisé,
8 polarisé.

9 **M. DANIEL JEAN:** Je suis d'accord avec les
10 commentaires sur l'environnement. C'est ce que je voulais
11 dire par la culture de la sécurité. Ce qui signifie qu'on
12 réagit lorsqu'il y a des crises. L'information arrive, et
13 voilà.

14 Faisons le parallèle avec l'Australie. En
15 2017, l'Australie est en pleine ingérence étrangère, beaucoup
16 pire que ce dont on a vu ici à la Commission. Mais ils en
17 sont saisis, c'est secret. John Garnaut, l'avocat, est un
18 journaliste, un sinologue, et il donne les cotes et il
19 travaille, comme on en parlait, il travaille avec
20 l'équivalent du SCRS, essaie de trouver les preuves pour voir
21 où il y a eu l'infiltration de la Chine. Tout ça, c'est
22 public, je peux en parler.

23 Ça vient avec certaines réformes qui ont été
24 entreprises par l'Australie. Idéalement, lorsque le
25 gouvernement fonctionne bien, c'est comme ça que ça devrait
26 se passer, parce que les gens sont désabusés et fuient de
27 l'information. Je ne peux pas appuyer les gens qui font des
28 fuites. Il y a d'autres façons de se justifier.

1 Mais lorsque ça arrive, lorsqu'il n'y a pas
2 de culture politique, ça devient très actif et tant
3 d'attention au début du débat n'était pas sur la bonne menace
4 en ce qui concerne l'ingérence étrangère, parce que lorsqu'on
5 voit ce qu'est la menace, ce n'est pas ça, mais la
6 démocratie, oui, certains domaines aussi, comme faire taire
7 la diaspora.

8 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Avez-vous d'autres
9 questions?

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui. Une question très
11 générale. On a beaucoup de témoins qui ont comparu ici, et
12 beaucoup d'experts diront la même chose ici cette semaine,
13 une bonne portion du travail, ce sera de sensibiliser les
14 Canadiens. Avez-vous... sensibiliser sur plusieurs choses qui
15 concernent l'ingérence étrangère. Avez-vous des suggestions
16 à faire sur comment on peut faire ça, sensibiliser les gens
17 sur l'ingérence étrangère?

18 Je sais que c'est une question très générale,
19 mais je veux vous donner l'occasion de me donner des idées,
20 si vous en avez. Ça semble être la clé de la solution.

21 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Pas de recette
22 magique, mais deux éléments qui m'apparaissent importants, je
23 pense, mais d'une part, sur ces sites d'information publics,
24 le gouvernement canadien devrait expliquer ces phénomènes. Il
25 le fait dans une certaine mesure, mais c'est peut-être pas
26 tout à fait satisfaisant et suffisamment utile pour des gens
27 de différents groupes ou le grand public de bien comprendre
28 ce dont il s'agit.

1 Alors, simplement dans ces sites
2 d'information publics, je pense que le gouvernement devrait
3 faire un effort d'améliorer les choses et d'expliquer peut-
4 être certains phénomènes plus à fond.

5 Et deuxièmement, je pense que ça prend des
6 outils ciblés pour différents publics. Par exemple, je pense
7 que les parlementaires ont besoin de briefings particuliers.
8 Le monde universitaire dans lequel j'œuvre un peu est assez...
9 a beaucoup de difficultés à composer avec ces enjeux
10 d'ingérence étrangère. Je pense que les différents services
11 gouvernementaux canadiens devraient être à leur disposition
12 pour des rencontres pour leur expliquer ce qui fonctionne, ce
13 qui ne fonctionne pas et tout. Alors, je pense que ça prend
14 aussi des outils ciblés à différents publics.

15 **Dr ALEX HIMELFARB:** Je n'ai pas la panacée
16 non plus, mais je dirai deux ou trois choses auxquelles il
17 faut faire attention.

18 Le contexte historique, ce serait très utile.
19 L'intervention de Michael m'a semblé très utile. Ça dit aux
20 gens, on n'est pas en crise. On a un problème dont il faut
21 s'occuper avant que ce ne soit une crise. C'est très
22 important.

23 La deuxième chose, c'est que je ne ferais pas
24 trop couler d'encre là-dessus. La dernière chose dont on a
25 besoin, c'est d'une Commission qui enlève encore plus la
26 confiance à notre démocratie et à notre système électoral.
27 Il faut toujours prendre les choses au sérieux, bien sûr,
28 mais il ne faut pas trop exagérer. C'est très important. Il

1 faut être... il faut rassurer les gens, dire qu'il y a des
2 mécanismes qui protègent notre démocratie, et que notre
3 travail, c'est de les rendre plus robustes.

4 Et la troisième chose, je pense que
5 l'éducation, ça doit faire partie de ce que vous recommandez.
6 Si vous faites des recommandations, il faudrait qu'il y ait
7 information publique et sensibilisation. Vous ne pouvez pas
8 tout faire comme Commission, mais vous pouvez vous assurer
9 que ce soit fait.

10 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Madame Leahy.

11 **Mme ANNE LEAHY:** Moi, je... il y a des embûches
12 comme dit Alex, mais je miserais beaucoup sur la
13 transparence. Je ferais un parallèle avec la décision qui
14 était quand même assez extraordinaire que les Américains ont
15 prise dans la communauté du renseignement de rendre publique
16 de l'information qui était hyper sensible : l'invasion s'en
17 vient, elle va se faire le mois prochain, croyez-nous, c'est
18 arrivé. Ça ne serait pas arrivé il y a trois, quatre ans,
19 mais faisons-le sans rentrer dans une façon qui va exacerber
20 le débat de la liberté d'expression sur les campus versus ce
21 que le gouvernement vous dit de bien ou mauvais, faire
22 comprendre, donner les faits, qu'est-ce qui se passe au
23 Canada, puis si les gens ne croient pas, ils peuvent toujours
24 aller voir des représentants de telle ou telle diaspora qui
25 vont leur expliquer comment ça se passe, mais rendre ça
26 public. Puis non pas sur les sites... les plus ennuyants au
27 monde, c'est le gouvernement du Canada. Alors, j'irais
28 ailleurs que là, je prendrais des cours, mais, bref, la

1 matière, et puis ensuite j'expliquerais, pourquoi c'est
2 important.

3 Vous croyez qu'un discours sur la Chine,
4 c'est on va avoir moins de relations économiques, et ça, ça
5 va nous faire directement parce que les droits de l'homme ou
6 de la personne aux fins fonds, dans 1 000 kilomètres d'ici,
7 on... c'est beau en théorie, mais ça ne m'affecte pas. Non,
8 non, non. L'ingérence étrangère, ça affecte des enfants qui
9 vont à l'école, ça affecte des enfants qui jouent dans le
10 parc parce qu'il va y avoir peut-être des règlements de
11 compte entre bandes criminalisées qui s'adonnent à être des
12 substituts ou des groupes manipulés par un État, et cetera,
13 et cetera. Montrez le lien direct, comment ça t'affecte, toi.
14 C'est pas des gens là-bas, c'est ben beau les droits de la
15 personne, mais ça t'affecte ici.

16 Alors, le compromis, *the trade-off*, c'est pas
17 uniquement, tu sais, dans l'argent qu'une compagnie peut
18 faire au... mais ça peut t'affecter personnellement. Donc, ça,
19 c'est à peu près pour tout le monde, ça, que ça soit dans le
20 monde civil, sportif ou politique. Mais moi, je miserais... je
21 la rendrais publique, l'information, puis je dirais : « Voici
22 ce qui se passe. » Comme Michael a dit, on était... c'est vrai
23 qu'on était plus sensible du temps de la Guerre froide.
24 Y'avait des annonces partout, y'avait... ah! ressusciter Radio-
25 Canada International, ça serait une autre mesure.

26 J'ai remarqué que certaines... dans les
27 commentaires, certaines diasporas – puis ils ont raison –
28 disent que la meilleure défense, c'est aussi l'attaque. Donc,

1 il faut pas seulement contrer tout le temps, mais aller à
2 l'offensive. Pourquoi le Canada est si bien? Pourquoi est-ce
3 que les forces hostiles veulent diviser notre société? Y'en a
4 parce qu'ils veulent nos ressources naturelles, y'en a
5 d'autres parce que c'est un combat idéologique, mais on a
6 quelque chose de bon s'ils viennent nous attaquer. Qu'est-ce
7 que c'est? Le savez-vous?

8 Voilà des idées.

9 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Professeur Morgan?

10 **Dr MICHAEL MORGAN:** Je suis tout à fait
11 d'accord avec ce que mes collègues ont dit, mais je
12 rajouterais. Si on pense de façon historique, la Guerre
13 froide offre de bonnes leçons face à ce qu'il faut ou ne pas
14 faire... faire ou ne pas faire. Il faut trouver l'équilibre,
15 parce que comme monsieur Himelfarb l'a dit, c'est important
16 de ne pas créer l'impression qu'on est en crise parce que ça
17 peut générer une surréaction et empirer la situation
18 politique.

19 Ce qu'il faut éviter, c'est de répéter le
20 maccarthysme des années 50 aux États-Unis. Ça, c'est
21 dangereux. Mais d'un autre côté, dans les années 50, il y a
22 eu des tentatives des communistes d'infiltration du
23 gouvernement américain, et on fait face à des menaces
24 aujourd'hui. Donc, le défi, c'est de trouver le bon
25 équilibre entre prendre la menace au sérieux, mais d'un autre
26 côté, de ne pas l'exagérer, de ne pas créer une impression
27 d'urgence immédiate.

28 La deuxième chose qui émerge de l'histoire,

1 c'est qu'il faut dire clairement au gouvernement canadien, au
2 public canadien, qu'il faut faire des choses pour régler ce
3 problème d'ingérence étrangère, mais aussi il y a une
4 question d'équilibre. Il faut être réaliste. Ce n'est pas
5 un phénomène qu'on pourra éliminer. Et l'idée qu'on puisse
6 l'écraser et s'en débarrasser à tout jamais, ça, en soi,
7 c'est dangereux, parce que ça pourrait engendrer une réaction
8 trop zélée. C'est un phénomène auquel on peut faire face,
9 avec lequel on peut vivre, mais il faut accepter que c'est
10 presque un fait de la vie permanent en politique
11 internationale.

12 Et la dernière chose que je dirais, c'est que
13 les Canadiens doivent bien comprendre que l'ingérence
14 étrangère, ce n'est pas une menace indépendante de la part
15 des gouvernements étrangers. Les actions illégitimes,
16 illégales, ne sont qu'un outil dans leur coffre d'outils très
17 nombreux, une partie d'une stratégie plus grande qui vise à
18 miner la démocratie et notre confiance sociale, la légitimité
19 de l'État et tout ça. Donc, il y a plein de choses que je
20 pense que les Canadiens doivent comprendre, qui sont peut-
21 être légales, qui sont peut-être faites de façon évidente,
22 claire, mais qui sont tout de même dangereuses.

23 Donc, pour résoudre ce problème, on ne peut
24 pas tout simplement dire qu'on va cibler les comportements
25 cachés. C'est beaucoup plus général. Comme madame Leahy l'a
26 dit, il faut dire clairement quels sont les avantages dans le
27 système canadien. Pourquoi... pourquoi nous disons être
28 légitimes? Pourquoi c'est bon être une démocratie? Pourquoi

1 il faut défendre la démocratie de façon démocratique, pas
2 juste pour faire de la publicité?

3 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Monsieur Normandin?

4 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Sur un point très
5 précis, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez
6 mentionné sur un point très précis : la question d'agir
7 ouvertement. Et dans ma définition de l'ingérence, j'ai
8 terminé en disant « le plus souvent clandestinement », mais
9 effectivement, ce n'est pas toujours clandestin. Et là, ça,
10 je pense que c'est un point important et ça distingue un peu
11 plusieurs des définitions qu'utilise le gouvernement canadien
12 où l'élément clandestin semble une nécessité absolue pour
13 conclure à l'ingérence. Or, certaines activités ne sont pas
14 nécessairement clandestines, mais peuvent être de l'ingérence
15 étrangère quand même.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Une autre question qui
17 découle, je pense, de tout cela, si on veut éduquer, puis je
18 veux pas que le terme « éduquer » soit mal perçu là, je ne
19 prétends pas que les gens ne sont pas éduqués, mais
20 honnêtement, c'est, je pense, très opaque toute cette
21 question-là d'ingérence étrangère. Alors, ça commence à
22 l'être moins pour moi après un an, mais je veux dire, c'est
23 une... il y a peu de gens qui sont familiers avec ce qu'est
24 l'ingérence étrangère.

25 Alors, si on veut tenter d'éduquer la
26 population sur ce qu'est l'ingérence étrangère et comment
27 s'en prémunir ou du moins diminuer les conséquences qu'elle
28 peut avoir, est-ce qu'il n'est pas nécessaire de faire ça en

1 même temps qu'on a des... qu'on entreprend des démarches ou des
2 programmes d'éducation pour aussi renforcer ou augmenter la
3 confiance dans nos institutions? Parce que j'ai de la
4 difficulté à voir comment on peut penser avoir du succès à
5 éduquer les gens sur l'ingérence étrangère si la méfiance,
6 qui semble se manifester chez... du moins chez certains,
7 demeure. On risque de faire face à un mur.

8 Je sais pas si à cet égard-là, vous avez...
9 vous avez des idées à partager ou... vous voyez, c'est très
10 ouvert, mes questions, mais ça me semble un nœud assez
11 important à dénouer.

12 **Mme ANNE LEAHY:** Juste deux petites choses qui
13 me rentrent tout de suite à l'esprit, ça serait... quand on
14 parle de la... du Canada comme étant quelque chose qui est très
15 rare dans le monde finalement et puis que ça vaut la peine de
16 le préserver, ça va avoir beaucoup plus de crédibilité s'il y
17 a un accord qui est transpartisan. Ça, c'est clair. Alors, le
18 fait que tout le monde pense pas la même chose sur tout, mais
19 est d'accord qu'il faut... qu'il faille se prémunir puis
20 préserver, ça, c'est déjà... il faut travailler là-dessus.

21 Mais il y a une autre chose aussi, c'est que
22 ça marche à tous les niveaux. S'il y a une confiance au
23 niveau des associations de hockey dans les grandes villes,
24 une confiance... à l'école, on apprend tous à peu près les
25 mêmes valeurs, ensuite si dans les... pour les élections
26 municipales, si on se comporte avec un minimum de civilité
27 qu'il faudrait reconquérir parce qu'on sait que c'est une
28 bonne chose de pouvoir élire nos élus municipaux, on peut

1 travailler comme ça puis finalement s'il y a encore... parce
2 qu'on le sent bien, s'il y a encore un inconfort au niveau
3 fédéral au point de vue politique, venant de la base, ça va
4 peut-être agir pour, disons, tempérer ces différences-là.

5 Moi, je crois qu'il faut vraiment, quand on
6 parle de Équipe Canada surtout, il faut vraiment partir de la
7 base et puis agir sur tous les paliers, mais le plus près des
8 gens possible, et en montant, je crois que c'est l'approche
9 qui est le plus... parce que ça va avoir un effet boule de
10 neige.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va percoler.

12 **Mme ANNE LEAHY:** Oui, exact.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vers le haut.

14 **M. DANIEL JEAN:** Le seul commentaire que je
15 ferais là-dessus en bâtissant sur ce que les gens ont dit,
16 oui, les deux... faire les deux de front en parallèle, il faut
17 trouver une façon de vulgariser le message. On a besoin d'un...
18 vous allez comprendre ce que je veux dire, on a besoin d'Un
19 Pierre-Yves McSween de l'ingérence étrangère.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** <Rires>

21 **M. DANIEL JEAN:** Vous comprenez ce que je veux
22 dire? Si vous avez jamais vu la capsule de Pierre-Yves
23 McSween sur qu'est-ce qu'est l'évasion fiscale, comment on
24 peut amener un message, un peu comme l'AMF fait sur les
25 crimes financiers et les choses... ils le font très bien, je
26 pense, pour l'auditoire. Donc, il faut que le message soit
27 vulgarisé, adapté à l'auditoire. Mais comme le gouvernement
28 n'est pas toujours crédible, on a parlé beaucoup de

1 confiance, il faut trouver des tiers parties qui, eux, vont
2 être plus crédibles avec ces communautés-là pour porter le
3 message.

4 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Une dernière
5 question?

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété).

7 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** (Non interprété).

8 **Dr ALEX HIMELFARB:** Je vais juste ajouter
9 (non interprété) un problème important pour la société, mais
10 nous savons aussi que nous avons de multiples partenaires,
11 des partenaires improbables, qui parlent d'une seule voix, il
12 est plus probable qu'on les croit.

13 Donc, si les niveaux de gouvernement
14 travaillent ensemble pour transmettre un message, les
15 Canadiens auront tendance à les croire. Si vous avez les
16 représentants municipaux, fédéraux, provinciaux, ce serait
17 plus crédible. Si vous avez des gens du secteur privé avec
18 des fonctionnaires ensemble qui parlent d'une même voix,
19 c'est peut-être moins probable maintenant de dépasser les
20 partis politiques, mais on peut dépasser sûrement les
21 juridictions.

22 Et je dirais une des raisons de collaborer
23 avec des pays qui ont les mêmes valeurs que nous, c'est comme
24 on l'a vu dans le cas de l'Inde, quand il y a d'autres pays
25 qui interviennent, qui partagent nos valeurs et qui
26 renforcent les valeurs, les Canadiens ont plus tendance à les
27 croire. Donc, on parle ici d'action intergouvernementale au
28 Canada et à travers les différents secteurs. Ça, c'est la

1 façon de communiquer dans un climat de méfiance.

2 **Dr MICHAEL MORGAN:** Moi, je donnerais un
3 autre exemple qui renforce le point concernant la valeur de
4 réunir des Canadiens qui sont normalement dans un camp
5 opposé... des camps opposés. Je pense par exemple à la
6 Commission Bouchard-Taylor, qui était très puissante au
7 Québec, parce que les deux présidents de la Commission
8 avaient des opinions foncièrement différentes sur le rôle du
9 Québec à l'intérieur du Canada. Et donc, réunir des alliés
10 improbables, c'est un outil très puissant pour développer un
11 climat de confiance, pour expliquer aux Canadiens c'est une
12 question non-partisane.

13 **Dre NOMI CLAIRE LAZAR:** Est-ce qu'il y autre
14 chose?

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non. Merci beaucoup.
16 Merci beaucoup encore une fois. Je sais que
17 je me répète, mais c'est très utile. Et j'apprécie
18 énormément le temps que vous avez pris et comment vous avez
19 partagé vos expériences avec nous. Pour moi, c'est d'une
20 valeur énorme.

21 Merci beaucoup.

22 **M. HENRI-PAUL NORMANDIN:** Merci à vous.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous allons reprendre
24 demain à 9 h. Merci.

25 --- L'audience est ajournée à 16 h 47

26

27

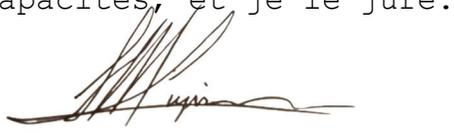
28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
hereby certify the foregoing pages to be an accurate
transcription of my notes/records to the best of my skill and
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
certifie que les pages ci-hauts sont une transcription
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
capacités, et je le jure.



Sandrine Marineau-Lupien